



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES  
ET DES CARRIÈRES

Sous le très Haut Patronage de  
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE  
Président de la Transition, Chef de l'Etat



# SAMAO MAGAZINE

**5<sup>e</sup>**  
Édition

# SAMAO 2023

SEMAINE DES ACTIVITÉS MINIÈRES  
D'AFRIQUE DE L'OUEST

**28-30 SEPTEMBRE 2023**  
CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCES DE OUAGA 2000  
OUAGADOUGOU - BURKINA FASO



SAMAO, the Reference of African Mining !



**SAMAO**  
**2023**

SEMAINE DES ACTIVITÉS MINIÈRES  
D'AFRIQUE DE L'OUEST



**SON EXCELLENCE  
CAPITAINE IBRAHIM TRAORE,  
PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,  
TRES HAUT PATRON DE SAMAO 2023**



« Un projet de relecture du code minier est en cours. Cette relecture devrait permettre de relancer et surtout de « révolutionner » le secteur minier.»

*Extrait de l'entretien télévisé du 03 février 2023 sur la RTB\**



**SAMAO**  
**2023**

SEMAINE DES ACTIVITÉS MINIÈRES  
D'AFRIQUE DE L'OUEST



**Monsieur Simon-Pierre BOUSSIM,**  
**Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières du Burkina Faso,**  
**Président de SAMAO 2023**

# Mot du Ministre

## **SAMAO 2023** **l'édition de la résilience !**

La tenue de la manifestation de la 5<sup>e</sup> Edition de la Semaine des Activités Minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAO) vise à la fois à rassurer nos partenaires actuels et attirer d'autres investisseurs dans ce secteur qui fait partie des plus résilients de notre économie dans le contexte actuel.

Des études révèlent que plusieurs États dotés d'abondantes ressources naturelles connaissent généralement des difficultés à transformer cette abondance en opportunité de développement au profit de leurs populations. Ce phénomène est même qualifié de «malédiction des ressources naturelles» dans la littérature économique.

Pour inverser cette tendance, de plus en plus, les gouvernements des pays producteurs développent des initiatives visant à améliorer l'intégration du secteur extractif dans les politiques nationales de développement économique.

C'est dans ce sens que le thème central de l'édition de 2023 de la SAMAO qui est : « Exploitation minière en Afrique : quelle stratégie pour impacter le développement des économies locales ? » est évocateur et trouve toute sa pertinence.

Pour notre part, au Burkina Faso, nous avons déjà engagé un certain nombre de réformes permettant de maximiser les retombées de l'exploitation minière sur l'amélioration des conditions socio-économiques des populations à travers la Stratégie nationale du contenu local adoptée en 2021.

Cette stratégie est axée principalement sur l'amélioration de l'approvisionnement des industries extractives en biens et services locaux, le développement du capital humain local dans le

secteur minier, la valorisation locale des produits miniers et la promotion des investisseurs nationaux dans le secteur minier.

Il faut noter également que les données socioéconomiques montrent un secteur d'activités résilient avec des indicateurs satisfaisants malgré le contexte sécuritaire très difficile.

En effet, à la date du 31 décembre 2022, notre pays comptait treize (13) mines d'or et une (01) mine de zinc dont quatre en arrêt, pour une production totale de 57,645 tonnes d'or et de 46 ,789 tonnes de zinc.

Les recettes directes au budget de l'Etat sont passées de 430,916 milliards de FCFA en 2021 à 540,984 milliards FCFA en 2022, soit une augmentation de 110,068 (25,54%) milliards de FCFA en valeur absolue. Les recettes d'exportations liées au secteur minier sont passées de 2 806,1 milliards de francs CFA en 2021 à 2 841,9 milliards de francs CFA en 2022 soit 35,8 milliards de FCFA.

A côté de l'or, d'autres substances tout aussi importantes pour le développement socioéconomique de notre pays sont exploitées, notamment les substances de carrières (granite, calcaires dolomitiques, tufs, etc.).

Ce sous-secteur des carrières connaît également un regain d'activités ces dernières années avec soixante-onze (71) autorisations d'exploitation permanente de substances de carrières répertoriées dont trente-cinq (35) en exploitation. Le volume de la production totale déclarée des carrières en exploitation est passé de 1 486 678 m<sup>3</sup> en 2021 à 1 458 000 m<sup>3</sup> en 2022.



**Jean-Baptiste KABORE**  
Secrétaire Général du Ministère de l’Energie, des Mines et des carrières du Burkina Faso,  
Président Comité National d’Organisation SAMAO 2023

# Mot du Président CNO SAMAO 2023

## SAMAO 2023

### Plus de 2000 participants attendus

Après trois (03) ans de suspension, il était nécessaire de relancer cette année la tenue de cet important événement qu'est la Semaine des Activités Minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAO). En effet, cette manifestation a connu de multiples reports depuis la dernière édition en 2019, en raison notamment de la pandémie de la COVID-19 mais également de la dégradation de la situation sécuritaire.

Aujourd'hui, la SAMAO s'est positionnée comme un événement de référence mondiale de par l'engouement qu'il suscite à chaque édition. Elle constitue un important outil de promotion et de développement du secteur minier.

La Semaine des Activités Minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAO) qui est à sa 5ème Edition réunira du 28 au 30 septembre 2023, dans le Centre de conférence international de Ouaga 2000, plus de deux mille (2000) participants composés d'experts, d'investisseurs, de chercheurs et de visiteurs d'horizons divers.

Le thème choisi cette année est : « Exploitation minière en Afrique : quelle stratégie pour impacter le développement des économies locales ? ».

De ce thème principal, découlent plusieurs sous-thèmes qui seront développés par des experts. Ce sont entre autres : - la transformation des produits miniers en Afrique ;

- les stratégies de promotion de la fourniture locale des biens et services aux entreprises minières locales ;

- les politiques du contenu local dans les pays africains ;

- le développement des stratégies en vue d'accroître l'expertise africaine dans la chaîne de valeur des industries extractives ;

- les conditions pour une performance durable du

secteur minier au bénéfice des parties détentrices d'enjeux ;

- les stratégies de valorisation des produits du sous-secteur des carrières en vue d'une meilleure contribution aux économies nationales et à la réduction du chômage ;

- le financement des projets miniers par les entreprises nationales ;

- les questions sécuritaires, l'attractivité et la compétitivité du secteur minier.

Des rencontres B2B, des expositions et des visites sur un site minier et un site de carrière sont également au programme de cette édition.

Toutes les dispositions ont été prises par le Comité national d'organisation pour réussir l'organisation de cette édition de la SAMOA.

En ma qualité de Président du Comité National d'Organisation (CNO) de cette édition, je voudrais traduire tous mes remerciements aux membres du comité d'organisation pour le travail abattu.

Aussi, voudrais-je témoigner de toute ma gratitude aux sponsors, aux compagnies minières et leurs sous-traitants, aux entreprises, aux modérateurs, communicateurs, panélistes, invités et personnes ressources dont les contributions multiples et multiformes ont permis la tenue effective de cette manifestation.

Je tiens à réitérer mes remerciements à nos collaborateurs tant à l'intérieurs qu'à l'extérieur notamment les partenaires techniques et financiers, la presse, les acteurs du secteur des mines et des carrières et les Organisations de la Société Civile, actives dans le secteur, qui ne ménagent aucun effort pour accompagner notre département dans l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés.

# SOMMAIRE

- 3 Mot du Président**
- 5 Mot du Ministre**
- 7 Mot du Président CNO SAMAO 2023**
- 11 ATELIER PRE-SAMAO**  
FORMATION ET PARTAGE D'EXPERIENCES SUR LE POTENTIEL ET LES PROBLEMATIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES MINERAUX DU DEVELOPPEMENT
- 16 SALON INTERNATIONAL DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES CARRIÈRES :**  
UNE MINE D'OR DES GRANDS RENDEZ-VOUS ÉNERGÉTIQUES ET MINIERS D'AFRIQUE
- 23 Aristide BELEMSOBGO**  
Directeur Général des mines du Burkina Faso  
« LE SECTEUR MINIER, UN DOMAINE RÉSILIENT MALGRÉ L'INSÉCURITÉ »
- 30 Samuel GUIGEMDÉ**  
Directeur Général BUMIGEB  
BUREAU DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE DU BURKINA (BUMIGEB), L'HÉRITAGE QUI VALORISE LE SOUS-SOL BURKINABÈ
- 36 Arsène TIENDREBEOGO**  
Directeur général des carrières  
DIRECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES : PROMOUVOIR ET VALORISER LE SECTEUR DES CARRIÈRES AU BURKINA FASO
- 42 Zéphirin Z. ZONGO**  
Secrétaire Technique du Contenu Local et de la Promotion des Investissements  
CONTENU LOCAL AU BURKINA FASO : LEVIER ESSENTIEL POUR UN DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE
- 47 Ousseni BERRA**  
Directeur Orezone Bomboré SA  
RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES : LE VISAGE HUMANISTE DE LA SOCIÉTÉ OREZONE BOMBORE SA
- 49 ÉQUIPEMENT MINIER : LOUDA INDUSTRY,**  
UN ACTEUR MAJEUR DANS L'APPROVISIONNEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST

## 52 Mme Yelli Marguerite DOANNIO/SOU

Directrice Générale de l'Office Nationale du Tourisme du Burkina Faso  
DIRECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES :  
MOTEUR DE RELANCE POUR LE SECTEUR DU TOURISME

## 55 Tidiane BARRY

Directeur Pays IAMGOLD Essakane SA, Burkina Faso  
EXPLOITATION MINIÈRE AU BURKINA FASO :  
IAMGOLD ESSAKANE SA PRIORISE LES BESOINS DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE POUR LES POPULATIONS

## 59 PRESENTATION DU POTENTIEL MINIER DU BURKINA FASO

## 59 ARRÊTÉ ET DÉCRET DANS LE SECTEUR DU MINIER AU BURKINA FASO



## SAMAO MAGAZINE

### Directeur de Publication :

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières

### Publisher :

Simon-Pierre BOUSSIM

### Rédacteur en Chef :

Innocent BELEMTOUGRI

### Conception & Réalisation :

Cabinet SEMICA

### Rédaction & relecture :

CSK Conseils

### Conception graphique :

Cabinet SEMICA

### Edition :

Cabinet SEMICA

### Contributions :

DCRP/Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières du Burkina Faso

### Distribution :

SAMAO 2023

### Impression :

AFRICA PRINT

### Tirage :

2000 EXEMPLAIRES



# PRÉ-SAMA O

SEMAINE DES ACTIVITÉS MINIÈRES  
D'AFRIQUE DE L'OUEST

**REMERCE SES FIERS  
PARTENAIRES**



*SAMA O, the Reference of African Mining !*



## ATELIER PRE-SAMAO

# FORMATION ET PARTAGE D'EXPERIENCES SUR LE POTENTIEL ET LES PROBLEMATIQUES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES MINERAUX DU DEVELOPPEMENT

**L**e Programme ACP-UE en faveur des Minéraux du Développement est un programme de renforcement des capacités qui vise à améliorer le profil et la gestion des Minéraux du Développement. Le programme est une initiative de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACP), financée par l'Union Européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement qui en

est aussi le maître d'œuvre. La phase I du programme a été mise en œuvre entre 2015-2019. S'inspirant de la première phase, la seconde phase a cours de novembre 2019 à novembre 2023 et couvre dix (10) pays cibles dont le Burkina Faso.

La phase II du programme est mise en œuvre essentiellement dans les pays cibles où un renforcement des capacités est en cours depuis 2015 à

travers des activités telles que la formation, les petites subventions, la production de cartes géologiques et de bases de données, l'amélioration de la réglementation sur l'environnement et la sécurité, l'organisation de dialogues communautaires, foires technologiques et événements de réseautage, etc. L'appui, ainsi que les formations portent sur les domaines thématiques visant à : 1) Formaliser l'Exploitation

Minière Artisanale à Petite Echelle (EMAPE) et amélioration de l'environnement des affaires ; 2) Augmenter les revenus des EMAPE ; 3) Gérer les impacts environnementaux et sociaux ; 4) Appuyer les EMAPE détenues et/ou dirigées par les femmes ; 5) Faciliter les échanges de connaissances inter-ACP.

Bénéficiant de ce programme, le Burkina Faso dispose d'un potentiel important et diversifié en Minéraux du Développement sur toute l'étendue du territoire, en témoigne l'étude sur les substances utiles au Burkina Faso réalisée par le PNUD, 2001. Cependant, l'exploitation est essentiellement artisanale et les appuis en matière de promotion du secteur sont rares en dehors des actions du Ministère. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme ACP-UE en faveur des Minéraux du Développement, le PNUD en partenariat avec le Ministère en charge des mines organisent un atelier d'échanges entre pairs, notamment l'administration des carrières, les EMAPE, les entrepreneurs carriers afin de faciliter les échanges d'expérience entre pays cibles pour booster les performances économiques du secteur des carrières.

Deux jours durant, ce pré-événement à la Semaine des Activités Minières de l'Afrique de l'Ouest (SAMA O) servira de rendez-vous du donner et du recevoir pour les EMAPE du Congo, du Cameroun, de la Tanzanie, de la Mauritanie et du Burkina Faso.



## Les objectifs de l'Atelier

Cet atelier pré-SAMA O vise à faciliter le partage de connaissances entre les pays en vue de renforcer la coopération sud-sud en faveur des pays cibles du programme, notamment le Burkina Faso, le Congo, la Tanzanie, le Cameroun et la Mauritanie. Spécifiquement, ces échanges permettront de :

- Discuter des défis rencontrés par les nouveaux pays cibles en matière de formalisation de l'EMAPE et de valeur ajoutée, ainsi que des questions d'environnement, de santé et de sécurité
- Présenter et discuter les pratiques de formalisation dans les pays cibles ;
- Former les formateurs (FoF) sur l'environnement, la santé et la sécurité dans l'EMAPE
- Former les formateurs en fabrication de briques en terre stabilisée : une approche zéro déchet dans la taille des briques en latérite ;
- Discuter de la problématique relative à l'organisation et à la structuration du secteur des carrières ;
- Faciliter la formulation d'une stratégie de dynamisation des équipes de gestion et de mise en œuvre du programme dans les pays respectifs pour la valorisation des acquis de la formation sur l'EMAPE (Plan de retour au travail) ;
- Inciter à la promotion des produits et sous-produits des substances de carrières pour une participation réussie à la SAMA O.
- Faciliter la participation des délégués des pays cibles à la SAMA O du 28 au 30 septembre.

## Résultats de développement attendus

- Un apprentissage pratique et rapide pour une mise en œuvre efficace des PTA à travers des plans de retour au travail alternativement sur les aspects suivants ;
- Formalisation accélérée de l'EMAPE ;
- Meilleures pratiques en matière d'environnement,

de santé communautaire et de sécurité ;

- Économie circulaire à zéro déchet grâce à la fabrication de briques en terre stabilisée ;
- Intégration de la chaîne de valeur du sable dans l'économie nationale.

## Acteurs ciblés

L'atelier réunira 100 participants représentant divers groupes d'acteurs de l'EMAPE dont des entrepreneurs, des architectes, des miniers artisanaux ainsi que des régulateurs et des écoles de formation.

## Format et méthodologie de l'atelier

Ces deux jours de formation seront animés par des formateurs, en usant des méthodes participatives et de formation des adultes. Cela consistera à allier à la fois des présentations techniques aux cas pratiques ainsi que des études de cas.

## Partenariat

Ce pré-événement à la SAMAO est coorganisé par le PNUD Burkina, le Programme ACP-UE en faveur des Minéraux du Développement financé par la Commission Européenne et mis en œuvre par le PNUD et le Ministère en charge des mines du Burkina Faso.

AGENDA DE L'ATELIER (26-27 SEPTEMBRE 2023)		
Horaires	ACTIVITES	PERSONNES RESPONSABLES
<b>JOUR 1</b>		
08H00-10H30	<b>Cérémonie d'ouverture</b>	Organisateurs
08H00-9H00	Mise en place terminée des participants	SEMICA/DGC
09H00-9H40	<b>Allocutions :</b> -Mot de bienvenue du Président du comité d'organisation de la SAMAO -Mot du Représentant de la Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso -Mot du Représentant Résident du PNUD ou Adjoint -Prestation artistique -Discours d'ouverture du Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières	Maitre de cérémonie
09H40-10H00	Présentation des participants par délégation	
10H00-10H30	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Présentation du contexte : Potentiels et défis liés à la valorisation des Minéraux du Développement</li> <li>•Exploitation durables des matériaux de construction (sable et gravier)</li> </ul>	<b>Lacina PAKOUN,</b> Conseiller Technique-PNUD <b>Pascal Peduzzi,</b> Directeur, GRID-Genève, Division alerte précoce et évaluation-PNUE
10H30-10H40	Photo de famille : Officiels et participants	Maitre de cérémonie
10H40-11H00	<b>Pause-café</b>	<b>DGF</b>
	<b>Modérateur général</b>	<b>Dr. Saga SAWADOGO</b>
11H00-12H30	<b>Session 1 : Partage d'expériences : Défis et opportunités de la formalisation et de l'organisation du secteur des Minéraux du Développement</b>	Modérateur : <b>Lacina PAKOUN</b>
11H00-12H00	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Études de cas de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Guinée</li> <li>o Cameroun</li> <li>o Tanzanie, avec un accent sur l'extraction du sable</li> </ul> </li> <li>•Session interactive et expérience des pays cibles               <ul style="list-style-type: none"> <li>o Burkina Faso—Arsène TIENDREBEOGO</li> <li>o Congo—Ghynel KOUNKOU &amp; Raoul NGOKABA</li> </ul> </li> </ul>	— <b>Alpha Omar Baldé,</b> Coordonnateur Pays, Guinée, PNUD — <b>Moussa,</b> Coordonnateur Pays, Cameroun, PNUD —Vice-Président commission des Mines, Tanzanie
12H00- 12H30	<b>Discussions</b>	Modérateur : <b>Lacina PAKOUN</b>

12H30- 13H00	Introduction aux plans de retour au travail comme moyen de démultiplication des acquis de l'atelier	Lacina PAKOUN
13H00-14H00	<b>Pause déjeuner</b>	<b>DGF</b>
14H00-15H30	<b>Session 2 : Module 1 : FoF en environnement, communauté, santé et sécurité</b>	Modérateur : <b>Dr. Mariette MINOUNGOU</b>
14H00-14H30	● <b>Module 1.a</b> : Main à la pâte : Théorie et pratique sur site	GIMERC (Cameroun)
14H30-15H00	● <b>Module 1.b</b> : Boite à images	Lacina Pakoun, Charlot Moussa
15H00-15H30	● <b>Discussions</b>	Modérateur : <b>Dr. Mariette MINOUNGOU</b>
15H30-16H00	<b>Session 2, Module 2 : FoF sur la valeur ajoutée aux Minéraux du Développement (cas du Burkina Faso)</b>	
15H30-15H45	<b>Module 2a.</b> Techniques de production et promotion de briques latéritiques taillées dans la commune de Dano	Arsène Hien, Exploitant, Burkina Faso
15H45-16H	<b>Discussions</b>	Modérateur : <b>Dr. Mariette MINOUNGOU</b>
16H00-17H00	<b>Module2b.</b> Processus de fabrication de briques en terre comprimée (théorie et pratique)	<b>Souleymane OUEDRAOGO</b> , Entrepreneur, Président de l'Association des Promoteurs de Matériaux Locaux du Burkina Faso
17H00-17H30	<b>Discussion</b>	Modérateur : <b>Dr. Mariette MINOUNGOU</b>
<b>FIN JOUR 1</b>		
<b>JOUR 2</b>		
8H30-13H00	<b>Session 3, Module 1 : FoF sur la valeur ajoutée aux Minéraux du Développement (Pays invités)</b>	Modérateur : <b>Lacina PAKOUN</b>
8H30-9H30	<b>Module 1a.</b> Curriculum de formation sur la fabrication de briques normalisées en terre stabilisée	<b>Dr. Njoya André</b> , Université de Dschang, Cameroun
9H30-10H00	<b>Discussions</b>	Modérateur : <b>Lacina PAKOUN</b>
10H00-10H30	<b>Pause-café</b>	<b>DGF</b>
10H30-11H00	<b>Module 1b.</b> Production et promotion des habitats en briques normalisées (en terre stabilisée) et opportunité d'économie circulaire	<b>Ibrahim Djagra</b> , Entrepreneur, Cameroun/ Njoya André Université de Dschang, Cameroun
11H00-12H30	<b>Cas pratique</b>	
12H30-13H30	<b>Pause déjeuner</b>	<b>DGF</b>
13H30-14H30	<b>Module 1c :</b> Techniques avancées de production et stabilisation des produits de poterie/céramique	
14H30-15H00	<b>Module 1d:</b> Stabilisation de matériaux de construction au ciment et à la chaux : approche zéro déchet et économie circulaire Cas de la latérite et de l'argile	<b>Dr. Njoya André</b> , Université de Dschang, Cameroun.
15H00-15H30	<b>Discussions/pause-café</b>	<b>Participants/DGF</b>
15H30-16H00	<b>Session 3, Module 2 : Développement de la chaîne de valeur de l'EMAPE : Cas du sable et autres substances de carrière en Tanzanie</b>	Tanzanie
16H00-16H30	Evaluation et finalisation des plans de retour au travail avec les participants o Évaluation du taux de faisabilité des plans de retour au travail o Présentation et discussion des plans de retour au travail	Participants Lacina/Moussa
16H30-17H30	Cérémonie de clôture - Arrivée des officiels - Témoignages des participants aux officiels - Remise d'attestations - Mots de remerciement des délégations étrangères - Allocutions de clôture des officiels	Maitre de cérémonie



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES  
ET DES CARRIÈRES

Sous le Très Haut Patronage de Son Excellence  
le Capitaine Ibrahim TRAORÉ,  
Président de la Transition, Chef de l'État



5<sup>e</sup>  
Édition

**SAMAO  
2023**

SEMAINE DES ACTIVITÉS MINIÈRES  
D'AFRIQUE DE L'OUEST

**28-30 SEPTEMBRE 2023**  
CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCES DE OUAGA 2000  
OUAGADOUGOU - BURKINA FASO

Thème  
**Exploitation minière en Afrique :  
quelle stratégie pour impacter  
les économies locales ?**



Sponsor Officiel

**Louda**  
*Industry*

+226 07 07 07 07  [samao.marketing2023@gmail.com](mailto:samao.marketing2023@gmail.com)

 [www.samao.org](http://www.samao.org)



SAMAO, the Reference of African Mining !



## SALON INTERNATIONAL DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES CARRIÈRES :

### UNE MINE D'OR DES GRANDS RENDEZ-VOUS ÉNERGÉTIQUES ET MINIER D'AFRIQUE

***Au cœur de Ouagadougou au Burkina Faso, un cabinet incarne le dynamisme et l'essor des secteurs stratégiques des mines, de l'énergie et des hydrocarbures en Afrique : le Cabinet SEMICA SARL. A travers l'organisation depuis plus de 10 ans de grands événements sur les mines, l'énergie et les hydrocarbures, ce cabinet, aux ambitions continentales, pose des jalons majeurs dans la promotion et le développement des investissements dans le secteur des mines, de l'énergie et des hydrocarbures ; propulsant ainsi l'Afrique vers un avenir énergétique et minier prometteur.***

Doté d'une solide expertise dans l'organisation d'événements de portée internationale, le SEMICA rassemble chaque année les pionniers et les visionnaires de l'énergie, des mines et des hydrocarbures du monde entier. Au-delà de l'aspect organisationnel, il est une tribune où les opportunités se dessinent, où les collaborations se forment, et où les investissements prennent forme.

SEMICA tire sa force d'une équipe qualifiée et passionnée. Elle dispose d'un répertoire composé de visionnaires chevronnés. Son expérience cumulée dans les secteurs

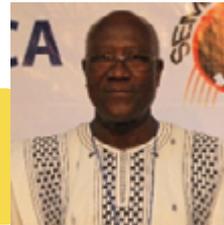
des mines, de l'énergie, de la diplomatie, de l'événementiel, de la gouvernance et du marketing donne une impulsion particulière à l'entreprise. Son aspiration est claire : un avenir où l'énergie est durable, les ressources minérales sont exploitées de manière responsable, et les opportunités d'affaires abondantes.

L'écho de SEMICA résonne au-delà des frontières du Burkina Faso, s'étendant vers d'autres continents africains telles que le Bénin, le Libéria et la République Centrafricaine. SEMICA déploie son expertise et sa passion dans ces régions, contribuant ainsi à une transformation tangible, créant des emplois, stimulant l'économie et favorisant l'essor des industries extractives.

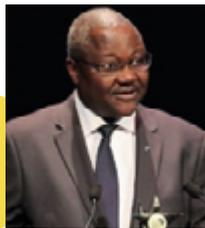
En 2023, le Cabinet SEMICA a décroché auprès de l'Etat du Burkina Faso, le contrat d'organisation de la SAMAO, Semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest pour plusieurs années. La SAMAO est une initiative de l'Etat burkinabè, confiée au Cabinet SEMICA, qui vise à traduire la vision du Gouvernement en matière de promotion du secteur des mines et des carrières en offrant des opportunités d'affaires tant pour le secteur public que privé, à attirer des investisseurs pour soutenir la croissance de ce secteur, et garantir son développement durable. Il s'agit également de donner une meilleure visibilité au Burkina Faso et d'attirer plus d'investisseurs dans le secteur minier afin de stimuler davantage l'économie du pays.

## LES MEMBRES DU DIRECTOIRE DU CABINET SEMICA

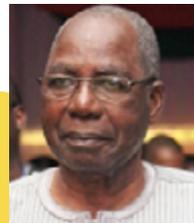
Philippe OUEDRAOGO  
Polytechnicien X-Mines 1964  
Ancien Ministre  
Ancien Président du CES  
Président du Directoire



Amb. Filippe SAVADOGO  
Diplomate  
Ancien Ministre  
Ancien Ambassadeur  
Vice-Président du Directoire



François OUEDRAOGO  
Ing. Géologue  
Ancien Ministre  
Consultant International  
Membre du Directoire



Jean Alphonse SOME  
Ing. Géologue  
Ancien DG du BUMIGEB  
Ancien Ministre  
Consultant International  
Membre du Directoire



Innocent BELEMTUGRI  
Expert Marketing  
Ceo/Commissaire Général  
Fondateur du Cabinet SEMICA  
Membre du Directoire



# PROGRAMME DE LA SEMAINE DES ACTIVITES MINIERES D'AFRIQUE DE L'OUEST (SAMAO)

5ème EDITION DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2023

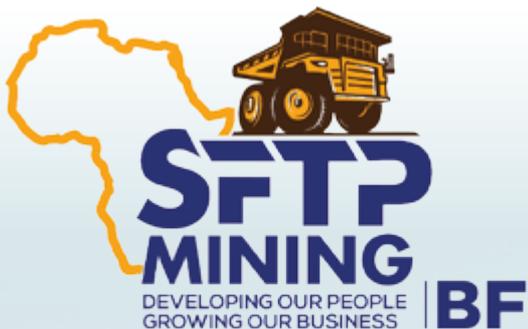
Horaires	Durée	PREMIERE JOURNEE DE LA CONFERENCE: EXPOSES-DEBATS 28 SEPTEMBRE 2023
07H30-8H45	01H15mn	<b>ACCUEIL DES PARTICIPANTS, INSCRIPTION ET RETRAIT DES BADGES</b>
08H45-09H00	15mn	Mise en place terminée - Arrivée des autorités
09H00-10H30	01H30mn	<b>CEREMONIE D'OUVERTURE</b>
09H00-09H10	10mn	Mot de bienvenue du Président de la Délégation Spéciale de la commune de Ouagadougou
09H10-09H20	10mn	Allocution du Président du CNO-SAMAO 2023
09H30-09H45	15mn	Discours d'ouverture de son Excellence M le Président de la Transition Chef de l'Etat
9H45-10H00	15mn	<b>COUPURE DU RUBAN</b> par son Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat
10H00-10H30	30mn	Visite guidée des stands conduite par monsieur <b>Aristide BELEMSOBGO (DGMG)</b>
10H30- 11H00	30mn	<b>COCKTAIL DE BIENVENUE</b>
11H00-11H05	05mn	Modérateur Général : <b>M. Aristide ZONGO</b> (Ancien Ministre Délégué des Mines)
11H05- 13H00	01H55mn	<b>PANEL DE HAUT NIVEAU: «Exploitation minière en Afrique : Quelle stratégie pour impacter les économies locales?»</b>
11H05- 11H10	05mn	Exposé du Modérateur : <b>Dr Suzy NIKIEMA</b> (Directrice, Investissement Durable, International Institute for Sustainable Development (IISD))
11H10-13H00	01h50	Panélistes : « <b>Les différents ministres chargés des mines des pays invités</b> »
13H00-14H00	01H00	<b>PAUSE DEJEUNER</b>
14H00- 15H45	01H45 mn	<b>SESSION 1 : la politique du contenu local dans les pays africains</b>
14H00-14H05	05mn	<b>EXPOSE DU MODERATEUR: M Emile Bangraogo KABORE</b>
14H05-14H15	10mn	Communicateur 1: <b>M. Moussa GARBA</b> (Guinée)
14H15-14H25	10mn	Communicateur 2: <b>M. Adama SORO</b> (Président de la Chambre des mines du Burkina Faso)
14H25-14H35	10mn	Communicateur 3: <b>M. Kalid KERE</b> (Forum RSE)
14H35-14H45	10mn	Communicateur 4: <b>M. Jean-Baptiste KABORE</b> (Secrétaire Général MEMC, Burkina Faso)
14H45-14H55	10mn	Communicateur 5: <b>M. Yves ZONGO (ABSM)</b>
14H55-15H45	50mn	<b>ECHANGES</b>
15H45- 16H00	15mn	<b>PAUSE CAFE</b>
16H00-18H05	02H05mn	<b>SESSION 2 : les questions sécuritaires : Defis et enjeux du secteur minier Ouest Africain</b>
16H00-16H05	05mn	<b>EXPOSE DU MODERATEUR: Atiana Serge OULON</b> (Journaliste)
16H05-16H15	10mn	Communicateur 1: <b>Lt-CI Evrard SOMDA</b> (GEMGN)
16H15-16H25	10mn	Communicateur 2: <b>Cdt Phillipe DINDANE</b> (Chef d'escadron de ONASSIM)
16H25-16H35	10mn	Communicateur 3: <b>Commissaire Divisionnaire KONATE Pierre Claver</b> (DR Police Hauts Bassins)
16H35-16H45	10mn	Communicateur 4: <b>M. Jean-Serge HIEN</b> (Sur-intendant Sécurité de IAMGOLD)
16H45-16H55	10mn	Communicateur 5: <b>Représentant des artisans miniers</b>
16H55-17H05	10mn	Communicateur 6: <b>Représentant de la délégation Nigérienne</b>
17H05-18H05	01H00mn	<b>ECHANGES</b>
		<b>Fin de le Journée</b>
Horaires	Durée	DEUXIEME JOURNEE CONFERENCE : EXPOSES-DEBATS 29 SEPTEMBRE 2023
7H00 - 8H00	01H00mn	Petit déjeuner offert par le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières (participation réservée) aux PCA des Sociétés Minières et à ses invités
08H30- 10H00	01H30mn	<b>PANEL 2 : Artisanat minier et impact sur les économies locales</b>
08H30-08H35	05mn	<b>EXPOSE DU MODERATEUR : M. Séka KY, Ancien DGMGC</b>
08H35-08H45	10mn	Panéliste 1 : Mauritanie

08H45-08H55	10mn	Panéliste 2 : Ghana (Mineral commission)
08H55-09H05	10mn	Panéliste 3 : <b>M. Bassiri ZANGO</b>
09H05-09H15	10mn	Panéliste 4 : <b>M. Martial SAMA (DEMAS)</b>
10H00-10H30	30mn	<b>ECHANGES</b>
10H30- 11H00	30mn	<b>PAUSE CAFE</b>
10H30-11H50	01H15mn	<b>SESSION 3 : Problématique de la transformation des produits miniers en Afrique</b>
10H30-10H35	5mn	<b>EXPOSE DU MODERATEUR : M. Séka KY, Ancien DGMGC</b>
10H35-10H45	10mn	Communicateur 1: Direction Générale du Développement Industriel du Burkina Faso (MDICAPME)
10H45-10H55	10mn	Communicateur 2: Projet de transformation de la Bauxite en Alumine (Guinée)
10H55-11H05	10mn	Communicateur 3: Office Chérifien des Phosphates (Maroc)
11H05-11H50	45mn	<b>ECHANGES</b>
12H00-13H35	01H35mn	<b>SESSION 4 : Valorisation des produits du sous-secteur des carrières</b>
12H00-12H05	5mn	<b>EXPOSE DU MODERATEUR: M. Jean Alphonse SOME (Ancien Ministre des Mines et Carrières)</b>
12H05-12H15	10mn	Communicateur 1: <b>M. Lacina PAKOUN</b> (Spécialiste en minéraux de développement, PNUD)
12H15-12H25	10mn	Communicateur 2: <b>M. Ibrahim DJAGRA</b> (Spécialiste en valorisation de BTS)
12H25-12H35	10mn	Communicateur 3: <b>M. Abdoulaye SAMBARE</b> (ex DGC)
12H35-12H45	10mn	Communicateur 4: <b>TANZANIE</b> (Développement de la filière sable et des produits de carrières)
12H45-12H55	10mn	Communicateur 5: <b>M. Christophe KERE</b> (Consultant spécialiste en valorisation des argiles, Burkina Faso)
12H55-13H35	40mn	<b>ECHANGES</b>
13H35-14H35	01H00 mn	<b>PAUSE CAFE</b>
14H35- 17H00	02H25	<b>SESSION 5 : Pays/ SOCIETES MINIERES</b>
14H35-14H40	05mn	<b>EXPOSE DU MODERATEUR : Pr Seta NABA (Enseignant-chercheur à UJKZ)</b>
14H40-14H50	10mn	Communicateur 1: <b>Pays 1 (Burkina Faso)</b>
14H50-15H00	10mn	Communicateur 2: <b>Pays 2</b>
15H00-15H10	10mn	Communicateur 3: <b>Pays 3</b>
15H10-15H20	10mn	Communicateur 4: <b>Pays 4</b>
15H20-15H30	10mn	Communicateur 5: <b>Pays 5</b>
15H30-15H40	10mn	Communicateur 6: Société Minière 1 (SALMA MINING)
15H40-15H50	10mn	Communicateur 7: Société Minière 2 (NERE MINING)
15H50-16H00	10mn	Communication 8: Société Minière 3 (BISSA GOLD)
16H00-17H00	01H00mn	<b>ECHANGES</b>
17H00-18H00	01H00mn	<b>PAUSE CAFE</b>
18H00-18H45	45mn	<b>CEREMONIE DE CLOTURE</b>
18H45-19H05	20 mn	<b>Lecture du rapport de synthèse et des recommandations, Rapporteur Général</b>
19H05-19H20	15 mn	<b>DISCOURS DE CLOTURE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES</b>
20H30-23H00	02H30mn	<b>SOIREE DE REMISE DE DISTINCTIONS</b>
<b>Horaires</b>		<b>TROISIEME JOURNEE : EXCURSIONS, 30 Septembre 2023</b>
<b>Départ</b>	<b>Retour</b>	<b>SITE MINIER</b>
<b>06H00</b>	<b>18H00</b>	<b>Mine d'or de OREZONE de BOMBORE</b> (Plateau Central) située à une centaine de Kilomètre de Ouagadougou
<b>Départ</b>	<b>Retour</b>	<b>SITE CARRIERE</b>
<b>7H30</b>	<b>16H00</b>	Carrière de WAYEN de la société CARRIERE GENERALE DU BURKINA (CGB)
<b>N.B : Les accompagnants par site sont : 2 membres de la Commission thèmes, 1 membre de la Commission Technique, 2 membres de la commission communication, 2 membres de la Commission santé, 1 membre Commission Protocole</b>		

## WESTERN AFRICAN MINING WEEK PROGRAM (SMAO) 5th EDITION SEPTEMBER 28-30, 2023

Hours	Duration	FIRST DAY OF THE CONFERENCE: DISCUSSIONS SEPTEMBER 28, 2023 Plenary Hall
07H30-8H45	01H15mn	<b>WELCOMING PARTICIPANTS, REGISTERING AND COLLECTING PASSES</b>
08H45-09H00	15mn	Set-up completed - Authorities in place
09H00-10H30	01H30mn	<b>OPENING CEREMONY</b>
09H00-09H10	10mn	Welcome address by the President of the Ouagadougou Special Delegation
09H10-09H20	10mn	Speech by the President of the CNO-SMAO 2023
09H30-09H45	15mn	Opening speech by His Excellency the President of the Transition Head of State
9H45-10H00	15mn	<b>CUTTING OF THE RIBBON</b> by His Excellency the President of the Transition, Head of State
10H00-10H30	30mn	Guided tour of the stands led by Mr. Aristide <b>BELEMSOBGO (DGMG)</b>
10H30- 11H00	30mn	<b>OPENING COCKTAIL</b>
11H00-11H05	05mn	General Moderator: <b>Mr. Aristide ZONGO</b> (Former Minister Delegate of Mines)
11H05- 13H00	01H55mn	<b>HIGH-LEVEL PANEL: «Mining in Africa: What strategy for impacting local economies?»</b>
11H05- 11H10	05mn	Moderator's presentation: <b>Dr Suzy NIKIEMA</b> (Director, Sustainable Investment, International Institute for Sustainable Development (IISD))
11H10-13H00	01h50	Panellists: «Ministers responsible for mining in invited countries».
13H00-14H00	01H00	<b>LUNCH</b>
14H00- 15H45	01H45 mn	<b>SESSION 1: Local content policy in African countries</b>
14H00-14H05	05mn	<b>MODERATOR'S PRESENTATION: Mr Emile Bangraogo KABORE (Head of UEMOA's Mines and Hydrocarbons Division)</b>
14H05-14H15	10mn	Speaker 1: <b>Mr Moussa GARBA</b> (Guinea)
14H15-14H25	10mn	Speaker 2: <b>Mr Adama SORO</b> ( Chairman of the Chamber of Mines of Burkina Faso)
14H25-14H35	10mn	Speaker 3: <b>Mr Kalid KERE</b> (CSR Forum)
14H35-14H45	10mn	Speaker 4: Mr. Jean-Baptiste KABORE (Secretary General MEMC, Burkina Faso)
14H45-14H55	10mn	Speaker 5: Mr <b>Yves ZONGO</b> ( Chairman of ABSM)
14H55-15H45	50mn	<b>DISCUSSIONS</b>
15H45- 16H00	15mn	<b>BREAK</b>
16H00-18H05	02H05mn	<b>SESSION 2: Security issues: Challenges and stakes for the West African mining sector</b>
16H00-16H05	05mn	<b>MODERATOR'S PRESENTATION: Atiana Serge OULON (Journalist)</b>
16H05-16H15	10mn	Speaker 1: <b>Lt-CI Evrard SOMDA</b> (Chief of Staff, National Gendarmerie)
16H15-16H25	10mn	Speaker 2: <b>Cdt Phillipe DINDANE</b> (ONASSIM Squadron Leader)
16H25-16H35	10mn	Speaker 3: Commissaire Divisionnaire <b>KONATE Pierre Claver</b> (DR Police Hauts Bassins)
16H35-16H45	10mn	Speaker 4: <b>Mr. Jean-Serge HIEN</b> (IAMGOLD Security Manager)
16H45-16H55	10mn	Speaker 5: Mining craftsmen representative
16H55-17H05	10mn	Speaker 6: Representative of the Nigerian delegation
17H05-18H05	01H00mn	<b>EXCHANGES</b>
		<b>End of the day</b>
Horaires	Durée	SECOND DAY - CONFERENCE: BRIEFING AND DISCUSSIONS on SEPTEMBRE 29, 2023 Plenary Session
7H00 - 8H00	01H00mn	Breakfast provided by the Minister for Energy, Mines and Quarries (reserved attendance) for the CEOs of mining companies and his guests <b>HOTEL LANCASTER</b>
08H30- 10H00	01H30mn	<b>PANEL 2 : Artisanat minier et impact sur les économies locales</b>
08H30-08H35	05mn	<b>PRESENTATION BY THE MODERATOR: Mr Séka KI, Former DGMGC</b>
08H35-08H45	10mn	Speaker 1 : DG de MAADEN Mauritanie
08H45-08H55	10mn	Speaker 2 : Ghana (Mineral commission)

08H55-09H05	10mn	Speaker 3 : <b>M. Bassiri ZANGO</b>
09H05-09H15	10mn	Speaker 4 : M. Martial SAMA (DEMAS)
10H00-10H30	30mn	<b>DISCUSSIONS</b>
10H30- 11H00	30mn	<b>BREAKS</b>
10H30-11H50	01H15mn	<b>SESSION 3 : The problem of processing mining products in Africa</b>
10H30-10H35	5mn	<b>PRESENTATION BY THE MODERATOR:</b> <b>Dr Nicolas KAGAMBEGA (Special Adviser to the President of the Transition on mining)</b>
10H35-10H45	10mn	Speaker 1: General Management for Industrial Development of Burkina Faso (MDICAPME)
10H45-10H55	10mn	Speaker 2: Bauxite to Alumina Project (Guinea)
10H55-11H05	10mn	Speaker 3: Office Chérifien des Phosphates (Morocco)
11H05-11H50	45mn	<b>DISCUSSIONS</b>
12H00-13H35	01H35mn	<b>SESSION 4 : Adding value to quarry products</b>
12H00-12H05	5mn	<b>PRESENTATION BY THE MODERATOR:</b> <b>Mr Jean Alphonse SOME (Former Minister of Mines and Quarries)</b>
12H05-12H15	10mn	Speaker 1: Mr <b>Lacina PAKOUN</b> (Development Minerals Specialist, UNDP)
12H15-12H25	10mn	Speaker 2: <b>Mr Ibrahim DJAGRA</b> (BTS valorisation specialist)
12H25-12H35	10mn	Speaker 3: <b>Mr Abdoulaye SAMBARE</b> (former DGC)
12H35-12H45	10mn	Speaker 4: TANZANIA (Development of the sand and quarry products sector)
12H45-12H55	10mn	Speaker 5: <b>Mr Christophe KERE</b> (Consultant specialising in clay recovery, Burkina Faso)
12H55-13H35	40mn	<b>DISCUSSIONS</b>
13H35-14H35	01H00 mn	<b>LUNCH</b>
14H35- 17H00	02H25	<b>SESSION 5 : Countrys/ MINING COMPANIES</b>
14H35-14H40	05mn	<b>PRESENTATION OF THE MODERATOR: Pr. Seta NABA</b> (Lecturer and researcher at UJKZ)
14H40-14H50	10mn	Speaker 1: <b>Burkina Faso</b>
14H50-15H00	10mn	Speaker 2: <b>Country 2</b>
15H00-15H10	10mn	Speaker 3: <b>Country 3</b>
15H10-15H20	10mn	Speaker 4: <b>country 4</b>
15H20-15H30	10mn	Speaker 5: LEO LITHIUM Company
15H30-15H40	10mn	Speaker 6: SALMA MINING Company
15H40-15H50	10mn	Speaker 7: NERE MINING Company
15H50-16H00	10mn	Speaker 8: BISSA GOLD company
16H00-17H00	01H00mn	<b>DISCUSSIONS</b>
17H00-18H00	01H00mn	<b>BREAK</b>
18H00-18H45	45mn	<b>CLOSING CEREMONY</b>
18H45-19H05	20 mn	Reading of the summary report and recommendations, General Reporter
19H05-19H20	15 mn	<b>CLOSING SPEECH BY THE MINISTER FOR ENERGY, MINES AND QUARRIES</b>
20H30-23H00	02H30mn	<b>AWARDS PRESENTATION EVENING</b>
<b>Horaires</b>		<b>THIRD DAY: EXCURSIONS, September 30, 2023</b>
<b>Départ</b>	<b>Retour</b>	<b>MINING SITE</b>
<b>06H00</b>	<b>18H00</b>	<b>OREZONE de BOMBORE gold mine</b> (Central Plateau) located a hundred kilometers from Ouagadougou.
<b>Départ</b>	<b>Retour</b>	<b>QUARRY SITE</b>
<b>7H30</b>	<b>16H00</b>	WAYEN quarry owned by CARRIERE GENERALE DU BURKINA (CGB)
<b>Note: The accompanying persons per site are: 2 members of the Themes Commission, 1 member of the Technical Commission, 2 members of the Communications Commission, 2 members of the Health Commission, 1 member of the Protocol Commission.</b>		



# UNE SOCIÉTÉ AFRICAINNE DE SERVICES MINIERS AUX NORMES INTERNATIONALES



**CORICA.COM**



## MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES CARRIÈRES DU BURKINA FASO

### Grand Entretien

**Aristide BELEMSOBGO**

Directeur Général des mines du Burkina Faso

# « Le secteur minier, un domaine résilient malgré l'insécurité »

*Malgré les défis sécuritaires auxquels le Burkina Faso est confronté depuis 2016, le secteur minier demeure un pilier majeur de l'économie nationale. Avec 16 mines d'or en exploitation dont la production annuelle dépasse 50 tonnes, le pays se place parmi les cinq principaux producteurs d'or en Afrique, selon le classement 2023 de World Mining Data. Le*

*Directeur général des mines, Aristide Belemsobgo, estime que le secteur minier est résilient et demeure un pilier majeur pour l'économie nationale malgré le contexte d'insécurité. A l'occasion de la 5e édition de la semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAQ), il se montre optimiste pour l'avenir de ce domaine.*

## **Quel est l'état actuel des activités minières au Burkina Faso ?**

Le Burkina Faso, malgré des défis sécuritaires, affiche une résilience remarquable dans son secteur minier. Depuis 2018, le pays a consolidé sa position parmi les cinq principaux producteurs d'or en Afrique, dépassant les 50 tonnes annuelles grâce à ses 16 mines d'or. En 2022, bien que certaines mines restent fermées temporairement, la réouverture réussie de mines telles que KARMA et TAPARKO témoignent des efforts des autorités pour sécuriser le secteur.

Concernant les perspectives, la construction de la mine de KIAKA, le projet OPOR, la relance de l'ancienne mine de POURA, et d'autres projets miniers en cours de développement signalent un avenir prometteur pour l'exploitation minière industrielle au Burkina Faso. Les recherches géologiques et minières continuent malgré un ralentissement, avec des projets « brownfield » et « greenfield » visant à stimuler l'emploi et le développement communautaire.

Le Burkina Faso cherche à diversifier ses ressources minérales pour réduire la dépendance à l'or et atténuer les fluctuations de cours. Des minéraux stratégiques tels que le lithium, le cobalt, le cuivre,

et le manganèse sont ciblés. L'artisanat minier fait également l'objet d'une réorganisation et d'un encadrement visant à formaliser le secteur. Des sites artisanaux ont été définis, et des actions sont entreprises pour gérer les résidus miniers de manière responsable.

En dépit des difficultés, le potentiel géologique et minier du Burkina Faso attire les investisseurs, positionnant le pays comme l'un des plus attractifs en Afrique pour les projets miniers. L'avenir du secteur minier semble prometteur, soutenu par la diversité des ressources à explorer et à valoriser. Le Burkina Faso conserve ainsi une position solide dans le paysage minier africain.

## **Quelle a été la contribution du secteur minier dans le budget de l'État sur les 3 dernières années ?**

La contribution du secteur minier au budget de l'Etat ces dernières années est considérable et a connu une augmentation au fil des ans, au regard d'une part de l'augmentation de la production minière, du cours de l'or et de celui du dollar. En 2020, la contribution du secteur minier au Budget de l'Etat était d'environ 330 milliards, pour environ 430 milliards en 2021 et 540 milliards en 2022 (Annuaire statistique MEMC 2022). Ce qui fait une contribution

totale en trois (03) ans d'environ 1300 milliards de FCFA (environ 2 milliards de dollars US).

**Selon le ministre des Mines, Simon-Pierre Boussim, le secteur minier a enregistré une baisse de 13,73% en matière de production d'or en 2022. Quelles sont les prévisions du secteur pour l'année 2023 ?**

En 2022, la production minière aurifère a connu une baisse (production d'environ 58,2 tonnes) comparativement à la production de 2021 (production d'environ 67,4 tonnes). Cela est en partie lié, comme dit précédemment, à la situation sécuritaire qui a entraîné l'arrêt de la production des mines de YOUNGA, NETIANA, TAPARKO ET KARMA et de OUARE pour un manque à gagner d'environ six (06) tonnes d'or.

En 2023, avec la reprise de certaines mines, l'entrée en pleine production de la mine de BOMBORE (société OREZONE), la production connaîtra une légère augmentation par rapport à celle de 2022. Au 30 juin 2023, la production d'or fin était d'environ 27,527 tonnes (Rapport semestriel de la DGMG, 2023). A la fin de l'année 2023, nous prévoyons une production totale d'environ 60 tonnes.

**Le rapport 2021-2022 sur l'état de la fraude en matière de**

**commercialisation d'or et des autres substances précieuses indique qu'environ 30 tonnes d'or sortent illégalement du territoire burkinabè chaque année. Quels sont les dispositifs mis en place pour lutter contre la fraude dans le secteur minier ?**

Pour lutter contre la fraude en matière de commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso, la Brigade Nationale Anti-Fraude de l'Or (BNAF) a été créée. Elle a pour rôle d'assurer en aval cette lutte contre la fraude, qui est beaucoup plus perceptible au niveau de l'exploitation artisanale au regard du rapport de l'INSD (2016) ; ce qui peut entraîner le blanchiment des capitaux ou le financement du terrorisme.

Pour ce qui concerne la DGMG, la lutte contre la fraude n'est pas une attribution majeure de la direction, mais elle contribue à l'image de la SONASP, en amont dans la formalisation, l'encadrement de l'activité artisanale et semi-mécanisée. Ce qui devrait permettre un meilleur contrôle de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses issus de l'exploitation artisanale et semi-mécanisée.

**Dans le contexte actuel du Burkina Faso, quelles sont les difficultés majeures auxquelles les exploitants miniers sont confrontés ?**

La difficulté majeure du secteur minier reste la sécurité qui a un impact sur la mobilisation de ressources financières pour le financement des projets de recherche ou sur l'exploitation minière. Mais la résilience manifeste des sociétés minières est assez remarquable et permet au secteur d'avoir une contribution importante aux recettes de l'Etat et au développement des communautés locales. L'une des difficultés à mentionner est la dualité entre exploitation minière artisanale et exploitation minière industrielle.

**Quelles sont les dispositions prises par l'Etat pour résoudre ces difficultés ?**

Les dispositions prises par l'Etat pour la résolution de ces difficultés sont diverses.

Premièrement, pour ce qui est de la sécurité, très tôt, l'Administration minière a entamé des discussions avec les sociétés minières ainsi que leur faitière sur la question minière afin de voir ce qui peut être proposé pour une certaine résilience.

Bien que la sécurisation des mines s'intègre dans une stratégie d'ensemble de sécurisation du pays, certains projets qui sont dans des zones d'insécurité majeures, ont bénéficié d'un soutien particulier de l'Etat dans le renforcement de la sécurité de ces mines et dans la sécurisation

des convois de ravitaillement de ces mines. En sus, des réformes sont en cours pour une opérationnalisation de l'Office National de la Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM) pour une meilleure sécurisation des sites miniers industriels, pour un meilleur encadrement sécuritaire de l'exploitation minière artisanale.

Deuxièmement, la problématique de la coexistence entre mines industrielles et mines artisanales a amené l'Etat à envisager la définition de couloirs ou de zones d'orpillage, suivi de réformes qui devraient permettre à l'Etat d'être plus proches des artisans miniers pour la formalisation et pour l'encadrement. C'est à cet effet que la Journée de l'Artisan Minier (JAM) est organisée chaque année par l'Administration minière.

**La 5e édition de la Semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAQ) se tient du 28 au 30 septembre 2023. Quel peut être son apport d'un tel événement pour le secteur minier burkinabè ?**

La 5e édition de la Semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAQ) qui se tient du 28 au 30 septembre 2023, à l'instar des éditions passées, est une tribune de partage d'expériences des acteurs du secteur minier burkinabè avec leurs homologues des autres

pays. C'est également une vitrine pour la promotion du secteur minier burkinabè et pour rassurer les investisseurs que le Burkina Faso est fréquentable, qu'il est une destination d'investissement, au regard de son potentiel géologique et minier, de son expérience en matière de recherche et d'exploitation minière.

**Quelles conclusions ou recommandations pouvons-nous espérer à l'issue de cet événement pour booster les activités minières au Burkina Faso ?**

Au regard du thème principal de la 5eme édition de la SAMAQ qui est « Exploitation minière en Afrique : Quelle stratégie pour impacter les économies locales ? », des recommandations fortes sont attendues pour une meilleure contribution du secteur minier au développement des communautés locales. Il est clair que la plupart des pays africains riches en ressources naturelles ont jugé nécessaire la définition d'un fonds de développement des communautés, mais il est nécessaire de définir des mécanismes clairs pour un meilleur impact de ce fonds dans les économies locales. Un meilleur impact de ces fonds est d'avoir un effet d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie locale, une meilleure contribution à la pérennisation des investissements, au

développement d'initiatives locales, à la lutte contre la pauvreté, l'insécurité, le chômage, l'insertion des femmes.

Au-delà de ces fonds, des initiatives d'exploitation minière à petite échelle sous forme de coopératives ou d'associations peuvent être des alternatives pour assurer un développement des économies locales.

En définitive, cette 5eme édition de la SAMAQ ne vient pas définir des solutions miracles pour un meilleur impact de l'exploitation minière dans les économies locales, mais met le débat sur la table pour des solutions concrètes et applicables au pays riches en ressources naturelles dont les défis sont convergents.

**Quel est votre message pour les participants à la 5e édition de la Semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest ?**

Aux participants de la 5e édition de la SAMAQ, je leur souhaite une bonne participation à l'activité. Les différents sous thèmes définis en sessions, panels et ateliers devront permettre à tout un chacun de tirer son épingle du jeu. Tandis que les expositions et les sessions B2B assureront aux participants des rencontres d'expériences et d'affaires hors du commun dans un pays hospitalier, au cœur de l'Afrique.

# Fonctionnement de la Direction générale des mines et de la géologie (DGMG)

La Direction générale des mines et de la géologie (DGMG), selon le décret n°2023-0255/PRES-TRANS/PM/MEMC du 21 Mars 2023 portant organisation du Ministère de l’Energie, des Mines et des Carrières (MEMC), a pour attributions la conception, l’élaboration, la coordination et l’application de la politique du ministère dans le domaine des mines et de la géologie. A ce titre, elle est chargée de :

- assurer les missions de pesée et colisage de l’or, des autres substances précieuses et des métaux de base ;
- assurer la collecte, le traitement et la compilation des données géologiques et minières ;
- assurer le suivi-contrôle des activités de recherche, de construction, d’exploitation et de fermeture des mines ;
- Suivre les impacts sociaux, environnementaux, économiques des projets liés aux substances de mines ;
- participer aux enquêtes publiques environnementales des projets miniers ;
- suivre la mise en œuvre des plans d’actions et de réinstallation ;
- assurer l’évaluation des titres miniers ;
- contribuer au respect de la réglementation relative à l’importation, l’exportation, le transfert, le transit, la fabrication, le stockage, le transport et l’emploi des explosifs à usage civil dans les mines ;
- assurer le suivi-contrôle de la mise en œuvre des règles en matière de santé et sécurité au travail dans les mines ;
- contribuer au suivi des médiations et des questions relatives à la sécurisation des sites miniers ;
- veiller au respect de la réglementation
- émettre des avis techniques ;
- traiter les demandes d’exonérations et

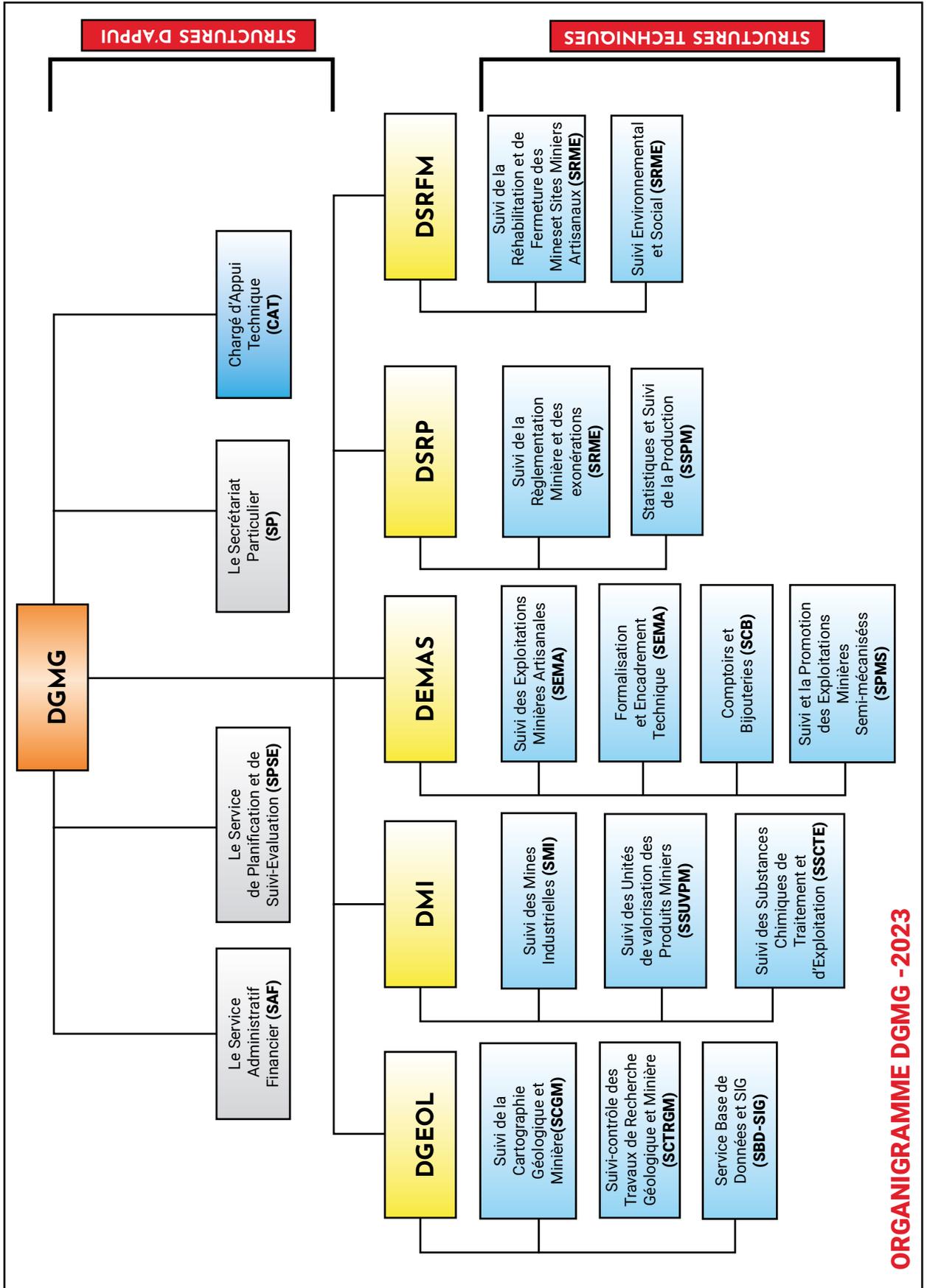
d’admission temporaire exceptionnelle ordinaire pour l’importation des biens et équipements miniers

- valider les listes d’équipements et des matériels miniers ;
- assurer le suivi-contrôle des raffineries, des comptoirs et des bijouteries ;
- traiter les demandes d’agrément des raffineries, des bijouteries et des comptoirs de commercialisation de l’or et des autres substances précieuses de productions artisanales et semi-mécanisées
- Assurer l’encadrement des mines artisanales et semi-mécanisées ;
- Assurer le suivi-contrôle des activités de réhabilitation des sites miniers artisanaux
- Veiller à la protection, à la sauvegarde et à la restauration de l’environnement en collaboration avec les structures compétentes de l’Etat ;
- Assurer le suivi des fonds miniers relatifs à la réhabilitation et la fermeture des mines et des sites miniers artisanaux

Selon l’arrêté n°2021-262/MEMC/SG/DGMG du 23/09/2021, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) est composée de quatre (04) directions techniques que sont :

- La Direction de la Géologie (DGéol)
- La Direction des Mines Industrielles (DM)
- La Direction des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées (DEMAS)
- La Direction du Suivi de la Réglementation et de la Production (DSRP) ;
- La Direction du Suivi de la Réhabilitation et de la Fermeture des Mines et des Sites Artisanaux (DSRFM).

Chaque Direction technique est organisée en services dont le nombre et les détails sont inscrits dans la figure suivante :



# Encore et toujours N°1

**Certifié meilleure qualité fibre**  
au Burkina Faso pour la  
2<sup>ème</sup> année consécutive

+ **Rapide** + **Stable** + **Fiable**



Plus d'informations : +226 06 00 33 33 • [mafibre.obf@orange.com](mailto:mafibre.obf@orange.com)

## MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES CARRIÈRES DU BURKINA FASO



### **BUREAU DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE DU BURKINA (BUMIGEB),**

**l'héritage qui  
valorise le sous-sol  
burkinabè**

#### **Entretien**

**Samuel GUIGEMDÉ**  
Directeur Général BUMIGEB

*Le Bureau des mines et de la géologie du Burkina Faso (BUMIGEB) est un acteur majeur dans le secteur de la géologie et de l'exploitation minière. Fondé en 1978, le BUMIGEB joue un rôle vital dans l'amélioration de la connaissance géologique et la promotion d'une exploitation durable des ressources minières variées qu'offre son sous-sol. Selon son Directeur général Samuel Guigemdé, cette société est un héritage des devanciers du domaine qui ont œuvré pour la valorisation du sous-sol burkinabè. Dans cet entretien, il revient sur les fondements du Bureau des mines et de la géologie du Burkina Faso.*

#### **Pouvez-vous présenter brièvement le BUMIGEB ?**

Le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) est le Service géologique national du Burkina Faso. Il peut être qualifié de bras technique du Ministère chargé des mines. C'est une société d'Etat à caractère stratégique dont le capital est entièrement détenu par l'Etat burkinabè. Il a été créé en Mai 1978. Donc a de plus de quarante-cinq (45) ans d'existence.

#### **Quelles sont les principales missions du BUMIGEB ?**

Plusieurs missions ont été confiées au BUMIGEB par l'Etat. Les principales missions du

BUMIGEB, se résument pour l'essentiel à la réalisation, par toutes méthodes appropriées, d'études et de travaux destinés à améliorer la connaissance géologique et minière du pays, assurer divers contrôles miniers délégués par l'Etat, appuyer la promotion et le développement de la petite mine, appuyer la promotion et la valorisation des substances minérales et de carrières contenues dans le sol et le sous-sol et plus généralement, entreprendre ou participer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'un des objets précités ou à tout objet similaire ou connexe.

## **Comment est organisée le BUMIGEB pour la réalisation de ses missions ?**

Le BUMIGEB est dirigé par un Directeur Général, nommé en conseil des Ministres dont la gestion est contrôlée par un Conseil d'Administration. Il compte une direction générale appuyée dans la mise en œuvre de ses actions par des cellules et plusieurs autres directions dont quatre (4) techniques et trois (3) s'occupant des aspects administratifs et financiers, commerciaux et de gestion des ressources humaines.

Les directions techniques sont constituées de la Direction de la Recherche géologique et minière, la direction des Laboratoires, la direction des sondages et celle de la sécurité industrielle, minière et des hydrocarbures. Les trois premières sont chargées de réaliser les cartes géologiques à diverses échelles et des cartes de potentialités minières dont elles assurent la diffusion auprès des potentiels investisseurs miniers afin de les convaincre à faire du Burkina leur pays de choix pour d'éventuels investissements. La dernière assure le contrôle de sécurité dans les industries, dans les mines et dans le transport et la distribution des hydrocarbures.

Le BUMIGEB a une représentation au niveau régional à Bobo-Dioulasso, la deuxième ville du Burkina Faso. Elle exécute les mêmes activités que le BUMIGEB

siège mais uniquement dans le Grand Ouest. Les activités sur les autres parties du territoire sont exécutées par le BUMIGEB siège.

## **Le Burkina Faso a été longtemps qualifié de pays à sous-sol pauvre, qu'est ce qui justifie selon vous qu'il soit cité parmi les pays producteurs d'or en Afrique aujourd'hui ?**

Merci de permettre à travers cette question de rendre hommage à nos devanciers.

Pour revenir à votre question, je dirai la curiosité de nos devanciers et leur désir ardent de démontrer le contraire. Vous savez, nous avons des aînés qui ont cru au sous-sol Burkinabè lorsque personne n'y croyait. Pour l'amour de leur pays, ils ont pris le risque de se former à l'étranger dans des domaines de géosciences. Une fois rentrés au pays, ils ont œuvré à ce que soit créé le BUMIGEB et ont intensifié des travaux de recherche géologique et minière qui leur ont permis de démontrer le contraire. Pour preuve, plusieurs des mines qui opèrent aujourd'hui au Burkina Faso, sont sur les zones dont ils ont mis à nu quasiment les potentialités.

Nous avons hérité des résultats de leurs recherches mais aussi de leur détermination à démontrer que le sous-sol du Burkina Faso regorge de biens d'autres potentialités. Pour résumer, nous

perpétuons l'héritage qui nous a été légué. Nous poursuivons ce travail et le BUMIGEB continue de mettre en évidence des minéralisations contenues dans le sous-sol du Burkina.

## **Quels sont les canaux utilisés par le BUMIGEB pour la promotion des données géoscientifiques sur le Burkina Faso ?**

Nous utilisons principalement trois canaux. Il s'agit de notre centre de documentation bien organisé qui regorge de milliers de documents sur la recherche géologique et minière au Burkina Faso, de notre géoportail à travers notre site internet sur lequel, nous avons œuvré à mettre des fichiers numériques des données géologiques et minière sur le Burkina Faso. Enfin, nous utilisons le Marketing direct. A travers les foras miniers nationaux comme internationaux, nous allons à la conquête des potentiels investisseurs miniers à qui nous présentons les potentialités minières du pays.

## **Parlant de géoportail, il paraît que le BUMIGEB est dans la dynamique de la mise en place d'un hub technique minier. De quoi s'agit-il exactement ? Comment fonctionnera-t-il ?**

Effectivement, nous sommes dans la dynamique de mettre en place un hub technique

minier. Pour faire simple, il s'agit d'une plateforme numérique sur laquelle seront regroupées les données des acteurs clés intervenant dans le secteur minier au Burkina Faso, de sorte à faciliter l'accès à l'information juste de différents acteurs en un seul endroit.

Ainsi, le BUMIGEB est le porteur du projet, mais bien d'autres acteurs, en occurrence le cadastre minier, la chambre des mines du Burkina, ... interviendront sur ce projet afin de réussir sa mise en œuvre.

### **Comment sont financées les activités du BUMIGEB ?**

Les ressources financières du BUMIGEB sont constituées, d'une part, des ressources provenant de la contrepartie de contrats quinquennaux signés avec l'Etat pour le financement des missions de service public et, d'autre part, des produits des travaux et prestations pour des tiers.

En outre, le BUMIGEB a bénéficié également des appuis divers à travers la coopération bilatérale et multilatérale par le biais de divers projets miniers (BM, UE, PNUD, FAC, ACDI, BGR, Hollande, Belgique, PADSEM, PARGFM, etc.).

Une autre source de financement rejoint la première. Il s'agit du Fonds de Financement de la Recherche Géologique et Minière et de soutien à la formation sur

les sciences de la terre (FFRGM) qui a été institué par le code minier de 2015.

### **Au Burkina Faso, seul l'or est exploité aujourd'hui, cela sous-entend-il que son sous-sol ne contient que l'or ?**

Loin de là. Rappelez-vous que dans un passé récent le manganèse et le zinc étaient exploités au Burkina Faso. En nous basant sur ces deux ressources dont les gisements n'ont pas été épuisés, vous voyez aisément qu'au Burkina, nous n'avons pas que l'or. Dans un passé assez lointain des métaux comme le cuivre, le plomb et l'antimoine ont fait l'objet d'exploitation.

Par contre, beaucoup d'autres substances minérales sont mises en évidence, mais toujours pas exploités, on note : le diamant, le fer, le Titane, le Vanadium, le nickel, l'Aluminium, le Niobium-Tantalium, l'Etain, le Lithium, les terres rares.

A ces substances métallifères, s'ajoutent les substances non métalliques communément appelées substances de carrières comme les phosphates, les calcaires à ciment, les dolomies, les marbres, les granites, les gabbros, les grès, etc.

Actuellement, nous intensifions la recherche géologique et minière via plusieurs projets afin d'aboutir à une diversification de

la production minière.

### **Quels sont donc les projets de recherche que vous menez actuellement pour la diversification des substances minérales exploitables ?**

Actuellement, nous menons des travaux de cartographie à l'échelle 1/50 000 sur plus d'une dizaine de feuillets. Notre ambition est de couvrir totalement le territoire à cette échelle. Vous savez, en matière de cartographie géologique, le Burkina est cité parmi les pays de la sous-région le plus avancé. Nous avons couvert totalement notre territoire à l'échelle 1/200 000 et ce qui a permis de réviser la carte synthèse à l'échelle 1/1 000 000 (2018).

De la recherche minière, le pays est totalement couvert en géophysique aéroporté en spectrométrie et magnétométrie de haute résolution qui a permis de mettre en évidence des zones d'anomalies très intéressantes sur lesquelles nous menons actuellement des contrôles approfondis au sol. Dans la même lancée, nous conduisons des projets de recherche minières pour des substances déjà bien connues comme l'or, mais pour d'autres substances spécifiques et aujourd'hui critiques ; on peut citer les terres rares, le nickel, le manganèse, le lithium, les colombo-tantalite, le vanadium... Enfin, nous avons entamé des

études sur les études des bassins sédimentaires pour comprendre leurs fonctionnements et répondre à l'existence ou non des hydrocarbures dont nous disposons déjà d'une étude de faisabilité et d'un projet de code pétrolier.

### **A quels niveaux sont les projets de recherche dont vous parliez tantôt ?**

Nous sommes suffisamment avancés sur certains projets. D'autres par contre sont moins avancés du fait du contexte sécuritaire. Mais nous avons la ferme conviction que bientôt les zones abritant lesdits projets seront propices à l'intensification de la recherche pour nous permettre d'avancer considérablement.

Bientôt, nous diffuserons un rapport technique de la recherche géologique et minière sur le Burkina Faso qui fait la synthèse de l'avancée de tous nos différents projets.

### **Pouvons-nous conclure sans crainte de se tromper l'existence d'autres ressources minérales autres que l'or dans le sous-sol burkinabè ?**

Nous avons mis en évidence plusieurs indices de minéraux qui témoignent déjà de l'existence d'autres ressources minérales autres que l'or au Burkina. Maintenant, il appartient aux compagnies d'explorations

d'approfondir les recherches afin de découvrir de nouveaux gisements. Pour cela, nous mettons d'une part à profit les foras pour intéresser les potentiels investisseurs miniers. D'autre part, nous ne ménageons aucun effort pour mettre à leur disposition nos expertises à travers des conventions de partenariats dans les domaines de l'exploration géologique et minière, des travaux de sondages miniers, des travaux d'analyses de roches et sols dans notre laboratoire accrédité à la norme ISO 17025.

### **Quelles sont les perspectives du BUMIGEB en matière de la recherche géologique et minière au Burkina Faso ?**

En termes de perspectives, nous comptons bien sûr mener à terme tous les projets sur lesquels nous travaillons actuellement, condition indéniable pour une diversification de la production minière.

Aussi, nous souhaitons accompagner davantage les sociétés d'exploration dans la découverte d'autres gisements. C'est pourquoi, nous faisons de l'acquisition d'équipements de pointe et le renforcement de capacités de nos techniciens une priorité afin d'être à la hauteur de leurs attentes.

### **Vous avez parlé tantôt de contrôle de sécurité dans les industries, les mines et**

### **les hydrocarbures. Pouvez-vous nous en dire plus ?**

Il s'agit des contrôles de sécurité effectués sur les équipements à pression utilisés dans les industries, les mines et même les ménages (je veux parler des bouteilles de gaz butane). Nous assurons aussi le contrôle de sécurité des camions citernes et des cuves enterrées dans les stations-services destinées à stocker les produits comme l'essence, le gasoil, le kérosène, ... sans oublier les contrôles de qualité effectués sur les produits pétroliers et miniers (lingots, bijoux, ...).

### **Ces contrôles sont-ils effectués dans les mines ?**

Oui, ces contrôles sont également effectués dans les mines. Vous savez, les mines fonctionnent elles-mêmes comme des industries. Donc sont détentrices des équipements à pression, des cuves, des bacs. Nous prenons soin d'effectuer ses contrôles de sécurité en leur sein.

Aussi, étant le bras technique du ministère chargé des mines, nous accompagnons l'administration centrale lors des missions d'inspection des mines.

Puisque nous parlons des mines, nous n'y intervenons pas uniquement pour le contrôle de sécurité. Du reste, nous sommes un acteur majeur de la pesée et du colisage des lingots d'or des mines.

**Certaines mines sont dans leur dernière phase d'exploitation, donc doivent passer à celle de la réhabilitation. Pensez-vous déjà à la gestion de cette phase ?**

Oui nous anticipons sur cette dernière phase en renforçant les capacités de nos techniciens en la matière afin de réussir cette dernière phase du cycle de vie de la mine.

**Selon vous, quels rôles joue ou pourrait jouer le BUMIGEB pour une réhabilitation réussie des dites mines ?**

Renforcer les capacités de nos techniciens pour mieux amorcer cette phase de réhabilitation

représente pour nous un coût énorme que nous devons supporter malgré l'absence d'un retour immédiat sur investissement. Si nous le faisons, c'est parce que nous sommes conscients du rôle important que nous devons jouer lors de cette phase.

Pour revenir à votre question, nous pensons que le BUMIGEB doit être au cœur de la réhabilitation de nos mines mais bien sûr en associant les autres structures comme les mines elles-mêmes, l'Administration en charge des mines, le ministère en charge de l'environnement, l'université à travers son département des sciences de la Terre, ...

Sous le Très Haut Patronage de Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORÉ, Président de la Transition, Chef de l'État

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES CARRIÈRES

SEMICA

5<sup>e</sup> Edition

**SAMAO 2023**

SEMAINE DES ACTIVITÉS MINIÈRES D'AFRIQUE DE L'OUEST

28-30 SEPTEMBRE 2023

CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCES DE OUAGA 2000

OUAGADOUGOU - BURKINA FASO

Thème

**Exploitation minière en Afrique: quelle stratégie pour impacter les économies locales ?**

SAMAO, the Reference of African Mining!

# CABINET



**Salon International de l'Énergie, des Mines et des Hydrocarbures**  
*International Energy, Mining and Hydrocarbons Convention & Exhibition*

**Where the World meets African Mining**

**CABINET SEMICA SARL**  
**10 BP 524 OUAGADOUGOU 10**  
**Tél : +226 75 75 66 66**  
**Email: [info@semica.org](mailto:info@semica.org)**  
**[www.semica.org](http://www.semica.org)**

OUAGADOUGOU - BURKINA FASO

# MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES CARRIÈRES DU BURKINA FASO

## **DIRECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES :** PROMOUVOIR ET VALORISER LE SECTEUR DES CARRIÈRES AU BURKINA FASO

### Entretien

**Arsène TIENDREBEOGO**

Directeur Général des carrières



*Au cours de l'année 2022, le volume de substances de carrière extraites est estimé à près de 1,5 million de mètres cubes, reflétant une augmentation significative par rapport aux années antérieures. Les recettes tirées de la production ont également connu une croissance notable, atteignant 971 millions de francs CFA en 2022, contre 538 millions en 2019. Toutefois, des défis subsistent. Pour relever ces défis et booster l'exploitation des substances de carrières, la Direction générale des carrières (DGC) œuvre pour une exploitation durable et responsable des carrières, tout en maximisant leur contribution au développement économique du Burkina Faso. Interrogé à l'occasion de la Semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAQ), Patoingnimi Arsène Tiendrébeogo parle du secteur des carrières.*

## **Présentez-nous brièvement la Direction Générale des Carrières (DGC)**

La Direction générale des carrières est une structure technique du ministère chargé des mines avec pour missions la conception, l'élaboration, la coordination et l'application de la politique du ministère dans le domaine des carrières.

Elle comprend trois directions techniques : la Direction du suivi de la réglementation et de la production des carrières (DSRPC), la Direction de la promotion des substances de carrières (DPSC) et la Direction de la réhabilitation des sites de carrières (DRSC)

## **Quelles sont les missions essentielles de la DGC ?**

La DGC est chargée d'assurer le suivi-contrôle des activités de recherche et d'exploitation des substances de carrières, suivre les constructions, les exploitations et les fermetures des sites d'exploitation de carrières, veiller au respect de la réglementation relative à l'emploi des explosifs à usage civil dans les carrières et de promouvoir la mécanisation de l'exploitation artisanale des substances de carrières. Elle s'occupe de promouvoir la transformation et la valorisation des substances de carrières, assurer la liquidation des redevances proportionnelles et du fonds minier de développement local relatifs à l'exploitation des substances de carrières,

donner des avis techniques sur les demandes relatives aux autorisations d'exploitation de substances de carrières et de veiller à la protection, à la sauvegarde et à la restauration de l'environnement des sites des carrières en collaboration avec les services des ministères compétents.

## **Qu'est qu'une carrière ?**

Le code minier définit la carrière comme étant l'endroit d'où sont extraits des substances minérales telles que les minéraux industriels, les roches industrielles, les pierres ornementales et les matériaux de construction.

## **Pouvez-vous nous clarifier les notions de substance de carrières et substance utile ?**

Sont considérées comme substances de carrières : les gîtes de matériaux de construction (sable, latérites), d'empierrement (grès) et de viabilité, d'amendement pour la culture des terres (calcaires dolomitiques) ainsi que les matériaux servant à l'industrie céramique (argile) et autres substances analogues, à l'exception des phosphates, nitrates, sels alcalins et autres sels associés dans les mêmes gisements et les tourbières.

Le code minier ne définit pas les substances utiles.

La notion de substances utiles s'est introduite dans l'administration minière à travers les projets

financés par la Banque Mondiale. Selon leur définition, les substances utiles sont assimilables aux substances de carrières.

## **Quelle est la différence entre substance de mines et substance de carrières ?**

La différence fondamentale réside dans la valeur marchande des produits ; les substances de mines ayant une grande valeur économique.

## **Quels sont les types de carrières qui existent au Burkina ?**

Trois (03) types de carrières existent au Burkina Faso :

-les carrières industrielles utilisant les engins lourds et les équipements modernes de production ;

-les carrières semi-mécanisées utilisant quelques équipements mécaniques de production ;

-les carrières artisanales utilisant des moyens rudimentaires de production (pioches, pelles, daba, houe ...)

## **Quelles sont les principaux types de matériaux extraits des carrières au Burkina Faso et quel est leur rôle dans le développement économique et infrastructurel du pays ?**

Il s'agit des granites et assimilés, principalement pour la production des agrégats utilisés dans le BTP, des calcaires dolomitiques, utilisés dans la cimenterie.

terie (comme adjuvants), dans l'agriculture (comme fertilisant) et dans l'industrie minière (pour la chaux) ainsi que les tufs, utilisés comme adjuvants dans la cimenterie. Il y a aussi les basaltes, utilisés pour la production des agrégats et comme adjuvant dans la cimenterie, le sable, utilisé dans le BTP et la latérite meuble pour les ouvrages routiers et la latérite indurée pour la production des briques latéritiques Taillées utilisées dans la construction des bâtiments.

### **Quel est l'état des lieux de l'exploitation des carrières au Burkina ?**

A ce jour, on dénombre 73 autorisations d'exploitations permanentes de substances de carrières délivrées par l'administration des mines dont 71 autorisations d'exploitations industrielles.

Parmi ces autorisations d'exploitations industrielles on dénombre : 50 pour le granite et assimilés, 14 pour les calcaires dolomitiques, 04 pour les tufs, 02 pour le basalte et 01 pour le sable.

On dénombre également, une (01) autorisation d'exploitation semi-mécanisée de sable et une (01) autorisation d'exploitation artisanale de granite.

La production cumulée de toutes les substances de carrières exploitées industriellement est de : 400 626 m<sup>3</sup> en 2017 à 1 455 861 m<sup>3</sup> en 2022, soit un accroissement d'environ 1 000 000 m<sup>3</sup> en 6 ans.

Les recettes de la production industrielles des carrières au titre de la redevance sur la production et du FMDL sont passés de 537 825 718 FCFA en 2019 à 971 440 465 FCFA en 2022, soit une croissance de 433 614 747 FCFA.

### **Quelle est la contribution des carrières en termes d'emploi au Burkina ?**

En 2022 les carrières industrielles ont généré environ mille deux cent (1200) emplois directs.

### **Quelles sont les conditions à remplir pour obtenir une autorisation d'exploitation d'une carrière au Burkina ?**

Ces autorisations sont délivrées à toute personne physique ou morale qui en fait la demande à l'administration des mines suivant des voies réglementaires. Elles peuvent être temporaires ou permanentes.

### **Quelle est la procédure d'obtention d'une autorisation d'exploitation de carrière au Burkina Faso ?**

La procédure d'obtention est définie dans le décret 2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINE-FID/MEEVCC/MCIA portant Gestion des Titres Miniers et Autorisations.

Le dossier de demande est déposé auprès de la Direction générale du Cadastre minier.

### **Quelles sont les taxes en relations avec les substances**

### **de carrières au Burkina Faso ?**

Le code minier a prévu deux types de taxes dans l'exploitation des substances de carrières à savoir les droits fixes composés des droits d'octroi, de renouvellement et de transmission et la contribution aux fonds de réhabilitation et de sécurisation des sites miniers, et les redevances proportionnelles qui sont composées des taxes superficiales et des taxes sur la production.

A ces différentes taxes s'ajoutent la contribution aux Fonds Miniers de Développement Locale (FMDL).

### **Quelle est la validité d'une autorisation d'exploitation de carrières ?**

Les autorisations d'exploitation industrielles permanentes des carrières sont valides cinq (05) ans et renouvelables par période de trois (03) ans. Aussi les autorisations d'exploitation semi-mécanisée et artisanale sont valables deux (2) ans et renouvelables pour la même période.

Quant à l'autorisation d'exploitation temporaire, elle est valable une année et non renouvelable.

### **Quels sont les avantages qu'octroie le Ministère des Mines et des carrières aux investisseurs ?**

Des exonérations (avantages fiscaux et douaniers) sont accordées aux investisseurs sur un

certain nombre d'équipements pour la phase d'installation d'une carrière.

### **Quelles sont les sanctions prévues en violation du code minier et de ces textes d'application par les investisseurs dans le domaine des carrières ?**

Les types de sanctions en cas de violation des textes réglementaires sont : la mise en demeure, le retrait de l'autorisation, les amendes et les peines d'emprisonnement.

### **Que pouvez-vous dire de l'exploitation artisanale des carrières au Burkina ?**

L'exploitation artisanale des carrières occupent une grande partie de la population burkinabè dans les villes et les campagnes. Cependant elle est informelle et échappe donc au contrôle de l'administration minière.

Son apport au budget de l'État serait significatif si l'administration des mines réussit la formalisation.

### **Comment travaillez-vous avec les exploitants artisanaux ?**

La Direction générale de carrières mène annuellement des campagnes de sensibilisation au profit des exploitants artisanaux sur le code minier, ses textes d'application et sur la préservation de l'environnement. Le but de ces sensibilisations est de les



inviter à se conformer à la réglementation minière en vigueur en matière d'exploitation artisanale des substances de carrière.

### **Quel est l'état des lieux de l'exploitation artisanale des carrières ?**

Malgré l'importance de l'activité de l'exploitation artisanale, seulement une demande a été enregistrée auprès du cadastre minier. Ainsi à ce jour une seule autorisation d'exploitation artisanale a été délivrée par l'administration des mines. Cependant, grâce au Projet de Valorisation et de Renforcement de l'Exploitation Artisanale des Minéraux de Développement (PVREAMD), co-financé par le programme ACP-UE et l'Etat Burkinabé, une dynamique est en marche pour la formalisation de plusieurs exploitants artisanaux.

### **Comment passer d'une ex-**

### **ploitation artisanale à une exploitation industrielle ?**

Pour passer d'une exploitation artisanale à une exploitation industrielle le requérant doit adresser une demande à l'administration des mines conformément à la réglementation minière en vigueur.

### **Y a-t-il un intérêt manifeste des investisseurs dans le secteur comme c'est le cas avec l'or ?**

Il y'a un intérêt des investisseurs pour le secteur des carrières. On dénombre à ce jour 71 autorisations d'exploitation valides. Aussi, annuellement au moins cinq demandes d'octroi sont enregistrées auprès du cadastre minier.

### **Est-ce qu'il y a lieu de s'inquiéter sur le fait que les carrières sont des ressources naturelles, donc épuisables ?**

Il n'y pas à s'inquiéter, car le Burkina Faso regorge d'un potentiel important et varié de substances de carrières réparties sur l'ensemble du territoire. Aussi, la Direction Générale des Carrières veille à l'exploitation durable de ces ressources.

### Quels sont les défis du secteur des carrières au Burkina ?

Le principal défi à relever reste la promotion et la valorisation des substances de carrières dans notre pays.

De façon spécifique il s'agit de maîtriser la déclaration des volumes extraits par les promoteurs de carrières, d'amener les sociétés de carrières à contribuer effectivement aux fonds de réhabilitations et de fermeture des carrières, d'amener les exploitants artisanaux non formels à se formaliser afin d'en tirer la plus-value au profit du budget de l'Etat et d'organiser les exploitants artisanaux en coopératives et les orienter vers la semi-mécanisation. Il est également question de créer des conditions pour une meilleure valorisation et promotion des substances de carrières et de faire la promotion des meilleures pratiques environnementales.

### En tant qu'expert du domaine, quels sont les mécanismes qu'on peut mettre en place pour booster l'exploitation des substances de carrières afin d'accroître les revenus au profit de l'Économie nationale ?

L'atteinte de ces objectifs passe par la promotion de l'exploitation des substances de carrière en organisant des journées promotionnelles des carrières, la diversification de la production des substances de carrières (pierres ornementales, carreau, céramique, brique en terre cuite, ...), le recouvrement de toutes les recettes inhérentes aux productions des carrières, le renforcement des suivis contrôle des activités d'exploitation des substances de carrières et l'organisation par la formalisation de l'exploitation artisanale non formelle pour en tirer la plus-value.

### Quelles sont les données statistiques de l'exploitation des substances de carrières ?

En 2022 la Direction Générale des Carrières a enregistré trente-cinq (35) sociétés l'exploitation de substances de carrières en production.

SUBSTANCES	VOLUME(M3)
Granite	968572,67
Basalte	73415,44
Calcaire dolomitique	243934,45
Tuf	120246,79
Sable	49691,98
<b>TOTAL</b>	<b>1455861,33</b>

Au premier semestre de l'année 2023, la Direction Générale des Carrières a enregistré trente-un (31) sociétés l'exploitation de substances de carrières en production.

SUBSTANCES	VOLUME(M3)
Granite	369223,45
Basalte	47005,24
Calcaire dolomitique	151927,9
Tuf	69022,46
Sable	16420,01
<b>TOTAL</b>	<b>653599,06</b>



## MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES CARRIÈRES



**Le Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières** assure la mise en oeuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de mines, de carrières et d'énergie. A ce titre, il est chargé :

### 1. En matière de mines et de carrières

- de l'élaboration des stratégies de développement des carrières.
- de l'application de la politique de développement des substances minérales.
- de la valorisation de la recherche minière.
- de l'application de la politique de recherche géologique et minière et du contrôle de son exécution.
- de la promotion, de la coordination, du contrôle et du suivi des activités relatives à la recherche, à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources minérales.
- de la collecte et de la diffusion de la documentation technique relative à l'industrie minière.
- de l'élaboration des normes et du contrôle de leur application.
- de la négociation des conventions d'investissements miniers entre l'Etat et les entreprises minières.
- de la réglementation et du contrôle des activités de recherche et d'exploitation minière et géologique.

### 2. En matière d'énergie

- de l'élaboration et de l'application de la législation et de la réglementation en matière.
- de recherche, de production, d'approvisionnement et de distribution des produits énergétiques.
- de la création, de l'équipement et du contrôle des infrastructures énergétiques.
- du contrôle de la production, de l'approvisionnement et de la distribution des énergies conventionnelles en relation avec les Ministres chargés de l'environnement et de l'eau.
- de la promotion des énergies nouvelles et renouvelables ;
- de la promotion des économies d'énergies.



Avenue de l'indépendance, Koulouba,  
Ouagadougou - Immeuble du 15  
octobre01 BP 644 Ouagadougou 01



[dcpm@memc.gov.bf](mailto:dcpm@memc.gov.bf)



(+226) 25 31 84 2

# MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES CARRIÈRES DU BURKINA FASO

## CONTENU LOCAL AU BURKINA FASO LEVIER ESSENTIEL POUR UN DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

### Entretien

#### Zéphirin Z. ZONGO

Secrétaire Technique du Contenu Local et de la Promotion des Investissements



*Les ressources minérales du Burkina Faso, pierre angulaire de son économie, promettent un avenir prometteur. La réussite de cette vision repose sur la maximisation des avantages de l'exploitation minière pour les populations locales. Dans cette perspective, le gouvernement burkinabé a instauré le Secrétariat technique du Contenu local et de la promotion des investissements (ST-CLPI), une entité centrale au sein du*

*ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières. Il s'attache à développer le capital humain, valoriser les produits miniers localement, promouvoir les investissements nationaux et évaluer les stratégies nationales du contenu local dans ces domaines. Dans cet entretien, le secrétaire technique du Contenu local, Zéphirin Z. Zongo parle de l'importance de cette structure dans le secteur minier.*

**Dans l'organigramme actuel du ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières (MEMC), figure le Secrétariat technique du Contenu Local et de la Promotion des Investissements. Qu'est ce qui a motivé la création de cette direction centrale ?**

Les ressources extractives sont une source importante de revenus et d'emplois pour les pays détenteurs tel que le Burkina Faso. L'impact de cette exploitation sur le développement est parfois difficilement perceptible au niveau des populations ; ce qui engendre des frustrations et des conflits. En effet, pour les pays disposant de ressources naturelles, les citoyens espèrent que l'exploitation de ces ressources engendre des retombées à leur profit.

Ainsi, depuis quelques années, le Gouvernement burkinabé a opéré des réformes dans le secteur minier. Ces réformes visent à promouvoir un développement économique durable à travers une bonne exploitation des revenus miniers et des opportunités offertes par le secteur. L'organi-

gramme du ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières reflète donc cette option du Gouvernement avec la création du Secrétariat technique du Contenu local et de la promotion des investissements (ST-CLPI).

L'objectif visé à travers la création de cette structure est d'une part de mettre en cohérence toutes les initiatives en matière de promotion des nationaux sur toute la chaîne de valeur de l'activité minière et d'autre part de promouvoir le potentiel minier de notre pays.

### **Quelles sont les missions assignées au ST-CLPI ?**

Aux termes de l'article 32 du décret portant organisation du MEMC, le ST-CLPI a pour mission la conception, la coordination et l'application de la politique du Ministère en matière de contenu local et de promotion des investissements. A ce titre, elle est chargée : de renforcer les retombées des secteurs minier et énergétiques dans l'économie nationale, de développer le capital humain dans les secteurs de l'énergie et des mines, de valoriser au niveau national les produits miniers et de promouvoir les investissements nationaux dans les secteurs de l'énergie et des mines. Elle s'occupe également de piloter, suivre et évaluer les stratégies nationales de contenu local dans les secteurs de l'énergie et des mines, de mener des analyses économiques, financières et prospectives des secteurs de l'énergie

et des mines et de contribuer à la mise en place d'une fiscalité optimale dans les secteurs de l'énergie et des mines. Par ailleurs, elle se charge de rechercher, négocier des partenariats entre le Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières et les structures étatiques, sous régionales et internationales ainsi que les secteurs privés et de renforcer la visibilité nationale et internationale des secteurs de l'énergie et des mines.

### **En quoi consiste concrètement les promotions énergétique et minière ?**

Le secteur de l'Énergie, des Mines et des Carrières est sans conteste l'un des moteurs de développement de notre économie. Ce sont deux domaines qui nécessitent des investissements importants. Ainsi, leur développement, commande une véritable stratégie de promotion des investissements car, qualifiés de secteurs de « production hautement capitalistique » au regard du poids du capital (ressources financières) que cela requiert. Il s'agit alors d'attirer les investissements en faisant connaître le potentiel et les opportunités dans ces secteurs aussi bien au niveau national qu'à l'international.

Pour ce faire, le ST-CLPI mène des actions de promotion telles que l'organisation des événements de promotion tels que la Semaine des Énergies et Énergie renouvelable d'Afrique (SEERA), a Semaine des Activités Minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAO), la

Journée de l'Artisan Minier (JAM) et la coordination de la participation du Ministère aux espaces de promotion des investissements énergétiques et miniers dans le but de renforcer la visibilité nationale et internationale des secteurs énergétique et minier burkinabè.

### **Le Gouvernement burkinabè a adopté le Contenu Local dans le secteur de l'énergie, des mines et des carrières. Que renferme ce concept de Contenu Local ?**

Le concept de contenu local est né en Grande Bretagne dans les années 1970 et s'est développé dans la plupart des industries pétrolières et vise à faciliter le développement d'un tissu industriel local et des compétences locales en les faisant participer aux activités des industries extractives afin d'améliorer les retombées du secteur de des industries extractives au-delà des recettes directes reversées à l'État. En termes plus simples, le contenu local peut se comprendre comme la valeur qu'un projet d'extraction apporte à l'économie locale, nationale ou régionale, au-delà des revenus des directs tirés de l'exploitation de ces ressources.

De nos jours, des pays comme le Botswana, l'Afrique du Sud ou encore le Ghana constituent des modèles en matière gestion vertueuse des ressources minérales car ayant réussi dans une moindre mesure à transformer structurellement leurs économies à travers

la promotion de l'expertise nationale.

### **Pourquoi le contenu local est-il un sujet important pour le Burkina Faso ?**

Le Code Minier du Burkina Faso de 2003 ne faisait pas clairement référence au contenu local sous sa section Droits et Obligations des Opérations Minières. Cela était tout de même mentionné dans la Convention Minière-Type. Cependant, les données dans l'industrie minière indiquent que les achats de biens et services par les sociétés minières sont de loin plus importants que les revenus que le secteur génère annuellement à travers les paiements de taxes et impôts par ces sociétés. De ce fait, les stratégies de promotion des achats locaux de biens et services par les sociétés minières sont susceptibles d'induire des effets positifs sur l'économie nationale.

Pour le cas du Burkina Faso, une étude diagnostique faite en 2018 a révélé la faiblesse de ces achats locaux. En effet, sur un échantillon de douze (12) mines, les achats de biens et services des s'élevaient à 456,5 milliards de FCFA dont 71,7 milliards de FCFA auprès de fournisseurs locaux, soit 15,5 %. Bien que ces données soient relativement moins récentes, cela traduit les efforts qui doivent être faits en termes d'achats locaux de biens et services.

C'est ainsi que l'adoption du Code Minier de 2015 a été adoptée avec

des innovations majeures dans le but d'impulser une nouvelle dynamique dans la gestion de notre secteur minier. Ce code intègre des dispositions en matière de contenu local en ses articles 101 et 102. La mise en œuvre des dispositions de ces articles précités combiné à la vision actuelle du pays en matière d'exploitation minière ont permis d'adopter une stratégie nationale du contenu local ainsi qu'un dispositif réglementaire notamment en matière de fourniture locale des biens et services aux mines.

En termes simples, il s'agit de faire en sorte que les entreprises dont le capital appartient majoritairement à des burkinabés puissent avoir accès aux marchés de biens et services des sociétés minières de manière préférentielle d'une part et d'autre part de promouvoir l'expertise nationale sur le plan des ressources humaines.

Le dispositif juridique sera renforcé par l'adoption en cours de la loi sur le contenu local.

Dans le domaine de l'énergie, une stratégie du contenu local est en cours d'élaboration. L'objectif étant de créer des conditions pour favoriser l'émergence d'une expertise nationale dans le domaine de l'énergie.

### **En quoi consiste sa mise en œuvre ?**

La stratégie du contenu local dans le secteur minier est assorti d'un plan triennal glissant pour sa mise œuvre. Le ST-CLPI est chargé de

coordonner la mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'actions triennal ainsi que du suivi du respect des dispositions réglementaires en vigueur.

Au-delà du Département en charge des mines, la mise en œuvre de la stratégie implique des acteurs aussi étatiques que non-étatiques. Il s'agit entre autres de certains Départements ministériels, des collectivités territoriales, des factières ou organisation socio-professionnelles des acteurs du secteur privé (CCI-BF, CMB, ABSM, ACAB, AFEMIB, ACB), des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Du reste, le décret portant fixation des conditions de la fourniture locale dans le secteur minier et l'arrêté portant établissement de la liste des biens et services fournis aux entreprises minières ont été adoptés respectivement le 11 novembre et le 30 décembre 2021. Ces textes sont entrés en vigueur au 1er janvier 2022.

Dans le but de permettre aux principaux acteurs d'accéder à l'information sur le contenu local, un plan de communication a été élaboré. Dans ce sens, plusieurs ateliers de vulgarisation des textes et des rencontres de concertations ont été organisés par le ST-CLPI en collaboration avec les parties prenantes telles que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), la Chambre des mines du Burkina et l'Alliance burkinabè des fournisseurs des

biens et services miniers (ABSM). Plusieurs activités notamment des études ont été amorcées dans le sens de l'amélioration de la compétitivité des entreprises nationales. Il s'agit entre autres de l'étude de faisabilité pour la construction des entrepôts sous douanes destinés aux fournisseurs de biens et services aux mines, en phase de réalisation, l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une plateforme de mise en relations d'affaires entre les fournisseurs de biens et services miniers et les donneurs d'ordre dont le processus de recrutement du consultant est en cours et de l'étude de faisabilité sur la mise en place d'un fonds de garantie pour soutenir les champions nationaux dans le secteur minier. Il y a aussi l'étude d'évaluation des pratiques et performances du contenu local par les sociétés minières et de la capacité du secteur privé local à établir des liens commerciaux avec les investissements directs étrangers au Burkina Faso qui permettra d'établir une meilleure cartographie des fournisseurs ainsi que biens et services fournis dans le secteur minier.

### **Quelles dispositions doivent prendre les entreprises burkinabè afin de profiter au mieux des avantages du Contenu Local ?**

Le Gouvernement a créé les conditions qui permettent un accès aux marchés par les entreprises burkinabè certes, mais

il faut évidemment que celles-ci puissent répondre efficacement aux besoins des sociétés minières. Les nouvelles dispositions relatives au contenu local ne doivent pas non plus compromettre la continuité des activités d'exploitation. Ce doit être gagnant-gagnant pour les trois acteurs que sont l'Etat, les fournisseurs de biens et services, et les sociétés minières.

L'un des éléments à prendre en compte est la facilitation de l'accès à l'information au niveau des sociétés minières. Il est important que les entreprises nationales puissent avoir les informations sur les besoins des sociétés, leurs canaux de publication des offres et toutes les conditions à remplir s'il y'en a, de manière claire.

Du côté de l'administration, les sociétés minières et leurs sous-traitants sont tenues de transmettre leurs plans d'approvisionnement régulièrement mais nous invitons aussi les promoteurs des entreprises nationales à aller vers les sociétés et à développer les stratégies qu'il faut pour conquérir et garder ces nouveaux débouchés. Elles doivent rapidement répondre aux exigences aussi des sociétés minières en termes de délais, de prix et de qualité.

Pour cela, il est opportun pour les faïtières de développer et de mettre en œuvre les actions de renforcement de capacités au profit du privé national et de les accompagner pour l'accès au fi-

nancement auprès des banques et établissements financiers. Certaines de ces actions sont déjà planifiées dans la stratégie du contenu local et leur mise en œuvre réussie sera assez bénéfique aux entreprises nationales.

### **Quel appel avez-vous à l'endroit des acteurs de mise en œuvre du Contenu Local ?**

Le principal appel, c'est l'adhésion, l'engagement et la mobilisation. Ce sont ces éléments qui vont nous permettre de réussir l'implémentation du contenu local dans notre pays. Cet appel est adressé aussi bien au secteur privé national qu'aux sociétés minières et sous-traitants. Chaque acteur est invité à faire preuve de bonne foi.

Je voudrais rassurer les différents partenaires de la volonté et la détermination du département en charge des mines, à travers le ST-CLPI, pour l'opérationnalisation intégrale des textes réglementaires relatifs à la fourniture locale.

Pour finir, nous espérons que les échanges qui ont lieu pendant la présente édition de la SAMAO permettront de dégager des recommandations et d'identifier des pistes à explorer pouvant utilement améliorer le contenu local aussi bien au Burkina Faso que dans les autres pays africains afin d'améliorer l'impact de l'exploitation minière sur les économies nationales.



## Entretien

# RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES : LE VISAGE HUMANISTE DE LA SOCIÉTÉ OREZONE BOMBORÉ SA

*Dans le panorama minier du Burkina Faso, la société Orezone Bomboré SA brille par son engagement envers la Responsabilité sociale des entreprises (RSE). Pilier central de sa stratégie d'entreprise, la RSE est le moteur de sa contribution au développement durable et éthique des régions où elle est implantée. Elle a bâti une solide réputation dans le domaine à travers le strict respect des normes*

*élevées en matière de sécurité et de protection de l'environnement. La société minière minimise son empreinte écologique en contribuant activement au bien-être des communautés locales. Nous avons eu l'opportunité de discuter avec la direction de Orezone Bomboré SA pour comprendre les clés de leur succès et les initiatives de RSE qu'elle met en place.*



## **Ousseni BERRA**

Directeur Orezone Bomboré SA

### **Orezone Bombore SA est une Entreprise minière qui a une très grande réputation au Burkina Faso. Qu'est-ce qui fait la force de votre industrie ?**

Notre réputation au Burkina découle de plusieurs facteurs clés. Tout d'abord, nous nous engageons fermement à respecter les normes les plus élevées en matière de sécurité et de protection de l'environnement dans toutes nos opérations minières. De plus, nous valorisons notre relation avec les communautés locales en favorisant la transparence, la communication ouverte et la participation active, avec le contenu local et l'emploi local. Enfin, notre engagement envers la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est une pierre angulaire de notre stratégie, ce qui renforce notre engagement pour un développement durable et éthique.

### **Pouvez-vous nous décrire les principales initiatives de Responsabilité sociale des entreprises (RSE) mises en place par Orezone Bombore SA et leur impact sur les communautés locales et l'environnement ?**

Les initiatives de RSE à Orezone Bombore sont multiples. Nous avons mis en place des programmes de développement communautaire visant à améliorer la qualité de vie des résidents locaux. Cela inclut des projets éducatifs, de santé, d'approvisionnement en eau potable et d'emplois locaux. De plus, nous accordons une grande importance à la préservation de l'environnement et nous investissons dans des pratiques minières responsables pour minimiser notre empreinte écologique.

### **Comment Orezone Bombore SA intègre-t-elle la RSE dans sa stratégie d'entreprise et quel rôle joue-t-elle dans la création de valeur à long terme pour la société et les parties prenantes ?**

La RSE est au cœur de notre stratégie d'entreprise. Nous croyons fermement que la durabilité et la responsabilité sont essentielles pour créer de la valeur à long terme pour notre société et nos parties prenantes. En investissant dans les communautés locales et en protégeant l'environnement, nous contribuons à créer un climat favorable à notre réussite future tout en répondant aux attentes croissantes en matière de responsabilité des entreprises.

### **Quelles sont les priorités de la RSE pour Orezone Bombore SA et comment sont-elles alignées sur les besoins spécifiques des communautés locales où vous opérez ?**

Nos priorités en matière de RSE sont alignées sur les besoins spécifiques des communautés locales. Cela signifie que nous menons des enquêtes et dialoguons régulièrement avec les résidents pour comprendre leurs préoccupations. Nos priorités actuelles incluent l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, l'emploi local et la protection de la biodiversité.

## **Comment Orezone Bombore SA travaille-t-elle en partenariat avec les communautés locales, les Organisations non gouvernementales (ONG) et les autorités pour atteindre ses objectifs de RSE ?**

Nous travaillons en étroite collaboration avec les communautés locales en établissant des comités consultatifs communautaires et en organisant des réunions régulières pour discuter de leurs préoccupations et de leurs besoins. Nous collaborons également avec les ONG locales et les autorités gouvernementales pour renforcer nos initiatives de RSE et assurer un impact positif durable.

## **Quels programmes ou projets de RSE la société a pu mettre en place dans les zones où elle est présente ?**

Parmi les projets de RSE que nous avons mis en place dans les zones où nous sommes présents, citons la construction d'écoles, de centres de santé, l'approvisionnement en eau potable, la formation professionnelle, et la promotion de l'agriculture durable pour améliorer la sécurité alimentaire des communautés locales.

## **Pourriez-vous partager des exemples concrets de projets ou d'actions de RSE qui ont eu un impact positif sur les populations locales ou sur l'environnement ?**

Des exemples concrets d'impact positif incluent l'augmentation de l'accès à l'éducation, la réduction de la mortalité infantile grâce à de meilleures installations de santé, la création d'emplois locaux et la préservation de la biodiversité par des mesures de conservation de la faune et de la flore. Aussi pour accompagner nos communautés hôtes, la mine de Bomboré a en outre réalisé des adductions d'eau potable simplifiées d'une capacité de production journalière de 150 000 litres d'eau et un complexe

agro-sylvo-pastoral pour appuyer leurs activités d'élevage, de production maraichère en maîtrise d'eau, de planification de la réalisation des étangs piscicoles, etc.

## **Comment mesurez-vous l'impact de vos actions de RSE et quelles sont les réalisations dont vous êtes le plus fier dans ce domaine ?**

Nous mesurons l'impact de nos actions de RSE par le biais d'indicateurs clés de performance, de retours des communautés locales et d'évaluations indépendantes. Nous sommes particulièrement fiers de l'augmentation significative de l'accès à l'éducation et de la réduction de la pauvreté dans les zones où nous opérons.

## **Quelles sont les mesures prises pour améliorer continuellement ces programmes ?**

Nous sommes engagés dans un processus d'amélioration continue de nos programmes de RSE. Cela inclut la révision régulière de nos stratégies, l'adaptation aux besoins changeants des communautés et la recherche de nouvelles opportunités pour avoir un impact positif.

## **Quels sont les défis auxquels vous êtes confrontés dans la mise en œuvre de vos initiatives de RSE et comment les surmontez-vous ?**

Les défis que nous rencontrons dans la mise en œuvre de nos initiatives de RSE incluent parfois des contraintes budgétaires et des problèmes logistiques. Nous les surmontons en collaborant étroitement avec nos partenaires, en mobilisant des ressources supplémentaires lorsque cela est nécessaire, et en restant flexibles dans notre approche pour répondre aux défis imprévus.

# ÉQUIPEMENT MINIER : LOUDA INDUSTRY,

## UN ACTEUR MAJEUR DANS L'APPROVISIONNEMENT EN AFRIQUE DE L'OUEST



*LOUDA INDUSTRY, société de commerce international en Afrique, se démarque par son expertise dans le secteur de l'approvisionnement en équipements industriels miniers. Grâce à sa connaissance approfondie du marché, des procédures de commerce international et à son réseau étendu de partenaires, elle propose une gamme variée de produits et un service sur mesure à ses clients. LOUDA INDUSTRY est le sponsor officiel de l'édition 2023 de la Semaine des Activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMAQ). Selon elle, cet engagement traduit sa volonté d'être un acteur majeur de la croissance de l'économie nationale à travers cet événement d'envergure internationale qui fait la promotion du secteur des mines et des carrières.*

## **Parlez-nous de LOUDA INDUSTRY**

LOUDA INDUSTRY est une société de commerce international, négoce et courtage implantée en Afrique. Muni d'une compréhension étendue du marché, d'une réelle expertise des procédures de commerce international et d'un large réseau de partenaires industriels, locaux et étrangers, elle propose à ses clients une large gamme de produits et un service sur mesure.

## **De quels types de produits disposez-vous ?**

Notre expertise et nos connaissances nous permettent de fournir des matières d'approvisionnement, les services et des produits industriels pour les secteurs des mines, de la construction, des services publics et de l'agriculture notamment : les produits chimiques, les pièces de rechange mécaniques, électriques, électroniques, électromécaniques, les systèmes de convoyeurs ainsi que des équipements de mines. Nous fournissons également des équipements de forage et pièces de rechange, des équipements et consommables de soudage et la location d'engins lourd et véhicules .

## **Comment votre entreprise réussit-elle à répondre aux besoins des industries minières en matière d'approvisionnement en équipements ?**

C'est simple : nous fournissons des solutions ! LOUDA INDUSTRY est une centrale d'achat spécialisée dans l'importation de produits chimiques, de pièces détachées de toutes marques et de fournitures industrielles. Nous gérons la chaîne d'approvisionnement dans son intégralité. Notre expertise intervient depuis le sourcing, passe par la mise en place de la chaîne logistique la plus adaptée suivant le degré d'urgence, intervient lors du dédouanement local et de la livraison jusqu'au site final. Cette expertise nous permet donc de proposer une solution sur mesure pour chacun de nos clients.

## **Comment votre entreprise collabore-t-elle avec les acteurs de l'industrie minière pour favoriser l'innovation et l'efficacité dans**

## **l'approvisionnement en équipements ?**

Nous nous efforçons de nouer des partenariats avec de nombreuses entreprises dans le monde entier, en travaillant en étroite collaboration avec un éventail d'entreprises, de fabricants et de distributeurs jusqu'aux utilisateurs finaux afin de créer des avantages pour nos économies locales. L'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et la création de gain d'efficacité sont essentielles pour nos clients et pour nous.

## **Comment votre entreprise intègre-t-elle des critères durables et responsables dans le choix des équipements fournis aux industries minières ?**

LOUDA INDUSTRY s'engage à fonctionner de manière responsable et éthique partout où nous travaillons. Nous poursuivons activement des relations à long terme avec les fournisseurs et les clients, basées sur des pratiques commerciales responsables et transparentes. Tous nos services sont effectués avec la plus grande intégrité. Les pratiques commerciales durables sont une obligation pour chaque employé de notre organisation.

## **Pourriez-vous nous donner un aperçu des nouveautés ou des innovations que votre centrale d'achats prévoit d'introduire pour répondre aux besoins changeants du secteur minier en Afrique de l'Ouest ?**

D'abord, grâce à notre réseau mondial de fournisseurs et de transitaires, nous pouvons réagir rapidement aux exigences changeantes des environnements opérationnels complexes. Nos clients bénéficient de notre capacité à être flexibles et à sélectionner la meilleure solution pour un scénario particulier.

Aussi, nous introduisons progressivement des technologies avancées telles que l'automatisation des processus et l'analyse des données logistiques pour améliorer l'efficacité et la transparence des opérations d'approvisionnement, mais aussi anticiper les besoins de nos clients.

Pour finir nous investissons beaucoup dans la formation et le développement des compétences de nos collaborateurs afin de rester à jour avec les dernières tendances et les meilleures pratiques du secteur minier. Cela contribue également à renforcer les capacités locales.

**Quels sont les principaux défis auxquels votre centrale d'achats est confrontée dans le contexte de l'approvisionnement en équipements industriels et miniers en Afrique de l'Ouest, et comment les surmontez-vous ?**

Depuis la pandémie de Corona virus et les différentes crises, la logistique mondiale et celle africaine en particulier, fait face à des bouleversements majeurs rendant la planification de plus en plus problématique pour les opérations des sociétés minières avec énormément de retards et un manque à gagner considérable.

C'est ainsi que nous avons accru le traitement diligent et express des besoins de nos clients et la mise en place de solutions de stockage local des produits stratégiques. Ces stocks sont prioritairement dédiés à nos clients. Nous avons renforcé la qualité de service de la première prise de contact jusqu'au service après-vente une fois la livraison effectuée. Ainsi nous proposons un service client personnalisé dans le moindre détail incluant une réponse commerciale et technique, un temps de réponse réduit, la fluidité dans la communication, la proximité avec une présence sur site, une disponibilité permanente, une efficacité administrative.

Garantir des fournisseurs fiables et de qualité est aussi un challenge permanent pour tous. Dans ce sens à LOUDA INDUSTRY nous établissons des partenariats à long terme avec des fournisseurs de renommée mondiale pour assurer qualité, fiabilité et disponibilité en tout temps.

**En tant que sponsor officiel de la SAMAO, quelles sont les motivations derrière cet engagement ?**

Le secteur minier du Burkina Faso, en particulier l'exportation d'or, stimule son économie. Cette activité a considérablement augmenté les recettes publiques, réduit le taux de chômage et met en avant des champions locaux créant ainsi des opportunités de développement. Il est important pour nous d'être un acteur majeur de cette croissance à travers cet événement d'envergure internationale qui fait la promotion du secteur des mines et des carrières. C'est dans ce sens que la jeunesse burkinabè a pris ses responsabilités dans plusieurs domaines d'activités. Pour ce qui concerne LOUDA INDUSTRY, nous sommes une entreprise composée de jeunes collaborateurs très dynamiques auxquels je rends hommage pour leurs sacrifices au quotidien. Je profite d'encourager toute la jeunesse burkinabè dans les différents pôles de croissance de notre chère patrie.

**Quelles sont vos perspectives pour le futur en ce qui concerne l'approvisionnement en équipements pour les industries minières et les synergies avec des événements tels que la SAMAO ?**

Le contexte actuel auquel nous adhérons tous, celui du « local content » est une aubaine pour nos économies africaines. LOUDA INDUSTRY entend donc rester dans cette dynamique pour continuer de proposer des services à la carte et des solutions innovantes à nos industries.

Il est important cependant que LOUDA INDUSTRY ainsi que tous les acteurs concernés, à travers des cadres d'échanges tels que la SAMAO, puissent prendre le temps d'identifier tous les obstacles pour la mise en place efficace de cette politique afin de proposer des solutions adéquates, contextuelles et durables.

Si cela est bien fait, et nous travaillons à ce que ce soit le cas, LOUDA INDUSTRY se positionne encore plus comme un partenaire local de qualité pour créer une synergie d'actions et répondre efficacement aux enjeux majeurs du « local content ».



## **DIRECTION GÉNÉRALE DES CARRIÈRES :** MOTEUR DE RELANCE POUR LE SECTEUR DU TOURISME

### Entretien

#### **Mme Yelli Marguerite DOANNIO/SOU**

Directrice Générale de l'Office Nationale du Tourisme du Burkina Faso

*Depuis 2016, le Burkina Faso est confronté à des défis majeurs notamment l'insécurité. Cette situation impacte divers secteurs de son économie dont le tourisme, souvent considéré comme un moteur potentiel de développement économique et de valorisation de la richesse culturelle du pays. Malgré l'effondrement de ce secteur dû au*

*terrorisme, il se montre résilient. Ainsi, à travers l'organisation de la 5e édition de la Semaine des activités minière d'Afrique de l'Ouest (SAMAQ), la Directrice générale de l'Office national du tourisme burkinabè Marguerite Doannio/Sou espère une relance du tourisme récepteur.*

## **Comment se porte le secteur du tourisme au Burkina Faso dans ce contexte de crise sécuritaire ?**

Le secteur touristique n'est pas un tableau à peindre en noir car malgré les questions sécuritaires qui asphyxient le secteur, l'activité touristique continue de se dérouler. C'est vrai que nous avons changé de stratégie ces 5 dernières années car le tourisme récepteur se fait de plus en plus rare. Nous misons actuellement sur la découverte de nos sites et attraits touristiques par les burkinabés.

L'insécurité a eu un impact significatif sur le secteur touristique au Burkina Faso. C'est une réalité que nous ne dénisons pas, et naturellement cela joue sur la vitalité du secteur touristique et le constat est que les hôtels, les restaurants et d'autres entreprises liées au tourisme ont parfois été contraints de restreindre ou au besoin de fermer en raison du manque de clients.

## **Quels sont les conséquences de l'avènement du terrorisme sur le secteur touristique ?**

La baisse de l'activité touristique a eu des répercussions sur l'emploi dans le secteur. De nombreux travailleurs du tourisme se retrouvent au chômage en raison de la fermeture d'entreprises ou de la réduction de l'activité. Le tourisme est une source importante de revenus pour le Burkina Faso. L'effondrement du secteur a eu un impact direct sur les recettes touristiques de l'État, ce qui a limité sa capacité à investir dans le développement touristique et d'autres secteurs. L'insécurité a également nui à l'image du Burkina Faso en tant que destination touristique, en raison des zones d'insécurité, les visiteurs se sont concentrés dans les régions considérées comme plus sûres, ce qui a créé des déséquilibres dans le développement touristique.

Il est important de noter que l'impact de l'insécurité varie d'une région à l'autre du Burkina Faso. Certaines régions ont été plus gravement

touchées que d'autres, tandis que des efforts ont été déployés pour maintenir la sécurité dans les zones touristiques clés. Cependant, dans l'ensemble, l'insécurité a été un obstacle majeur au développement du secteur touristique au Burkina Faso, et sa résolution reste essentielle pour revitaliser cette industrie importante pour l'économie du pays.

## **Comment la 5e édition de la SAMOA peut-elle contribuer à soutenir le secteur du tourisme ?**

La tenue de cette 5ème édition témoigne déjà de la résilience du Burkina Faso. C'est un événement qui va drainer du monde notamment des étrangers. Ce qui veut dire que le Burkina Faso est toujours fréquentable.

Pour nous c'est un bon signal car le message que nous percevons derrière cette organisation est que les touristes récepteurs peuvent toujours visiter le burkinabé. Contrairement à ce qu'on dit ou à ce que l'on pense, le Burkina Faso est toujours fréquentable. Il y'a encore et toujours des merveilles touristiques à voir ou à redécouvrir.

## **Comment cet événement peut favoriser la relance du tourisme au Burkina Faso et redynamiser l'économie locale ?**

Nous pensons que la relance est amorcée avec la tenue de cette édition car les nombreux étrangers qui viendront au Burkina dormiront dans les hôtels burkinabés et mangeront dans nos restaurants. Bien évidemment que cela contribuera à relancer l'économie nationale. Ce qui est appréciable c'est que ces nombreux visiteurs seront désormais les ambassadeurs du Burkina Faso. Le discours qu'ils vont servir à leurs compatriotes à leur retour dans leurs pays sera tout autre et cela pourrait contribuer à accroître la fréquentation de la destination Burkina Faso.

## **Quels partenariats ou collaborations spécifiques ont été mis en place pour**

**cette édition de la SAMAO pour stimuler le tourisme interne et encourager les voyageurs locaux à découvrir les richesses culturelles du Burkina Faso ?**

L'incitation des Burkinabés au tourisme interne est la vision actuelle du ministère chargé du tourisme. La dynamique enclenchée par notre ministre de tutelle c'est la mise en tourisme de tous les événements au Burkina Faso. Toutes les grandes rencontres sont pour nous désormais des prétextes pour faire du tourisme.

Nous sommes engagés car sans conteste, cela a un impact économique réel par la création d'emplois au-delà d'encourager à la découverte de la richesse culturelle et naturelle du pays.

Le tourisme interne offre une opportunité unique de créer des souvenirs inoubliables, de renforcer notre identité culturelle et de contribuer au développement de nos communautés locales.

C'est justement pour toutes ces raisons que nous sommes présents à cette 5ème édition avec un stand au niveau du site pour toujours encourager les Burkinabés à visiter leur propre pays. C'est également le même message que nous allons porter aux étrangers.

**Quelles sont les attentes du secteur du tourisme pour l'édition 2023 de la SAMAO ?**

Nous avons plutôt un souhait que cette 5eme édition de la SAMAO soit le moteur de relance du tourisme récepteur. Notre doléance est que dans la politique de Responsabilité sociale de l'Entreprise (RSE) que les mines qui sont des secteurs d'investissements importants pensent aux secteurs du tourisme à travers des investissements structurants dans le domaine et dans leurs zones de résidence car chaque partie du Burkina regorge d'attrait touristiques et a une histoire à raconter.

Sous le Très Haut Patronage de Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORÉ, Président de la Transition, Chef de l'État

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES CARRIÈRES

**5<sup>e</sup> Edition SAMAO 2023**

SEMAINE DES ACTIVITÉS MINIÈRES D'AFRIQUE DE L'OUEST

**28-30 SEPTEMBRE 2023**  
CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCES DE OUAGA 2000  
OUAGADOUGOU - BURKINA FASO

Thème  
**Exploitation minière en Afrique : quelle stratégie pour impacter les économies locales ?**

SEMICA

SAMAO, the Reference of African Mining!

<b>SPONSOR OFFICIEL</b>	<b>SPONSORS OR</b>	<b>SPONSORS ARGENT</b>	<b>PARTENAIRES MÉDIAS</b>
 SPONSOR DIAMANT 	  	 	  

# EXPLOITATION MINIÈRE AU BURKINA FASO

## IAMGOLD ESSAKANE SA PRIORISE LES BESOINS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES POPULATIONS

### Entretien

#### Tidiane BARRY

Directeur Général IAMGOLD ESSAKANE SA



*Au Burkina Faso, la société minière IAMGOLD Essakane SA se distingue par son modèle d'exploitation minière responsable axé sur la santé, la sécurité, la protection de l'environnement et des partenariats solides avec les communautés. En intégrant la Responsabilité sociale des entreprise (RSE) dans sa stratégie, elle met en œuvre des projets qui impactent positivement les populations locales. Son approche dynamique et interactive pour définir les priorités de la RSE repose sur l'écoute des parties prenantes, dont les communautés, le personnel et les Organisations non gouvernementales (ONG). Il s'aligne ainsi sur les besoins spécifiques des communautés locales en matière d'emplois, d'eau potable, de soins de santé, et plus encore. Des partenariats avec les autorités et les ONG renforcent son action pour atteindre ces objectifs. Le Directeur général Tidiane Barry donne des détails dans cet entretien.*

**IAMGOLD Essakane SA est une industrie minière qui a une très grande réputation au Burkina Faso. Qu'est-ce qui fait la force de votre industrie ?**

La mine Essakane est une filiale du groupe IAMGOLD Corporation établi sur deux continents, en Amérique du Nord et en Afrique, avec un riche éventail de projets de mise en valeur et d'exploration. Depuis son démarrage en 2010, Essakane demeure un fleuron de l'industrie nationale au regard de sa taille et son impact socio-économique. Nous sommes convaincus que notre plus grande force réside dans le modèle d'exploitation minière responsable que nous réalisons au Burkina Faso et partout ailleurs. Ce modèle s'appuie sur notre culture de santé et sécurité, sur la protection de l'environnement et sur l'établissement de partenariats solides avec nos communautés hôtes.

**Comment IAMGOLD Essakane SA intègre-t-elle la RSE dans sa stratégie d'entreprise et quel rôle joue-t-elle dans la création de valeur à long terme pour la société et les parties prenantes ?**

La Responsabilité Sociale est une valeur-clé chez IAMGOLD. Avant tout, nous sommes convaincus qu'un engagement envers le développement durable et la responsabilité sociale par tous nos employés et entrepreneurs est fondamental à notre réussite. Ainsi pour articuler efficacement la RSE dans notre stratégie d'entreprise nous avons adopté une Politique de Développement Durable que nous mettons en œuvre et qui résume l'ensemble de nos engagements en la matière. Au niveau orga-

nisationnel nous avons au sein de la mine Essakane le département Santé Sécurité et Développement Durable dont la mission est de traduire en actions concrètes l'ensemble de nos engagements en matière de santé et sécurité, envers la communauté et la protection de l'environnement. Ces différentes options nous ont permis de maximiser les opportunités d'investissement et d'impact durable au bénéfice de la société et de nos parties prenantes.

### **Quelles sont les priorités de la RSE pour IAMGOLD Essakane SA et comment sont-elles alignées sur les besoins spécifiques des communautés locales où vous opérez ?**

L'établissement de nos priorités et de nos objectifs en matière de RSE est un processus dynamique et interactif. Les attentes des communautés hôtes de la mine Essakane par exemple sont multiples et complexes : emplois, eau potable, soins de santé primaire, sécurité alimentaire, etc. Comment décider de ce qui est important ? D'abord, nous écoutons nos parties prenantes, c'est-à-dire, les communautés elles-mêmes, le personnel et les sociétés civiles pour nous guider. C'est notre approche pour nous assurer que nos priorités sont alignées aux besoins spécifiques des communautés locales. De même, notre stratégie d'investissement communautaire est alignée sur les référentiels régionaux et gouvernementaux du développement. A ce titre, nous avons pendant longtemps financé directement les Plans communaux de développement des communes de Dori, Gorom-Gorom et Falagountou et de Dori, à hauteur de 3 milliards FCFA de 2014 à 2018. Aujourd'hui nous le faisons à travers le Fonds minier de développement local, avec plus de 15 milliards FCFA injectés au fonds depuis son opérationnalisation en 2019.

### **Comment IAMGOLD Essakane SA travaille-t-elle en partenariat avec les communautés locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autorités pour atteindre ses objectifs de RSE ?**

Là aussi le processus a été évolutif mais nous avons dès le démarrage de la mine mis l'accent sur la nécessité d'instaurer un processus consultatif et de dialogue permanent avec les parties prenantes au sein desquelles figurent en bonne place les communautés, les ONG et les autorités locales.

Ce mécanisme d'information et de dialogue a généré plusieurs cadres de concertation (Communauté de communication de la mine d'Essakane, Comité de suivi de la réinstallation, Comité des emplois et nuisance, etc.) dont le bon fonctionnement permet de consolider les relations entre les parties en présence. Ces cadres ont l'avantage d'instaurer, entre les parties, un dialogue social permanent et proactif avec des résultats tangibles comme la formulation d'un consensus entre la mine et les communautés, l'apaisement du climat social, la consolidation de bonnes pratiques et l'instauration d'une meilleure cohésion à travers le développement d'un sentiment d'appartenance qui remette les communautés au cœur des débats.

### **Quels programmes ou projets de RSE la société a pu mettre en place dans les zones où elle est présente ?**

Depuis son démarrage, la mine a mis en œuvre plusieurs projets de développement communautaire qui impactent directement le quotidien des populations et leur qualité de vie. Sans être exhaustif, voici quelques secteurs dans lesquels IAMGOLD Essakane SA a contribué à relever les indicateurs de développement durable dans la région du Sahel :

L'accès à l'eau potable, à travers le Projet Eau et Croissance Économique Durable au Sahel – Phase 1 (ECED-Sahel) IAMGOLD. Le gouvernement du Canada et la Fondation One Drop ont contribué à hauteur de 7 milliards de FCFA à la réalisation d'infrastructures d'adduction d'eau potable au bénéfice de plus de 60 000 personnes dans la commune de Dori et des villages environnants. Sur la durée de la vie de la mine à nos jours, les investissements réalisés par la mine dans le domaine de l'eau ont

permis de relever le taux d'accès à l'eau potable des populations qui est passé de 54,5 % en 2007 (étude de base) à 99,1 % en 2016 (étude INSUCO).

IAMGOLD Essakane SA contribue également à l'accès à l'éducation notamment dans la construction de 08 écoles, un CEG à Essakane Site, 13 centres d'alphabétisation, 17 cantines scolaires fonctionnelles et 06 jardins scolaires.

Dans le domaine de la santé de base, elle appuie les programmes nationaux de lutte contre le paludisme et la tuberculose, l'appui en équipements et électrification solaire CHR de Dori pour un montant de 120 millions FCFA, le soutien à la lutte contre le Covid 19, etc. Pour ce qui est des infrastructures énergétiques, la société a permis l'électrification du village d'Essakane site en partenariat avec la SONABEL pour un montant de 360 000 000 FCFA.

Quant au programme de soutien à l'Agriculture et à l'Élevage, il se concentre principalement sur l'appui aux jardins maraîchers qui offrent une opportunité de revenus à plus de 600 femmes productrices organisées en coopératives maraîchères autour du périmètre minier. Le Projet Riz pluvial initié par la mine d'Essakane depuis 2017 et symbole d'innovation et d'audace permet aujourd'hui de produire du riz dans les plaines désertiques du Sahel.

Nous pouvons également citer notre programme d'appui à l'employabilité des jeunes. Dans ce cadre, IAMGOLD Essakane SA a soutenu le ministère chargé de l'éducation avec un montant de 400 millions de FCFA, au bénéfice de l'Ecole Normale Supérieure d'Ingénieurs de Fada et à l'Université de Dori. Pour ne pas rester en si bon chemin dans le domaine de l'éducation, nous avons conclu en début d'année 2023, une convention de financement pour l'octroi de 32 Bourses aux meilleurs bacheliers du Burkina pour un montant de 271 millions FCFA.

Vous comprendrez à la lecture de ces initiatives qui ne sont pas exhaustives que nous nous efforçons de faire en sorte que nos programmes RSE puissent couvrir les besoins prioritaires du développement

durable pour les populations du Burkina Faso et de la région du Sahel en particulier.

### **Comment mesurez-vous l'impact de vos actions de RSE et quelles sont les réalisations dont vous êtes le plus fier dans ce domaine ?**

Ceux qui s'intéressent de façon plus pointilleuse à notre façon de faire savent que nous sommes attachés à l'utilisation de standards et normes élevés de responsabilité sociale pour mesurer nos progrès en matière de développement durable. Par exemple, Essakane est la première société minière au Burkina Faso à être doublement certifiée ISO 14001-2015 pour le management environnemental et ISO 45001-2018 pour le management en Santé-sécurité au travail. IAMGOLD pratique des standards tels l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) de l'Association minière du Canada qui permet aux entreprises de prendre des mesures concrètes pour respecter leurs engagements environnementaux et sociaux. Beaucoup de nos initiatives emblématiques sur le développement durable sont nées de la pratique de ces standards et nous ont, du reste, valu à plusieurs reprises des reconnaissances et prix à l'international. On peut citer entre autres, le Prix d'excellence VDMD 2014 avec le projet des jardins maraîchers de Marganta qui a soutenu la reconversion de centaines de femmes qui étaient dans l'orpillage vers des activités plus saines comme le maraîchage et aussi le Prix d'excellence VDMD 2018 qui a récompensé l'initiative Fonds fer, un projet innovant de valorisation des déchets métalliques de la mine pour financer des activités génératrices de revenus portées par les communautés. A travers ces prix, IAMGOLD Essakane SA est fière de compter parmi les mines modèles dont la responsabilité sociale est reconnue à l'international.

Cela dit, il faut bien admettre que pour nous l'indicateur d'impact le plus précieux et dont nous sommes le plus fier c'est bien l'acceptabilité sociale dont nous bénéficions de façon tangible et perceptible au sein de nos communautés. Nous avons leur recon-

naissance et nous travaillons ensemble pour continuer à en faire davantage malgré les défis auxquels nous sommes confrontés ces dernières années au regard du contexte sécuritaire.

### **Quelles sont les mesures prises pour améliorer continuellement ces programmes?**

Avec un environnement évolutif et complexe comme le nôtre, nous sommes résolus à maintenir voire adapter ces programmes aux nouveaux défis qui se présentent aux communautés, voire à la nation entière. C'est l'une des raisons qui justifie la conclusion de plusieurs partenariats sur des projets structurants qui viendront soutenir le développement et la résilience communautaire mais aussi dans la perspective de l'après-mine. Il en est du Projet FAMAGODO en partenariat avec le PNUD (2023-2024) dans lequel IAMGOLD Essakane SA participe pour 2 millions USD (pour un budget global de 2,5 millions USD) pour doter les communes de Dori, Gorom-Gorom, Falagountou et Markoye d'infrastructures socio-économiques de base.

La 2e phase du projet triangle d'eau a débuté en 2023 sous l'appellation Projet Épanouissement socio-économique des populations vulnérables au Sahel (ESEPVSahel) et s'inscrit dans la logique de consolider les acquis de la phase 1 que nous avons décrite plus haut. Pour un montant global de 39 millions CAD, soit plus de 17 milliards de francs CFA, ce projet est cofinancé par Affaires mondiales Ca-

nada (AMC), IAMGOLD, la Fondation One Drop et le gouvernement burkinabè. Il sera mis en œuvre au Burkina Faso par Cowater International, en tant qu'agence d'exécution sur une période de 5 ans de 2023-2028 dans les communes de Dori, Falagountou, et Gorom-Gorom.

### **Quels sont les défis auxquels vous êtes confrontés dans la mise en œuvre de vos initiatives de RSE et comment les surmontez-vous ?**

Le défi actuel le plus important dans notre zone d'opération est sans conteste le défi sécuritaire. Il impacte directement les activités minières et a des répercussions inévitables dans la mise en œuvre et le suivi des projets RSE. La gestion de la sécurité étant du rôle régalien de l'Etat nous saisissons l'occasion pour saluer encore une fois tous les efforts des autorités et l'engagement des Forces de Défense et de Sécurité à nos côtés pour maintenir l'activité minière. Au niveau communautaire, nous avons réadapté notre approche pour répondre davantage aux défis humanitaires qui se présentent. Le fait de continuer à déployer des projets structurants à fort impact dans la région participe de l'appui à la résilience de nos communautés.

### **Un dernier mot ?**

Je voudrais remercier le Ministère de l'Energie des Mines et des Carrières et le cabinet SEMICA pour cette tribune offerte. Je souhaite plein succès à la 5e édition de la SAMAO. Merci !



# MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES CARRIÈRES DU BURKINA FASO

## **BURKINA FASO :** LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CADASTRE MINIER ŒUVRE POUR UNE GESTION SIMPLIFIÉE ET TRANSPARENTE DES TITRES MINIERES



### Entretien

#### **Mamadou SAGNON**

Directeur Général Cadastre Minier

*Dans le secteur minier du Burkina Faso, la Direction générale du cadastre minier joue un rôle crucial dans la facilitation de l'octroi des titres miniers et autorisations. En tant qu'entité centrale du ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières, elle œuvre à mettre en place des processus transparents et efficaces pour encourager une exploitation minière responsable*

*et durable. La mission première de cette direction est de recevoir et d'enregistrer les demandes de titres miniers et autorisations. Dans le cadre de l'édition 2023 de la SAMAO, le Directeur général du Cadastre minier, Mamadou Sagnon parle du rôle de son département dans la facilitation de l'octroi des titres miniers au Burkina Faso.*

## **Décrivez-nous le rôle et les responsabilités de la Direction Générale du Cadastre Minier du Burkina en ce qui concerne la gestion des titres miniers et l'encadrement des activités minières au Burkina Faso.**

La Direction Générale du Cadastre Minier est une structure centrale du Ministère de l'Énergie, des mines et des carrières. Elle a pour missions la conception, la coordination et l'application de la politique du ministère en matière de gestion des titres miniers et autorisations.

A ce titre, elle est chargée de recevoir et d'enregistrer les demandes de titres miniers et autorisations, de traiter et d'initier les projets d'actes afférents (arrêtés ou décrets) aux demandes de titres miniers et autorisations en veillant au respect de la réglementation relative à leur gestion ainsi que de publier les titres miniers et autorisations. Elle s'occupe également de liquider les droits fixes ainsi que les taxes superficielles et organiser la répartition des taxes superficielles au profit des collectivités territoriales bénéficiaires conformément aux textes en vigueur, de contrôler et veiller au bornage des superficies des titres miniers et autorisations en collaboration avec les structures techniques concernées et d'archiver les documents relatifs aux titres miniers et autorisations.

## **Quelles sont les principales initiatives et activités entreprises par la Direction Générale du Cadastre Minier pour promouvoir une exploitation minière responsable et durable au Burkina Faso ?**

Dans le cadre de ses activités, la Direction générale du cadastre minier est également engagée dans la promotion de l'exploitation minière responsable et durable.

A cet effet, suivant les principes miniers internationaux auxquels le pays est engagé à travers les textes réglementaires, le processus d'attribution

des titres miniers et autorisations est régi par des exigences en la matière.

Il est fait donc obligation aux titulaires de titres miniers et bénéficiaires d'autorisations de respecter la réglementation applicable en matière de protection de l'environnement, des sites du patrimoine archéologique et culturel national, de maintenir le dialogue avec les autorités locales du ressort du périmètre objet des activités minières, d'imposer l'utilisation des équipements de protection individuelle sur le site et d'interdire le travail des enfants et l'utilisation des produits chimiques prohibés sur les sites miniers artisanaux.

Parallèlement, la Direction mène des missions de sensibilisation auprès des autorités locales et les personnes ressources sur la réglementation minière relative à la gestion des titres miniers et autorisations, au processus de perception et de répartition des taxes superficielles afin d'assurer une meilleure compréhension du secteur minier et le rôle de chaque partie prenante dans le cycle de développement des projets miniers.

En outre, des missions terrain sont effectuées pour contrôler le bornage des sites miniers en exploitation et s'assurer que les activités sont effectivement exécutées dans les limites octroyées afin d'éviter les conflits.

## **Comment la Direction générale du cadastre minier facilite-t-elle le processus d'octroi de titres miniers et s'assure-t-elle de leur conformité avec la réglementation en vigueur ?**

Tout d'abord, je tiens à rappeler quelques principes de base du cadastre minier donc de la Direction générale dans le processus d'attribution des titres miniers et autorisations. Il s'agit de la priorité dans l'octroi des titres miniers et autorisations. Ainsi, le premier venu est le premier servi avec la possibilité d'appel d'offres. Dans le principe de la transparence, la Direction générale du cadastre minier est un

bureau public, ouvert pour la consultation des cartes et registres cadastraux relatifs aux titres miniers et autorisations. Concernant l'équité, dans le cadre l'enregistrement et l'instruction des dossiers de demandes de titres miniers et autorisations, il est appliqué les mêmes règles et les mêmes critères pour tous. Pour le principe d'objectivité, l'instruction des dossiers est basée sur des critères objectifs et transparents énumérés dans la réglementation minière du pays.

Ainsi, l'application de ces principes, le respect de la procédure cadastrale et le respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière permettent aux services du Cadastre minier d'assurer et de faciliter le processus d'octroi des titres miniers et autorisations.

En outre, le processus de traitement des dossiers se fait via la plateforme électronique Mining Cadastre (eMC+) qui est un système de gestion moderne informatisée et accessible en ligne (<https://www.cadaestremnier.bf/emc>).

L'octroi des titres miniers et autorisations se fait donc selon des procédures transparentes, objectives, efficaces et rapides tout au long du processus de réception, d'instruction et de décision d'octroi ou de refus.

### **Quels sont les défis actuels auxquels est confrontée la Direction Générale du Cadastre Minier dans son travail, et quelles stratégies sont mises en place pour les surmonter ?**

Les défis du moment sont : l'achèvement, l'assainissement de la base de données du Cadastre minier, l'amélioration de la plateforme eMC+ pour achever l'informatisation pour une soumission en ligne des demandes de titres miniers et autorisations et la dématérialisation des procédures cadastrales. On note aussi la délivrance des actes relatifs aux titres miniers et autorisations dans les délais réglementaires, le renforcement des capacités du

personnel pour répondre aux nouvelles exigences et la Valorisation des anciens titres miniers et autorisations par la cession d'actifs miniers pour permettre d'engranger plus de taxes et redevances minières pour soutenir l'économie nationale.

Pour parer à ces difficultés, des actions ont déjà été entreprises suivant les stratégies qu'on juge adéquates. On peut citer les négociations en cours pour recruter un consultant pour l'amélioration du système eMC+ et le renforcement des capacités du personnel à travers le Projet d'Appui au Renforcement de la Gouvernance Foncière et Minière (PARGFM), l'acquisition de nouveaux équipements informatiques pour renforcer l'infrastructure et le réseau informatique du Cadastre minier et la mise à jour du manuel de procédures avec pour objectif la prise d'arrêté portant procédure cadastrale. A cela s'ajoute la digitalisation du processus de traitement des dossiers de demandes de titres miniers afin de réduire les délais de délivrance des actes y relatifs, la signature de contrat de cession d'actifs miniers liés aux anciens titres miniers et la révision des textes législatifs et réglementaires notamment le code minier, le décret portant gestion des titres miniers et autorisations ainsi que le décret portant taxes et redevances minières pour tenir compte des nouveaux défis.

### **Comment la Direction Générale du Cadastre Minier encourage-t-elle la transparence et la reddition de comptes dans le secteur minier du Burkina Faso ?**

Les documents détenus par le cadastre minier ne peuvent rester « secret » aux yeux de tel ou tel investisseur potentiel ou encore opérateur actif. Ceux-ci peuvent et doivent savoir ce qui se passe au niveau de la propriété minière du Burkina Faso, là où ils veulent prospecter et éventuellement s'implanter. A cet effet, les cartes et les registres des titres miniers et autorisations sont publics. Cependant, dans la mesure où le cadastre minier

a un devoir discrétionnaire sur certains documents stratégiques propres à une société tels les bilans, les matériels, les méthodes, la production, la publication de certaines informations peut être limitée.

Le Cadastre minier est partie prenante de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et est engagé au respect des exigences en matière de transparence et de redevabilité.

Dans le processus d'attribution des titres miniers et autorisations, comme annoncé précédemment, les règles demeurent les mêmes pour tous sans discrimination. Les données de base concernant la vie des titres miniers et autorisations sont en ligne sur la plateforme eMC+ et la liste des différents titres miniers et autorisations sont périodiquement publiés <https://itie-bf.bf> et <https://www.ecadastreminier.bf> et au Journal Officiel du Faso.

Dans le cadre de la transparence, le Cadastre Minier met à la disposition du public les registres

des droits miniers par typologie pour informations. Désormais, il est prévu un rapport annuel de gestion des titres miniers et autorisations qui fera l'objet de publication.

### Comment la Direction générale du Cadastre Minier collabore-t-elle avec d'autres parties impliquées du secteur minier pour améliorer la gestion des titres miniers et favoriser une exploitation minière responsable ?

Dans le cadre de la gestion des titres miniers et autorisations, la Direction Générale du Cadastre Minier collabore avec plusieurs autres services au sein du Ministère chargé des mines et d'autres départements ministériels comme les finances, l'environnement, l'Administration territoriale.

Ces rapports de collaboration consistent en des partages d'informations et des avis techniques sur la disponibilité des zones pour l'attribution des titres miniers et autorisations.

SPONSOR OFFICIEL		SPONSORS OR		SPONSORS ARGENT				PARTENAIRES MÉDIAS			

# PRESENTATION DU POTENTIEL MINIER DU BURKINA FASO

*Depuis quelques années, l'industrie extractive joue un rôle de plus en plus important dans l'économie du pays avec une contribution au budget de l'Etat d'environ 190 milliards de FCFA en 2016 et 274,29 milliards en 2019. Les recettes d'exportation des produits miniers en 2016 se chiffrent à 1023 milliards et 1540 milliards en 2018. L'or est depuis 2009, le premier produit à l'exportation du pays. Cela est tributaire du potentiel géologique et minier immense dont dispose le pays.*

## **Les métaux précieux**

La loi 036-2015/CNT du 26 Juin 2015 portant code minier du Burkina Faso regroupe au nombre des métaux précieux: l'or, l'argent, le platine et les platinoïdes tels que l'iridium, l'osmium, le palladium, le rhodium et le ruthénium à l'état brut ainsi que tout concentré, résidu et amalgame qui contiennent de tels métaux.

Au Burkina Faso, l'or et l'argent sont les seuls métaux précieux qui sont en exploitation. Ils sont rencontrés dans les ceintures de roches vertes birimiennes qui représentent environ 22% du territoire. Ce sont entre autres les sillons de Houndé, de Boromo, de Banfora, de Loumana, de Goren, de Bouroum-Yalogo, d'Oudalan-Goroual, de Djibo. A ces sillons sont associées seize (16) mines d'or en exploitation dans le pays, des exploitations semi-mécanisés et plusieurs projets avancés (voir tableau en annexe).

En 2022, la production d'or fin a été estimée à 57, 674 tonnes pour 7,328 tonnes d'argent. Cette production provient essentiellement des mines d'Essakane (Oudalan), de Houndé (Tuy), de Mana (Balé, de Wahgnion (Léraba), de Bissa (Namentenga), de Boungou (Tapoa), de Karma

(Yatenga), de Youga (Boulgou), de Sanbrado (Ganzourgou) et récemment le projet Bomboré (Ganzourgou) rentré en production au dernier trimestre 2022.

En somme, de 2007 à 2022, plus de 500 tonnes d'or fin ont été extraits au Burkina Faso. En 2020, l'analyse des rapports techniques de mis à jours des réserves en or des projets montre des réserves en or de plus de 600 tonnes pour des ressources de plus de 1000 tonnes pour l'ensemble des projets déjà en place. Ce qui, de manière théorique, si le cours de l'or reste stable, devrait faire tenir le secteur minier burkinabè pendant au moins deux (02) décennies. En considérant la vingtaine de projets avancés avec calculs de ressources, cela devrait permettre au Burkina Faso de conforter sa place de pays producteur d'or.

## **Les métaux ferreux**

Le Burkina Faso a un important potentiel en métaux ferreux. Les plus importants d'entre eux sont les gisements de Manganèse de Tambao (Oudalan) avec une ressource d'environ 107 millions de tonnes de manganèse et celui de Kiéfé (Mouhoun). Outre le manganèse, le

pays est connu pour abriter des indices de Nickel, notamment les minéralisations à Nickel latéritique de Bonga (Sanguié) et ceux à nickel-EGP de Dablo (Sanmatenga) qui font tous les deux l'objet de recherches approfondies par les sociétés de recherches géologique et minière. Au titre des métaux ferreux, il faut ajouter les indices de Fer-Titane-Vanadium recensés au Burkina Faso, dont les plus importantes ressources se trouvent dans la région du Sahel. Ce sont les gisements de magnétite vanadinifère de Tin Edia et de Gouba, dont les ressources sont évaluées respectivement à 45 Millions de tonnes et 16 Millions de tonnes de minerais pour une teneur en fer de 35% et 0,7% de vanadium. Quelques indices non évalués sont rencontrés à proximité. Ce sont les indices de Gountouwala, de Kolel, de Hoka, de Pwiga. Dans le Sanmatenga, des minéralisations similaires sont observées dans la zone de Ouga-Yarcé. Elle s'en distingue par une association de cuivre de faible teneur.

#### Les métaux non ferreux

Au titre des métaux non ferreux rencontrés au Burkina Faso, nous avons le zinc, le cuivre, le plomb, l'antimoine, l'aluminium et les terres rares. Si le zinc est actuellement en cours d'exploitation, ce n'est pas le cas des autres substances où la recherche est toujours en cours. En effet, au Burkina Faso, la seule mine non aurifère est la mine de zinc de Perkoa (Sanguié), interprété par certains auteurs ( ) comme étant de type Sulfures Massifs Volcanogènes (SMV). La production débutée en 2013, était estimée après sept (07) années d'exploitation, à 6 900 000 tonnes en 2019 pour une teneur du concentré voisine de 50%. Des minéralisations similaires ont été mises en évidence dans la zone de Tiébé (Indices de Loubel, Nabénia, Koubongo) à proximité de Po et à Kwademen (Sanguié) et sont en cours

de valorisation par des travaux de recherches géologiques et minières.

Le cuivre a une longue histoire de recherche au Burkina Faso. Déjà, entre 1931 et 1938, une lentille de cuivre de 5 000 tonnes suivant une teneur moyenne de 8% a été exploitée dans le prospect de Gongondy (Poni) par la Compagnie Equatoriale des Mines (CEM). La poursuite de la recherche dans la zone par les différentes sociétés minières qui se sont succédées, a permis de mettre en évidence un potentiel en cuivre de près 973 661 tonnes à laquelle est associé un des ressources en or d'environ 105,9 tonnes dans les prospects de Gongondy et de Diénéméra. C'est le même potentiel qui est mis en évidence dans les prospects de Wayen, de Goren et de Sartenga où la minéralisation en cuivre s'associe en plus de l'or, à la molybdénite et à l'argent dans le dernier. La plupart de ces gisements montre une faible teneur compensée par de forts tonnages. Des minéralisations de ce type sont très fréquentes dans le contexte géologique du Burkina Faso.

L'antimoine et le plomb sont des substances souvent observés en compagnie d'autres substances telles que le zinc, notamment dans les minéralisations de type SMV. C'est le cas par exemple des minéralisations de Perkoa et de Koubongo où à la minéralisation zincifère, il serait associé du plomb. Outre ces associations, des lentilles de plomb ont été mises en évidence sous forme de galène (PbS) dans la localité de Gan (Sourou), tandis la localité de Mafoulou (Sanmatenga) est connue pour ses indices d'antimoine sous forme de lentilles orientées N-S de stibine (Sb<sub>2</sub>S<sub>3</sub>).

L'aluminium est assez répandu dans le pays sous forme de bauxite, notamment dans les localités de Kaya, de Kongoussi et de Bobo Dioulasso, sans pour autant donner des concentrations

économiques à l'heure actuelle. C'est le cas aussi des terres rares où des indices ont été mis en évidence dans les localités de Zoungou (Ganzourgou), de Mangodara (Comoé) et de Kangounadeni (Comoé) en associations avec de la colombo-tantalite.

Les pierres précieuses et semi précieuses

Au Burkina Faso, La recherche des pierres précieuses s'est limitée à celle des diamants. En effet, des indices de diamants ont été mis en évidence dans les bassins versants des fleuves Mouhoun, Comoé, Léraba et Sissili (Castaing et al., 2003). Ce sont des diamants alluvionnaires dont la source primaire reste toujours à découvrir. Par contre dans la localité de Barsalogo (Sanmatenga), des indices primaires de micro-diamants ont été découverts en 1972 par le BGR et le BUVOGMI encaissées dans des roches ultrabasiques de type méta-dunites et méta-péridotites.

Hormis les diamants, des indices brunâtres de corindons alluvionnaires de taille centimétrique ont été observés dans la localité de Matiakoali. Tandis qu'à Kangouandeni (Comoé), des béryls pierreux de couleur verdâtre sont rencontrés dans une pegmatite à muscovite (Jonquet, 1962). A cela, il est important d'ajouter des grenats de tailles centimétriques associés aux pegmatites rencontrés un peu partout dans le pays. Il en est de même du spodumène (pyroxène lithinifère) qui apparaît sous forme de cristallisations centimétriques dans les pegmatites de Touogodo (Ganzourgou).

Tous ces minéraux peuvent revêtir un caractère semi précieux, mais à l'heure actuelle, aucune étude n'a été menée pour dans ce sens.

Les substances non métalliques

Au nombre des substances non métalliques, nous pouvons citer les phosphates, les matériaux

carbonatés, les argiles réfractaires et kaolin, les sables siliceux et les pierres ornementales.

Les gisements de phosphates constituent le principal potentiel minéral du Bassin des Volta. La plupart des importants gisements du pays sont rencontrés dans cette zone. Ce sont les gisements d'Arlob-djouma (Tapoa), d'Arly (Tapoa) et de Kodjari. Le gisement de Kodjari avec des réserves estimées à 60 millions de tonnes à 27,5% de P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>, est le plus important. Il est exploité par la Société d'Exploitation de Phosphate du Burkina (SEPB) qui transforme le phosphate en engrais pour les agriculteurs locaux.

Les matériaux carbonatés sont constitués du calcaire et du calcaire dolomitique. Les importants gisements de calcaires purs à rares intercalations dolomitiques sont observés dans la zone de Tin Hrassan (Oudalan) et de Tin Dioulaf (Oudalan) où un permis d'exploitation avait été donné pour une exploitation à ciel ouvert en tant que substance de mine pour la fabrication du ciment. Dans la zone de Bobo Dioulasso par contre, le calcaire est dolomitique, et se rencontre dans les localités de Tiara, Samandéni, Koua, Dandé, etc. Il est utilisé pour la fabrication de chaux.

Le kaolin et les argiles réfractaires sont largement répandus au Burkina Faso. Ils proviennent de l'altération supergène des terrains birimiens ou des terrains néoprotérozoïques. Ils sont traditionnellement utilisés pour la poterie et pour la construction d'habitations. Les gisements ayant fait l'objet d'exploitation sont ceux de Tikaré (Namentenga) de Titao (Loroum), de Koréba (Houet), etc.

Un important potentiel en sable siliceux est mis en évidence dans la localité de Borodougou (Houet), à l'entrée de la ville de Bobo Dioulasso. C'est un potentiel de près de 370 000 tonnes qui a été mis en évidence par les travaux du BUMIGEB.

Actuellement, le gisement est en exploitation traditionnelle.

Les pierres ornementales concernent les matériaux granitiques, la latérite, le feldspath, le quartz, le calcaire dolomitique et les tufs. Ce sont des matériaux utilisés pour la confection de briques, de granulats, de carreaux, etc. En 2019, c'est environ 535 022 tonnes de granite, 86 942 tonnes de tuf qui ont été exploités dans le cadre des pierres ornementales. Une évaluation du potentiel est en cours au niveau de la Direction Générale des Carrières (DGC) en partenariat avec le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB).

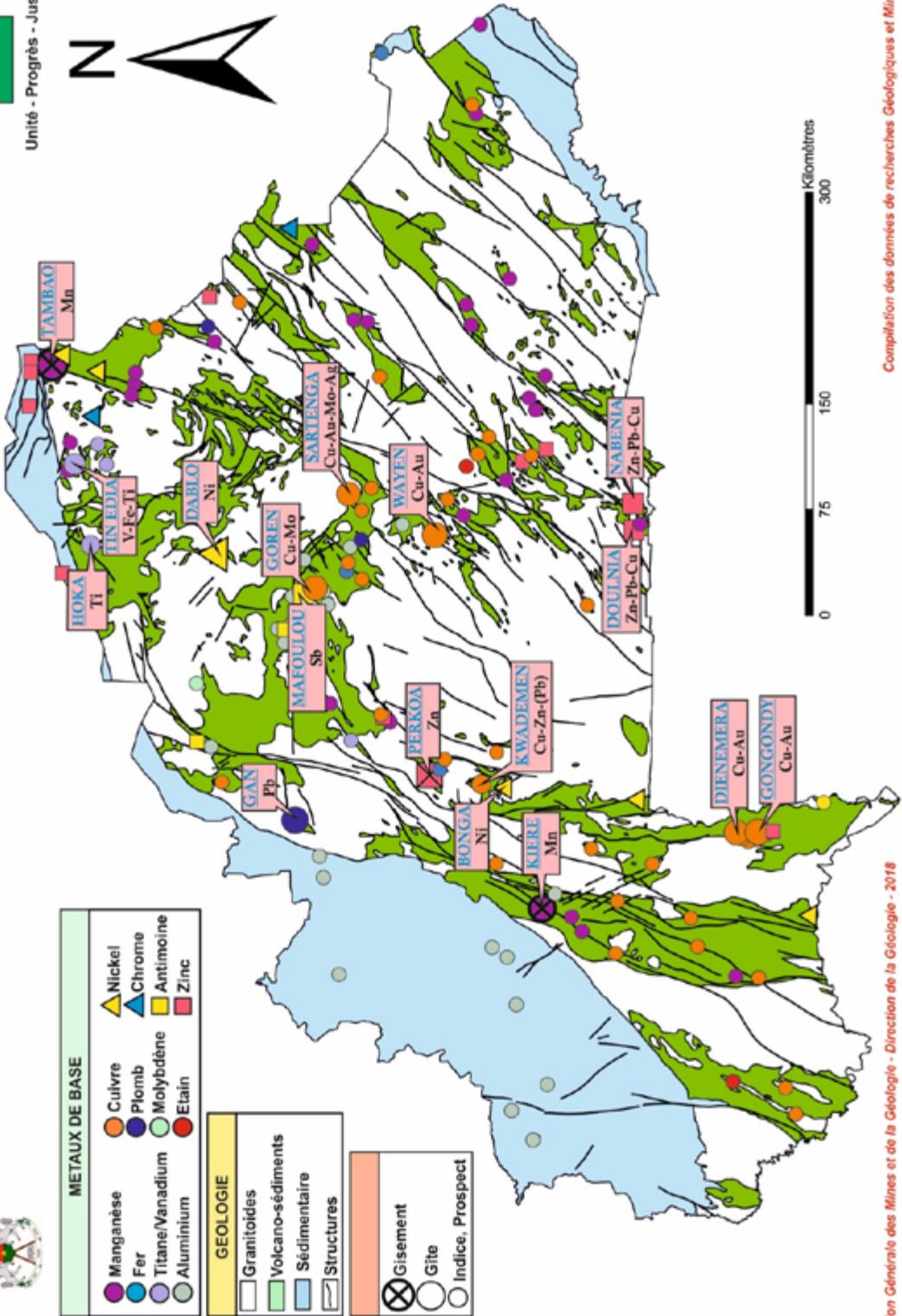
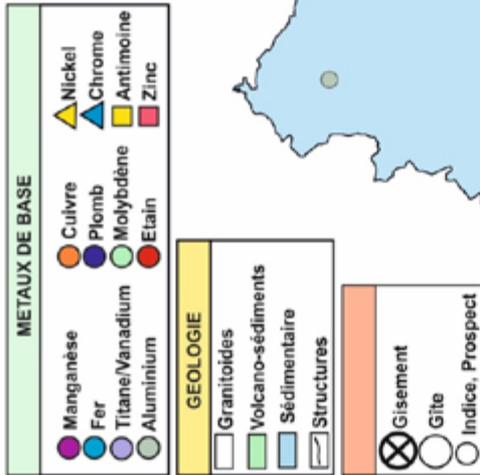
Les substances énergétiques

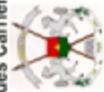
Les substances énergétiques sont trouvées en traces au Burkina Faso. Des indices d'uranium ont été mis en évidence par les travaux de géophysiques du BUMIGEB. Des études sont en cours pour confirmer ces indices. En outre, la présence de tourbe est signalée dans la vallée du fleuve Sourou, tandis que des indices d'hydrocarbures (pétrole, gaz naturel) sont soupçonnés dans la plaine de Gondo, une zone qui partage les mêmes contextes géologiques (sédiments néoprotérozoïques à cénozoïques recouverts par le continental terminal) que les indices d'hydrocarbures mis en évidence au Mali et en Mauritanie.

SPONSOR OFFICIEL		SPONSORS OR				SPONSORS ARGENT				PARTENAIRES MÉDIAS			
SPONSOR DIAMANT													



**CARTE DES INDICES DE METAUX DE BASE AU BURKINA FASO**



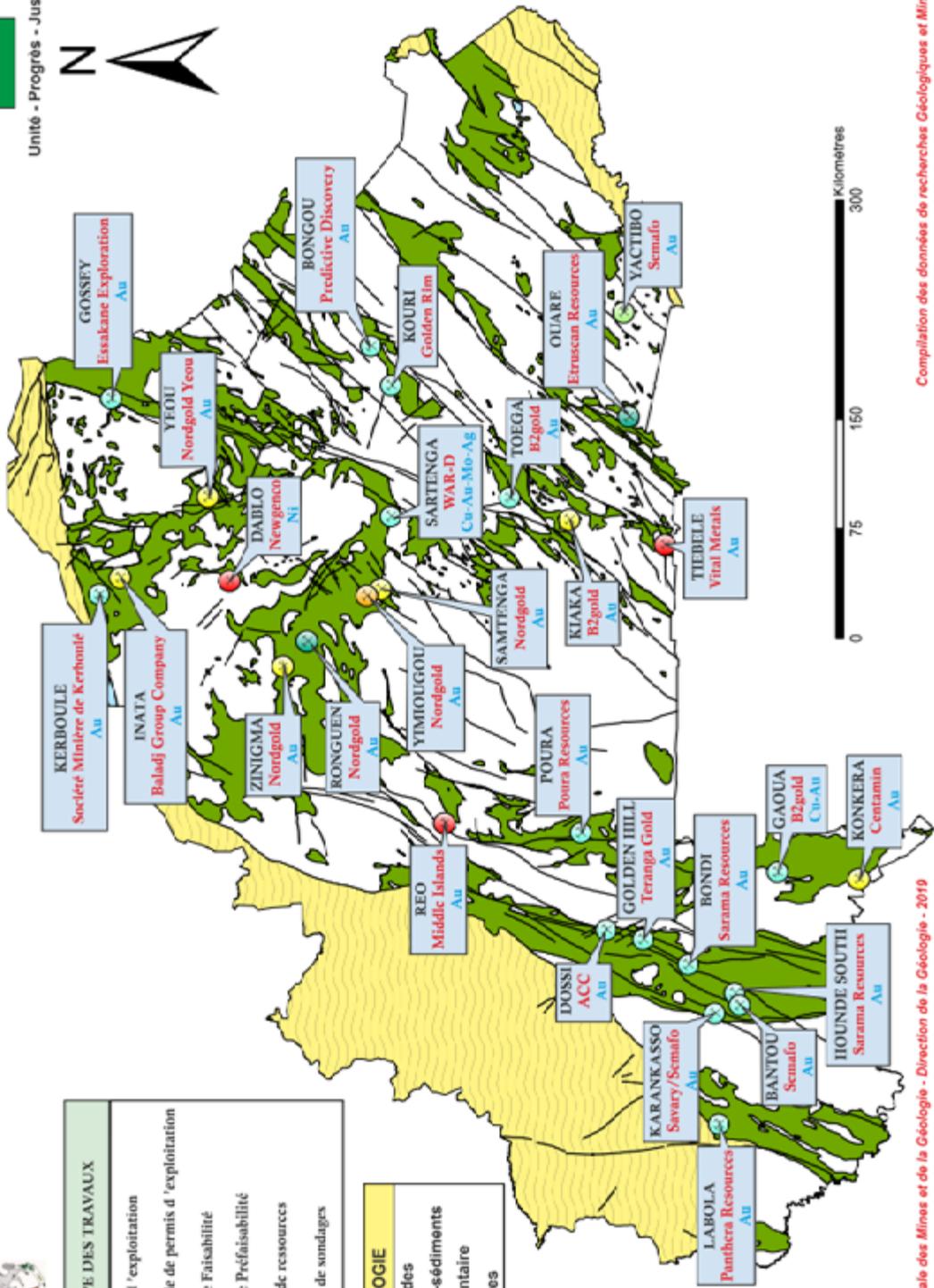


# CARTE DES PROJETS AVANCÉS AU BURKINA FASO



ETAPE DES TRAVAUX	
	Permis d'exploitation
	Demande de permis d'exploitation
	Etude de faisabilité
	Etude de Préfaisabilité
	Calculs de ressources
	Travaux de sondages

GEOLOGIE	
	Granitoïdes
	Volcano-sédiments
	Sédimentaire
	Structures





# ARRÊTÉ ET DÉCRET DANS LE SECTEUR DU MINIER AU BURKINA FASO

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE, DES MINES  
ET DES CARRIÈRES

BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DU PLAN

MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL, DU COMMERCE,  
DE L'ARTISANAT ET DES  
PETITES ET MOYENNES  
ENTREPRISES

Arrêté interministériel n°2021-<sup>2021-372</sup>MTEMC/MEFP  
/MDICAPME portant établissement de la liste des biens et  
services fournis aux entreprises minières

LE MINISTRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, DES MINES ET DES CARRIÈRES,  
LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN,  
LE MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU COMMERCE, DE  
L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2021-1296/PRES du 10 décembre 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2021-1297/PRES du 13 décembre 2021 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1<sup>er</sup> février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2021-1142/PRES/PM/MINEFID/MEMC/MICA du 11 novembre 2021 portant fixation des conditions de la fourniture locale dans le secteur minier ;
- Vu le décret n°2021-0133/PRES/PM/MEMC du 17 mars 2021 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;

ARRENTENT

**Article 1 :** En application des dispositions de l'article 4 du décret n°2021-1142/PRES/PM/MINEFID/MEMC/MICA du 11 novembre 2021 portant fixation des conditions de la fourniture locale dans le secteur minier, le présent arrêté établit la liste des biens et services fournis aux entreprises minières.

**Article 2 :** Pour tout contrat de prestation de services et/ou de fourniture de biens, les entreprises minières sont tenues de respecter les proportions minima consignées dans le tableau ci-dessous au profit des personnes physiques ou morales burkinabè.

N°	Libellé	Taux (%) minimum à concéder aux Burkinabè			
		Exploration	Développement /construction	Exploitation/production	Réhabilitation /Fermeture
<b>SERVICES</b>					
01	Levés géophysiques au sol	50	-	50	-
02	Levés topographiques	50	50	50	50
03	Levés cartographie géologique	50	-	50	-
04	Levés géochimiques	50	-	50	-
05	Sondage minier DD	40	-	-	-
06	Sondage minier RC	40	-	-	-
07	Sondage minier RAB	50	-	-	-
08	Sondage minier en tarière	50	-	50	-
09	Forage de contrôle de teneur (Grade control)	-	20	20	-
10	Forage de dynamitage (Blast hole)	-	20	20	-
11	Entretien des pistes	100	100	100	100
12	Soudure	-	70	85	-
13	Chargement du minerai	-	40	40	-
14	Transport terrestre de minerai	-	90	90	-
15	Transport de concentré ou de grenu	-	100	100	-
16	Extraction du minerai à ciel ouvert (hors ingénierie)	-	60	60	-
17	Extraction du minerai en sous-terrain	-	10	10	-
18	Hébergement	100	100	100	100
19	Visites médicales au Burkina Faso	100	100	100	100
20	Forage hydraulique	50	50	50	50
21	Analyse d'échantillons d'Au de type Fire Assay	30	30	30	-

N°	Libellé	Taux (%) minimum à concéder aux Burkinabè			
		Exploration	Développement /construction	Exploitation/production	Réhabilitation /Fermeture
22	Analyse d'échantillons multi-éléments	30	30	30	30
23	Analyse physico-chimique d'échantillons d'eau	50	50	50	50
24	Conception de bâtiments, retenues d'eau, ouvrages d'affranchissement, pistes et routes	80	80	80	80
25	Construction de bâtiments, retenues d'eau, ouvrages d'affranchissement, pistes et routes	100	100	100	100
26	Construction de parcs à résidus (Travaux de terrassement)		80	80	
27	Evaluation environnementale	100	90	90	90
28	Etudes socio-économiques	90	90	90	90
29	Assistance juridique et comptable au niveau national	90	90	90	90
30	Maintenance des parcs informatiques	100	100	100	100
31	Câblage ou extension du réseau informatique	80	80	80	80
32	Conception, correction et évolution progiciel/logiciel	80	80	80	80
33	Audit, diagnostic du système d'information	60	60	60	60
34	Sécurisation du système d'information	50	50	50	50
35	Réalisation de Schéma Directeur Informatique	50	50	50	50
36	Elaboration des politiques de sécurité des systèmes d'information	50	50	50	50
37	Elaboration et mise en œuvre des plans de reprise des activités et du plan de continuité d'activités (système d'informations)	50	50	50	50

N°	Libellé	Taux (%) minimum à concéder aux Burkinabè			
		Exploration	Développement /construction	Exploitation/ production	Réhabilitation /Fermeture
38	Réalisation de cartographie des risques de sécurité des systèmes d'information	50	50	50	50
39	Transport terrestre du personnel sur le territoire national	100	100	100	100
40	Restauration	100	100	100	100
41	Sécurité	70	70	70	70
42	Fret	15	15	15	15
43	Transit	15	15	15	15
44	Logistique (transport commande locale)	100	100	100	100
45	Nettoyage domestique (entretien de bureau)	100	100	100	100
46	Mécanique industrielle (Usine)	50	50	50	50
47	Mécanique d'engins et de machines mobiles	50	50	50	50
48	Mécanique de précision et d'usinage (moteur, cylindre, ...)	20	20	20	20
49	Projection thermique	40	40	40	40
50	Assurances et réassurances	40	40	40	40
<b>BIENS</b>					
01	Carburant et lubrifiants	30	30	30	30
02	Equipements de Protection Individuelle courants (casques, gants, lunettes, bottes, chaussures, combinaison etc...)	80	80	80	80
03	Pièces de rechange « Véhicules légers »	100	100	100	100
04	Pièces de rechanges « Engins lourds »	20	20	20	20
05	Pièces de rechanges « Equipements fixes »	20	20	20	20
06	Pneumatique « Véhicules légers »	100	100	100	100
07	Pneumatique « Engins lourds »	20	20	20	20
08	Matériel de bureau	100	100	100	100
09	Produits alimentaires	100	100	100	100

N°	Libellé		Taux (%) minimum à concéder aux Burkinabè			
			Exploration	Développement /construction	Exploitation/ production	Réhabilitation /Fermeture
10	Equipements de production d'énergie	Thermique	30	30	30	30
		Solaire	80	80	80	80
11	Cyanure		-	20	20	-
12	Borax		-	10	10	-
13	Chaux		-	50	50	-
14	Autres produits chimiques entrant dans le traitement de minerais		-	50	50	-
15	Boulets		-	-	15	-
16	Substances explosives		-	10	10	-

**Article 3 :** Le Secrétaire Général du Ministère de la Transition Énergétique, des Mines et des carrières, le Secrétaire Général du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan et le Secrétaire Général du Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

30 DEC 2021

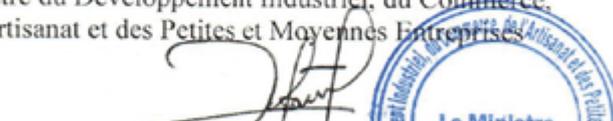
Le Ministre de la Transition Énergétique, des Mines et Carrières

  
**Bachir Ismaël QUEDRAOGO**  
 Officier de l'Ordre de l'Étalon  
 MINISTRE

Le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan

  
**Lassané KABORE**  
 Officier de l'Ordre de l'Étalon  
 MEFP

Le Ministre du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises

  
**Jean Christophe ILBOUDO**  
 Chevalier de l'Ordre National  
 Le Ministre

Ouagadougou le

## COMMUNIQUE

### OBJET : OUVERTURE DES DEPOTS DE DOSSIERS DE DEMANDE DES AGREMENTS DES EXPERTS

En application de la loi N°006-2011/AN relative à la réglementation des professions de l'expertise nationale, l'Agence de Promotion de l'Expertise Nationale (APEN) informe le public (**bureaux d'étude, consultants individuels, agents publics de l'Etat, toute personne physique ou morale fournissant des services de prestations intellectuelles**) désireux d'exercer leur profession dans le respect de la réglementation en vigueur, de l'ouverture des dépôts de dossiers de demande d'agrément d'expert.

En rappel, l'exercice de la profession d'expert (**toute personne physique ou morale fournissant des prestations intellectuelles de services**) au Burkina Faso est subordonné à l'obtention d'un agrément et nul ne peut se prévaloir du titre d'expert en individuel ou en société ou en association s'il n'a été agréé dans les conditions fixées par la loi et les textes d'application.

La Commission chargée de la délivrance des agréments mis en place en juin 2021 par arrêté ministériel est chargée d'examiner les demandes d'agrément qui lui sont transmises. Les agréments sont accordés selon la catégorie d'expertise (individuelle, société, association) et les domaines, sous domaines et services de l'expertise.

#### l) Les domaines de l'expertise nationale

Conformément au décret N°2013- 010 PRES/PM/MICA/MEF/MF les domaines de l'expertise sont les suivants :

01	Infrastructures y compris de transport	12	Opérations humanitaires et d'urgence
02	Energie	13	Démocratie/droits de l'homme
03	Autres domaines d'ingénierie/technologies	14	Marchés, Subventions, Contrats
04	Développement rural/ Sécurité alimentaire	15	Finances et microfinances
05	Environnement	16	Développement organisationnel
06	Développement économique	17	Administration du travail
07	Développement social	18	Mines et Géologie
08	Education et formation	19	Eaux
09	Culture, sport et loisirs	20	Diplomatie/Affaires/Relations internationales
10	Santé	21	Autres domaines définis et validés par la Commission de délivrance des agréments.
11	Administration		



Chaque domaine est composé en moyenne de vingt (20) sous-domaines.

## II) Les services de l'expertise

Les services de l'expertise correspondant aux domaines et sous domaines sont les suivants :

1	Conception	18	Suivi/accompagnement
2	Programmation de projet / programme	19	Expertise comptable, suivi
3	Identification / formulation de projet/ Programme	20	Elaboration et suivi de budget
4	Gestion des ressources humaines	21	Conception et réalisation de systèmes d'information
5	Etudes de marchés	22	Gestion et traitement de données
6	Etudes techniques et de faisabilité	23	Développement de sites internet
7	Etudes de financement de projet/programme	24	Installation d'équipement
8	Conseil en gestion de risque	25	Contrôle de qualité
9	Direction de projet / coordination	26	Maintenance, exploitation, entretien
10	Mise en œuvre/gestion de projet/programme	27	Mobilisation des ressources
11	Formation	28	Transport et distribution
12	Renforcement des capacités industrielles	29	Réhabilitation d'infrastructure
13	Etudes de développement organisationnel	30	Sécurité routière
14	Assistance administrative	31	Recherche et développement
15	Documentalistes / archivistes	32	Expertise humanitaire (évaluation des besoins et des projets)
16	Législation (conception et conseils)	33	Contrôle des travaux
17	Evaluation et suivi de projet (audit, EIE...)		

## III) Les conditions d'obtention de l'agrément

a) Pour prétendre à un agrément, les candidats exerçant sous **la forme d'entreprise individuelle** doivent remplir les conditions de diplôme et d'expérience ci-dessous.

Classes	Nombre d'années d'expérience d'expertise	Conditions de diplôme
<b>Expert senior</b>	Cinq ans	Doctorat, DEA, DESS ou diplômes reconnus équivalents
	Sept ans	Maîtrise ou diplôme reconnu équivalent
	Neuf ans	Licence ou diplôme reconnu équivalent
<b>Expert junior</b>	Deux ans	Doctorat, DEA, DESS, ou diplômes reconnus équivalents
	Quatre ans	Maîtrise ou diplôme reconnu équivalent
	Six ans	Licence ou diplôme reconnu équivalent
<b>Expert cadet</b>	Deux ans	Maîtrise ou diplôme reconnu équivalent
	Trois ans	Licence ou diplôme reconnu équivalent

b) Pour prétendre à un agrément, les candidats exerçant sous **la forme de société d'expertise ou assimilés** doivent :

- avoir parmi ses créateurs ou actionnaires une personne ayant la qualité d'Expert senior défini ci-dessus;
- doit être une personne morale régulièrement constituée et dont l'objet social se rapporte à l'expertise.

La société ou l'association peut être unipersonnelle ou pluripersonnelle. La société est unipersonnelle quand elle est créée par une personne ayant la qualité d'expert senior. Elle est pluripersonnelle lorsqu'elle est créée par plusieurs personnes dont au moins une a la qualité d'expert senior.

#### IV) La composition du dossier de demande d'agrément

##### A) Pour la demande de l'agrément de la catégorie A (expertise en société ou assimilés)

- une demande timbrée adressée au Président de la Commission des agréments de l'expertise nationale précisant les noms et prénoms de la personnalité habilitée à diriger la société d'expertise ;
- un curriculum vitae et une copie certifiée conforme des titres ou diplômes dont le dirigeant entend se prévaloir ; dans le curriculum vitae les activités professionnelles que l'expert a exercées avec l'indication des dates et lieux d'exercice, le nombre d'années d'expérience d'expertise doivent être consignées ;
- un état détaillé du personnel de la société d'expertise, le curriculum vitae et les copies légalisées des diplômes du personnel d'encadrement ; dans le curriculum vitae les activités professionnelles que l'expert a exercées avec l'indication des dates et lieux d'exercice, le nombre d'années d'expérience d'expertise doivent être mentionnées ;
- les pièces justificatives de la pratique professionnelle de la société d'expertise ;
- un formulaire d'identification des professionnels de la société d'expertise destiné au fichier central des experts agréés, dûment rempli ;
- un inventaire du matériel et de l'outillage appartenant à la société d'expertise ;
- une déclaration sur l'honneur certifiant que les informations mentionnées dans le dossier sont justes ;
- un reçu de paiement des frais de dossier (non remboursable) d'un montant de 15 000 FCFA délivré par le service comptable de l'APEN. **Frais payable à la Direction des Guichets Uniques du Commerce et de l'Investissement Sise à la Maison de l'Entreprise.**

##### B) Pour la demande de l'agrément de la catégorie B (entreprise d'expertise individuelle)

- une demande timbrée adressée au Président de la Commission des agréments de l'expertise nationale précisant le nom et le(s) prénom(s) de la personnalité habilitée à diriger l'entreprise d'expertise individuelle ;
- un curriculum vitae et une copie certifiée conforme des titres ou diplômes dont l'expert entend se prévaloir ; dans le Curriculum Vitae les activités professionnelles que l'expert a exercées avec l'indication des dates et lieux d'exercice, le nombre d'années d'expérience d'expertise doivent être mentionnées ;
- les pièces justificatives de la pratique professionnelle de l'entreprise d'expertise individuelle ;
- un formulaire d'identification de l'entreprise d'expertise individuelle destiné au fichier central des experts agréés, dûment rempli ;
- une déclaration sur l'honneur certifiant que les informations consignées dans le dossier sont justes ;
- un reçu de paiement des frais de dossier (non remboursable) d'un montant de 15 000 FCFA délivré par le service comptable de l'APEN. **Frais payable à la Direction du Guichet Unique du Commerce et de l'Investissement Sise à la Maison de l'Entreprise.**

★ Les formulaires d'identification, le formulaire de déclaration sur l'honneur, un exemple de demande et la liste des sous domaines de l'expertise sont disponibles sur le lien suivant : <https://drive.google.com/drive/folders/1yWcHnFklPws3uFOPbtOmPuwPfnxaWvM1?usp=sharing>

##### C) Pour la demande de l'agrément de la catégorie C (expertise assurée par les agents publics)

- une demande timbrée adressée au Président de la Commission des agréments de l'expertise nationale ;
- une copie certifiée conforme des titres ou diplômes dont l'expert entend se prévaloir ;
- un curriculum vitae dans lequel sont mentionnées les activités professionnelles que l'expert a exercées avec l'indication des dates et lieux d'exercice, le nombre d'années d'expérience d'expertise ;

- les pièces justificatives de la pratique professionnelle ;
- un formulaire d'identification des professionnels de l'entreprise d'expertise individuelle, destiné au fichier central des experts agréés, dûment rempli ;
- une déclaration sur l'honneur certifiant que les informations contenues dans le dossier sont justes ;
- un reçu de paiement des frais de dépôt de dossier d'un montant de 15 000 FCFA (montant non remboursable). **Frais payable à la Direction des Guichets Uniques du Commerce et de l'Investissement Sise à la Maison de l'Entreprise.**

★ Les formulaires d'identification, le formulaire de déclaration sur l'honneur, un exemple de demande et la liste des sous domaines de l'expertise sont disponibles sur le lien suivant : <https://drive.google.com/drive/folders/1yWcHnfklPws3uFOPbtOmPuwPfnxaWvM1?usp=sharing>

#### D) Les frais de délivrance de l'agrément d'expertise

Les frais de délivrance sont payables au retrait de l'agrément et sont fixés comme suit :

Catégorie d'agrément		Montant en FCFA
Agréments de catégorie A (Sociétés et assimilés)		200 000
Agréments de catégorie B (entreprise individuelle) et catégorie C (agents publics)	Sénior	100 000
	Junior	85 000
	Cadet	60 000

**Aucun frais est exigible en dehors du paiement de ces montants**

#### V) Date et lieu de dépôt du dossier

Les dossiers sont reçus à partir du **1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2021** et du lundi au vendredi, de 8 heures à 15 heure 00 dans les locaux du Ministère de l'industrie du commerce et l'artisanat au 3<sup>ème</sup> étage, porte n°315. Immeuble sise à 200 m du rond-point des Nation Unies.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service de l'APEN aux numéros suivants ;  
Téléphones : + 226 76 26 69 72 /76 05 05 80/71 57 53 83

**Abdoul - Aziz SANA**

*Chevalier de l'ordre national*

**LE PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement
- Vu** le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGGCM du 1er février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso ;
- Vu** le décret n°2021-0133/PRES/PM/MEMC du 17 mars 2021 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 22 septembre 2021 ;

**DECRETE**

**CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 1 :** En application des dispositions de l'article 101 de la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso, le présent décret fixe les conditions de la fourniture locale dans le secteur minier.

Il vise à promouvoir et à développer la fourniture locale des biens et services dans le secteur minier.

**Article 2 :** Le présent décret s'applique :

- aux titulaires de titre minier ou d'autorisation ainsi que leurs sous-traitants ;
- aux personnes physiques ou morales fournissant des services et/ou des biens aux entreprises minières.

**Article 3 :** Au sens du présent décret, on entend par :

- **Biens :** les équipements, consommables et produits entrant dans l'utilisation ou la consommation ;
- **Entreprise minière :** unité économique destinée à la production de substances de mines ou de carrières ainsi qu'à la réalisation de profits et réunissant à cet effet des moyens matériels et humains ;
- **Fournisseur :** toute personne physique ou morale qui se limite à livrer des biens et services au titulaire d'une autorisation et d'un titre minier sans accomplir un acte de production ou de prestation de services se rattachant aux activités principales du titulaire d'autorisation ou du titre minier ;
- **Fourniture locale :** ensemble des actions portant sur la promotion des capacités nationales dans la fourniture des biens et des services locaux ;
- **Local :** territoire national ;
- **Personne morale burkinabè :** groupement de personnes ou de biens disposant de la personnalité juridique, de droit burkinabè et dont le capital social appartient à au moins 51% à des personnes physiques ou morales de nationalité burkinabè et dont le bénéficiaire effectif est Burkinabè ;
- **Personne physique burkinabè :** tout citoyen de nationalité burkinabè ;
- **Prestataire de services :** toute personne physique ou morale qui fournit des services aux sociétés minières ou à leurs sous-traitants à titre onéreux ;
- **Secteur minier :** secteur économique regroupant les activités de reconnaissance, d'exploration, de prospection, de recherche ou d'exploitation de substances minérales ;
- **Services :** prestations fournies par un tiers, qui requièrent des compétences ou des ressources techniques ou intellectuelles ;
- **Sous-traitant :** personne morale exécutant un travail qui s'inscrit dans le cadre des opérations minières du titulaire du titre minier.

## **CHAPITRE II : PRESTATIONS DE SERVICES ET FOURNITURES DE BIENS AUX ENTREPRISES MINIERES ET A LEURS SOUS-TRAITANTS**

**Article 4 :** Les entreprises minières et leurs sous-traitants opérant au Burkina Faso accordent à des personnes physiques ou morales burkinabè tout contrat de prestations de services ou de fournitures de biens conformément à la liste des biens et services fournis aux entreprises minières, adoptée par arrêté interministériel des ministres chargés des mines, de l'économie et du commerce.

**Article 5 :** Les entreprises minières et leurs sous-traitants fournissent à chaque début d'année et ce, au plus tard en fin mars, à l'administration des mines, la liste de leurs prestataires de services et la liste de leurs fournisseurs de biens.

**Article 6 :** Il est créé un cadre tripartite regroupant des représentants de l'Etat, des entreprises minières et des fournisseurs de biens et services miniers pour le développement et le suivi de la croissance de la fourniture locale au profit du secteur minier.

Il assure le suivi de l'application de la liste des biens et services fournis aux entreprises minières.

Un arrêté interministériel des ministres chargé des mines, de l'économie et du commerce fixe sa composition, ses attributions et son fonctionnement.

Un arrêté conjoint des ministres chargés des finances et des mines fixe la prise en charge des membres du cadre tripartite.

## **CHAPITRE III : DEVELOPPEMENT ET SUIVI DE LA CROISSANCE DE LA FOURNITURE LOCALE**

**Article 7 :** Les entreprises minières et leurs sous-traitants fournissent chaque année à l'Administration des mines et ce, au plus tard en fin décembre, leur plan d'approvisionnement de biens et services de l'année N+1.

Toute modification ou tout changement de ce plan est notifié à l'Administration des mines dans le mois suivant la modification.

Les entreprises minières et les sous-traitants fournissent chaque début d'année à l'Administration des mines et ce, au plus tard en fin mars, leur rapport d'exécution du plan d'approvisionnement de l'année N-1.

## CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

**Article 8 :** La liste des biens et services ainsi que les quotas y afférents sont révisables chaque année.

**Article 9 :** En cas d'impossibilité des prestataires ou fournisseurs locaux à satisfaire aux besoins des entreprises minières et de leurs sous-traitants, ceux-ci peuvent être autorisés par l'Administration des mines à s'approvisionner sur le marché extérieur.

## CHAPITRE V : SANCTIONS

**Article 10 :** Le non-respect des dispositions du présent décret et son texte d'application est sanctionné par :

- une amende correspondant au montant de la part des prestations de services ou de fourniture de biens non exécutée par les personnes physiques ou les personnes morales burkinabè, sans mise en demeure ;
- une amende de soixante-quinze millions (75 000 000) de francs CFA pour non transmission du plan d'approvisionnement de biens et services ou pour non transmission du rapport d'exécution dans les délais requis, après une mise en demeure de sept (07) jours francs restée sans suite. L'amende est majorée de 25% par jour de retard ;
- une amende de deux-cent millions (200 000 000) en cas de récidive. L'amende est majorée de 25% par jour de retard.

**Article 11 :** Les violations des dispositions du présent décret et de ses textes d'application, sont constatées par l'Administration des mines ou par toute autre structure habilitée de l'Etat.

Les amendes sont recouvrées par la Perception spécialisée auprès du ministère en charge des mines.

**Article 12 :** Les amendes collectées font l'objet d'une répartition entre le budget de l'Etat et le Fonds d'équipement de la Direction Générale des Mines et de la Géologie.

Les modalités de cette répartition sont précisées par arrêté conjoint des Ministres chargés des finances et des mines.

## CHAPITRE VI : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

**Article 13:** Les entreprises minières et leurs sous-traitants sont tenus de se conformer aux dispositions du présent décret à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les entreprises minières et leurs sous-traitants peuvent obtenir une dérogation sur des contrats liés à des prestations spécifiques en cours d'exécution, au-delà du délai prévu dans l'alinéa premier du présent article. Ils soumettent dans ce cas à l'Administration des mines une demande motivée.

**Article 14 :** Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

**Article 15 :** Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement, le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières et le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 11 novembre 2021



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Handwritten signature of Christophe Joseph Marie DABIRE in black ink.

Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Handwritten signature of Lassané KABORE in black ink.

Lassané KABORE

Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières

Handwritten signature of Bachir Ismaël OUEDRAOGO in black ink.

Bachir Ismaël OUEDRAOGO

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

Handwritten signature of Harouna KABORE in black ink.

Harouna KABORE

## LES DOMAINES DE L'EXPERTISE NATIONALE

### A : DOMAINES D'ENTREPRISE D'EXPERTISE INDIVIDUELLE

- 01 - INFRASTRUCTURES Y COMPRIS DE TRANSPORT
  - 02-ENERGIE
  - 03- AUTRES DOMAINES D'INGENIERIE 1 TECHNOLOGIES
  - 04 - DEVELOPPEMENT RURAL 1 SECURITE ALIMENTAIRE
  - 05 - ENVIRONNEMENT
  - 06 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
  - 07 - DEVELOPPEMENT SOCIAL
  - 08- EDUCATION ET FORMATION
  - 09 - CULTURE, SPORT ET LOISIRS
  - 10 - SANTE
  - 11 - ADMINISTRATION
  - 12 - OPERATIONS HUMANITAIRES ET D'URGENCE
  - 13 - DEMOCRATIE 1 DROITS DE L'HOMME
  - 14-MARCHES, SUBVENTION, CONTRATS
  - 15 - FINANCES ET MICRO-FINANCES
  - 16 - DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL
  - 17 - ADMINISTRATION DU TRAVAIL
  - 18 -MINES ET GEOLOGIE
  - 19 - EAUX
  - 20 - DIPLOMATIE/AFFAIRES/RELATIONS INTERNATIONALES
- ANNEXE 1 B : DOMAINES DE SOCIETE D'EXPERTISE
- 01 - INFRASTRUCTURES Y COMPRIS DE TRANSPORT
  - 02 - ENERGIE
  - 03 - AUTRES DOMAINES D'INGENIERIE 1 TECHNOLOGIES
  - 04 - DEVELOPPEMENT RURAL 1 SECURITE ALIMENTAIRE
  - 05 -ENVIRONNEMENT
  - 06- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
  - 07 - DEVELOPPEMENT SOCIAL
  - 08 - EDUCATION ET FORMATION
  - 09 - CULTURE, SPORT ET LOISIRS
  - 10 - SANTE
  - 11 - ADMINISTRATION
  - 12 - OPERATIONS HUMANITAIRES ET D'URGENCE
  - 13 - DEMOCRATIE 1 DROITS DE L'HOMME
  - 14 - MARCHES, SUBVENTION, CONTRATS
  - 15 - FINANCES ET MICRO-FINANCES
  - 16 – EAUX

## LES SOUS – DOMAINES

### 01- INFRASTRUCTURES Y COMPRIS DE TRANSPORT

- 0101 - BATIMENTS PUBLICS, INDUSTRIELS, SANTE ET FORMATION
- 0102 - URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- 0103 - ROUTES, PISTES/OUVRAGES D'ART (PONTS, TUNNELS)
- 0104 - TRANSPORT ROUTIER ET TRAFIC
- 0105 - AEROPORT
- 0106 - TRANSPORT AERIEN
- 0107 - VOIES FERREES ET TRANSPORT FERROVIAIRE
- 0108 - EVACUATION DES EAUX USEES/ASSAINISSEMENT/HYGIENE
- 0109 - VOIERIES
- 0110 - GESTION MUNICIPALE (DECHETS ...)
- 0111 - HYDRAULIQUE (BARRAGES, CANAUX D'AMENAGEMENT)
- 0112 - GEOLOGIE APPLIQUEE 1 GEOTECHNIQUE
- 0113 - GEODESIE 1 TOPOGRAPHIE 1 CADASTRE
- 0114 - TELEDETECTION ET PHOTOGRAMMETRIE
- 0115 - GENIE RURAL
- 0116 - ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP) 1 DISTRIBUTION
- 0117 - ETUDES HYDROLOGIQUES
- 0118 - MAITRISE DES EAUX DE SURFACE, EAUX DE RUISSELLEMENT
- 0119 - CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX
- 0120 - GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU (GIRE)

### 02 - ENERGIE

- 0201 - PETROLE 1 GAZ NATUREL
- 0202 - ENERGIE HYDROELECTRIQUE
- 0203 - ENERGIE GEOTHERMIQUE
- 0204 - ENERGIES RENOUVELABLES (SOLAIRES, EOLIENNES)
- 0205 - ELECTROMECHANIQUE
- 0206 - ELECTRICITE 1 RESEAUX ELECTRIQUES
- 0207 - ECONOMIE D'ENERGIE

### 03 - AUTRES DOMAINES D'INGENIERIE ET TECHNOLOGIES

- 0301 - GENIE CIVIL ET INDUSTRIEL (Y COMPRIS INDUSTRIE DU FROID)
- 0302 - TELECOMMUNICATIONS
- 0303 - INFORMATIQUE
- 0304 - MECANIQUE
- 0305 - CHIMIE
- 0306 - MINES
- 0607 - METALLURGIE 1 TRAITEMENT DES METAUX
- 0308 - ELECTRONIQUE
- 0309 - IMPRIMERIE
- 0310 - AUTOMATION
- 0311 - TEXTILE, CERAMIQUE 1 VERRERIE, BOIS 1 CUIR, BRONZE

#### **04 - DEVELOPPEMENT RURAL ET SECURITE ALIMENTAIRE**

- 0401 - POLITIQUE ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL
- 0402 - SECURITE ALIMENTAIRE
- 0403 - AGRO-ECONOMIE
- 0404 - CREDIT RURAL
- 0405 - REFORME AGRAIRE ET FONCIERE
- 0406 - FILIERES AGRICOLES : DE LA PRODUCTION
- 0407 - SERVICES D'APPUI ORGANISATION/ VULGARISATION /PRODUCTION/  
TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION
- 0408 - FILIERES ANIMALES : DE LA PRODUCTION
- 0409 - SERVICES D'APPUI : SANTE ANIMALE ET VETERINAIRE
- 0410 - GESTION DES TERROIRS ET FORESTERIE COMMUNAUTAIRE
- 0411 - CONSERVATION DE PRODUITS
- 0412 - BIOTECHNOLOGIES

#### **05- ENVIRONNEMENT**

- 0501 - POLITIQUES ET STRATEGIE DE PROTECTION 1 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT
- 0502- DESERTIFICATION, CONSERVATION DES SOLS
- 0503- CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 0504 - DIVERSITE BIOLOGIQUE / PROTECTION FAUNE ET FLORE
- 0505- ENVIRONNEMENT URBAIN ET NUISANCES (AIR, BRUIT, ...)
- 0506 - TRAITEMENT DES DECHETS ET TECHNOLOGIE
- 0507 - POLLUTION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE
- 0508 - PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES
- 0509 - DROIT ET LEGISLATION EN ENVIRONNEMENT, Y COMPRIS  
ASPECTS TRANSVERSAUX
- 0510 - ETUDES D'IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)
- 0511 - ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT
- 0512 - PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS RESSOURCES  
PARTAGEES
- 0513 - FORETS / FORESTERIE / GESTION FORESTIERE
- 0514 - PECHE, AQUACULTURE ET CHASSE
- 0515 - CONTROLE DE LA QUALITE DES EAUX

#### **06-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 0601 - ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT
- 0602 - MACRO-ECONOMIE 1 AJUSTEMENT STRUCTUREL
- 0603 - FINANCES PUBLIQUES / BUDGET
- 0604 - FISCALITE
- 0605 - STATISTIQUES
- 0606 - PROPRIETE INTELLECTUELLE
- 0607 - SECURITE BANCAIRE / CREDIT INVESTISSEMENT
- 0608 -NORMES, HOMOLOGATIONS, QUALITE
- 0609 - ASSURANCES
- 0610 - POLITIQUE DE L'EMPLOI
- 0611- DOUANES

0612- ECONOMIE DES TRANSPORTS  
0613 - DEVELOPPEMENT REGIONAL  
0614 - GESTION DES ENTREPRISES  
0615 - DEVELOPPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
0616- PROMOTION COMMERCIALE 1 MARKETING  
0617- ONG ET SOCIETES CIVILES  
0618- ARTISANAT  
0619 - TOURISME 1 HOTELLERIE 1 ECO-TOURISME  
0620 - POLITIQUE D'URBANISATION ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
0621 - POLITIQUE ET STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE  
0622 - GESTION FONCIERE ET IMMOBILIERE

#### **07 - DEVELOPPEMENT SOCIAL**

0701 - SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT  
0702 - ECONOMIE DES RESSOURCES HUMAINES  
0703 - POLITIQUE DE L'EMPLOI  
0704 - POLITIQUE DES MIGRATION 1 DEMOGRAPHIE  
0705 - ANTHROPOLOGIE 1 ETHNOLOGIE  
0706 - QUESTION DU GENRE  
0707 - LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME ORGANISE  
0708 - COOPERATION DECENTRALISEE 1 SOCIETE  
0709 - PROTECTION DES GROUPES VULNERABLES  
0710-EXCLUSION SOCIALE  
0711 - MICRO-PROJETS  
0712 - REHABILITATION (DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ...)  
0713 - STRATEGIE DE CONTINUUM /LIEN REHABILITE  
0714- DEMINAGE /MINES ANTI-PERSONNELLES  
0715 - PREVENTION DES CONFLITS ET RESTAURATION

#### **08 - EDUCATION ET FORMATION/ CULTURE, SPORT ET LOISIRS**

0801 - PLANIFICATION /FINANCEMENT DE L'EDUCATION  
0802 - ENSEIGNEMENT PREPARATOIRE ET PRIMAIRE  
0803 - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE  
0804 - ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE  
0805 - ENSEIGNEMENT NON FORMEL POUR ADULTES  
0806 - ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET EMPLOI  
0807 - RECONNAISSANCE DE TITRES ET DIPLOMES  
0808- ALPHABETISATION  
0809 - FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES CAPACITES  
0810- FORMATION DE FORMATEURS  
0811 - EDUCATION A DISTANCE ET TECHNOLOGIE DE DEVELOPPEMENT  
0812 - RECHERCHE EDUCATIONNELLE  
0813 - ADMINISTRATION ETABLISSEMENTS  
0814 - EQUIPEMENT ET MATERIEL SCOLAIRE  
0815 - STRATEGIE 1 CAMPAGNE DE COMMUNICATION  
0816 - CULTURE 1 GESTION PATRIMOINE  
0817 - INFORMATION ET MEDIA AUDIO ET VIDEO 1 JOURNALISME 1 PRESSE ECRITE

0818 - TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION  
0819 - TELEMATIQUE  
0820 - SPORT ET LOISIRS  
0821 - TRAVAUX ET GESTION DE LABORATOIRES

## **09 – SANTE**

0901- COORDINATION SANTE 1 COORDINATION DES POLITIQUES  
0902- POLITIQUE ET PLANIFICATION DE LA SANTE  
0903- QUESTIONS SOCIALES ET SANTE  
0904- QUESTION DU GENRE ET SANTE  
0905- SOINS DE SANTE (PRIMAIRE, SECONDAIRE)  
0906- SANTE PUBLIQUE (ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT)  
0907- SYSTEME MIXTE PUBLIC / PRIVE  
0908 - POPULATION (PLANNING FAMILIAL)  
0909- SANTE MATERNELLE 1 SANTE DE L'ENFANT  
0910 - IST/SIDANIH  
0911- EPIDEMIOLOGIE  
0912 - NUTRITION  
0913- DROGUE/ PREVENTION /REINSERTION  
0914 - PROGRAMME DE TRANSFUSION SANGUINE  
0915 - EQUIPEMENTS DE SANTE  
0916 - PSYCHOSOCIALE  
0917 - REHABILITATION DU SYSTEME DE SANTE (PHARMACOPEE)

## **10- ADMINISTRATION**

1001 - ADMINISTRATION PUBLIQUE 1 REFORME  
1002 - ADMINISTRATION MUNICIPALE 1 COLLECTIVITE  
1003 - DECENTRALISATION  
1004 - COOPERATION REGIONALE 1 ASPECTS INSTITUTIONNELS  
1005 - ASPECTS POLITIQUES DE LA COOPERATION  
1006 - COOPERATION JUDICIAIRE  
1007 - COOPERATION POLICIERE  
1008 - ADMINISTRATION DU TRAVAIL  
1009 - COOPERATION DECENTRALISEE  
1010 - COOPERATION INTERNATIONALE

## **11 - OPERATIONS HUMANITAIRES ET D'URGENCE**

1101 - ORGANISATION ET GESTION GENERALE DES URGENCES  
1102 - RECENSEMENT DES POPULATIONS  
1103 - FOURNITURE D'EAU ET ASSAINISSEMENT 1 HYGIENE  
1104 - PROTECTION DES REFUGIES 1 DEPLACES  
1105 - OPERATION DE RAPATRIEMENT ET DE REINSERTION  
1106 - PLAN DE SECURITE ET D'EVACUATION DU PERSONNEL  
1107- LOGISTIQUE 1 TRANSPORT HUMANITAIRE  
1108 - AIDE/DISTRIBUTION ALIMENTAIRE  
1109 - AIDE MEDICALE HUMANITAIRE  
1110 - ABRIS PROVISOIRES (TENTES, HUTTES, CASES ...)

## **12- DEMOCRATIE / DROITS DE L'HOMME**

1201- PAIX / RECONCILIATION NATIONALE

1202 - DROITS DE L'HOMME / DROITS DES PEUPLES

1203- JUSTICE

1204- ELECTIONS

1205 - BONNE GOUVERNANCE / LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

## **13- MARCHES, SUBVENTION, CONTRATS**

1301 - MARCHES (APPEL D'OFFRES)

1302 - CONTRATS / SUBVENTIONS

## **14- FINANCES ET MICRO- FINANCES**

1401 - COMPTABILITE / VERIFICATION DES COMPTES

1402 - ANALYSE FINANCIERE

1403 - MICRO - FINANCES

1404 - MUTUELLES

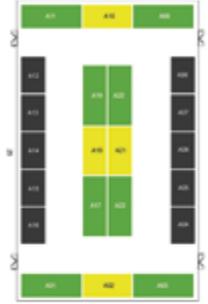
## LES SERVICES DE PRESTATION

01. CONCEPTION
02. PROGRAMMATION DE PROJET 1 PROGRAMME
03. IDENTIFICATION / FORMULATION DE PROJET/PROGRAMME
04. ETUDES DE MARCHES
05. ETUDES TECHNIQUES ET DE FAISABILITE
06. ETUDES DE FINANCEMENT DE PROJET/PROGRAMME
07. CONSEIL EN GESTION DE RISQUE
08. DIRECTION DE PROJET 1 COORDINATION
09. MISE EN OEUVRE/GESTION DE PROJET/PROGRAMME
10. FORMATION
11. RENFORCEMENT DES CAPACITES INDUSTRIELLES
12. ETUDES DE DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL
13. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
14. ASSISTANCE ADMINISTRATIVE
15. DOCUMENTALISTES 1 ARCHIVISTES
16. LEGISLATION (CONCEPTION ET CONSEILS)
17. EVALUATION ET SUIVI DE PROJET (AUDIT, EIE, ...)
18. SUIVI/ACCOMPAGNEMENT
19. EXPERTISE COMPTABLE, SUIVI
20. ELABORATION ET SUIVI DE BUDGET
21. CONCEPTION ET REALISATION DE SYSTEMES D'INFORMATION
22. GESTION ET TRAITEMENT DE DONNEES
23. DEVELOPPEMENT DE SITES INTERNET
24. INSTALLATION D'EQUIPEMENT
25. CONTROLE DE QUALITE
26. MAINTENANCE, EXPLOITATION, ENTRETIEN
27. TRANSPORT ET DISTRIBUTION
28. REHABILITATION D'INFRASTRUCTURE
29. SECURITE ROUTIERE
30. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT
31. EXPERTISE HUMANITAIRE (EVALUATION DES BESOINS ET DES PROJETS)
32. MOBILISATION DES RESSOURCES
33. CONTROLE DES TRAVAUX

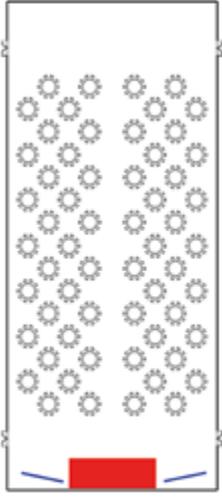
**SAMAO 2023**  
 PLAN DE MASSE EXPOSITIONS

SITE: COMPLEXE DU CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCES DE OUGA 2000

**CHAPITEAU A**

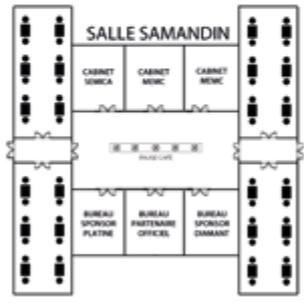


**SALLE POLYVALENTE**

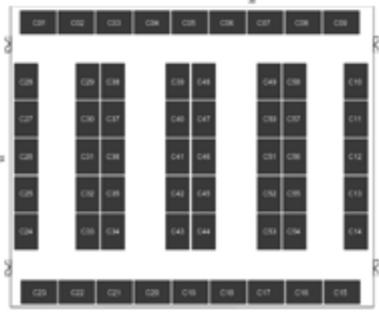


**LÉGENDE**

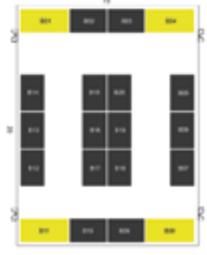
- 04 STANDS 04M<sup>2</sup>
- 06 STANDS 06M<sup>2</sup>
- 08 STANDS 08M<sup>2</sup>
- 24 TABLES 02x02



**CHAPITEAU C**

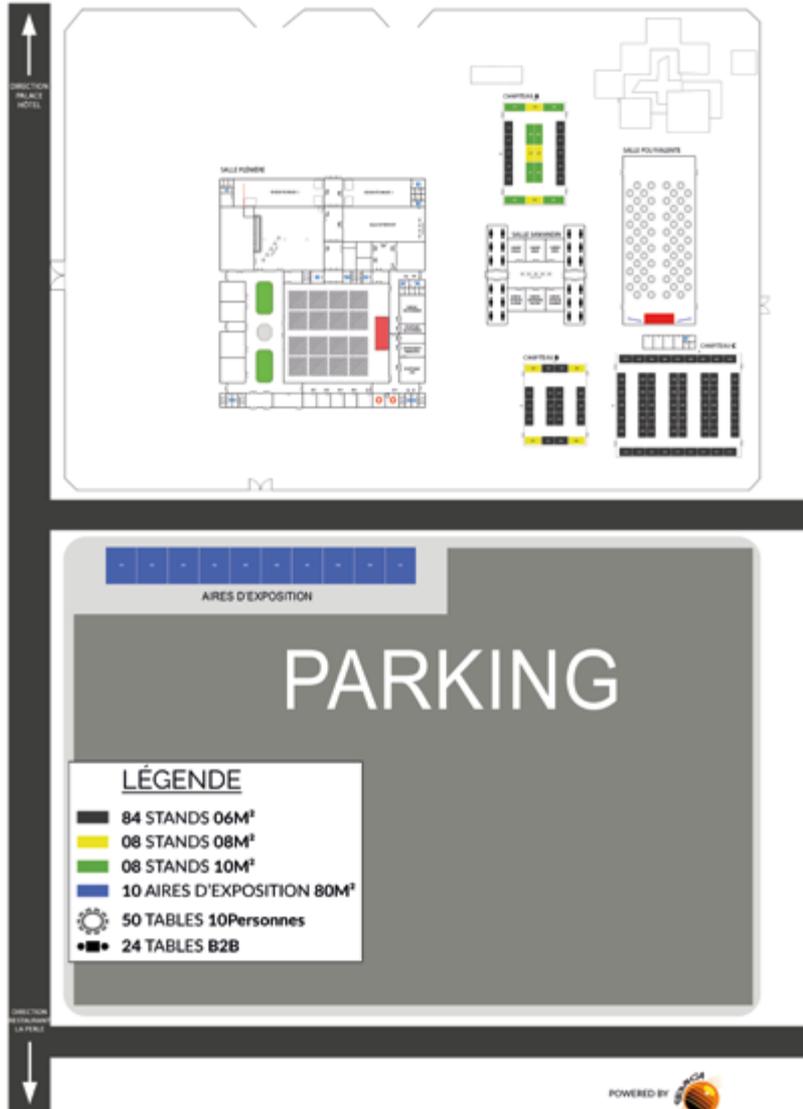


**CHAPITEAU B**



**SAMAO 2023**  
**PLAN DE MASSE GLOBAL**

SITE: COMPLEXE DU CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCES DE OUAGA 2000





# SAMAO

SEMAINE DES ACTIVITÉS MINIÈRES  
D'AFRIQUE DE L'OUEST

REMERCIE SES FIERS  
PARTENAIRES MÉDIAS



SAMAO, the Reference of African Mining !



# SAMAO

SEMAINE DES ACTIVITÉS MINIÈRES  
D'AFRIQUE DE L'OUEST

REMERCIÉ SES FIERES  
SPONSORS

SPONSOR OFFICIEL

**Louda**  
Industry

SPONSOR DIAMANT

 **OREZONE**

SPONSOR OR



SPONSOR OR



SPONSOR OR



SPONSOR OR



SPONSOR OR



SPONSOR OR



SPONSOR ARGENT



SPONSOR ARGENT



SPONSOR ARGENT



SPONSOR ARGENT



SPONSOR ARGENT



SPONSOR ARGENT



SPONSOR ARGENT



SPONSOR ARGENT



*SAMAO, the Reference of African Mining !*

# YOUR REFERENCE PARTNER IN WEST AFRICA\*

\* VOTRE PARTENAIRE DE RÉFÉRENCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

**>>> VOTRE CONCESSIONNAIRE CAT®  
POUR VOUS ACCOMPAGNER  
SUR TOUS VOS PROJETS :**

**ÉNERGIE  
MINES  
CONSTRUCTION &  
INFRASTRUCTURES**

CONTACTEZ-NOUS  
**+226 25 49 18 00**  
www.burkinaequipements.com

  
**+ 50 000** m<sup>2</sup>  
d'Installations

Un Réseau de  
**+ 2 000**  
Collaborateurs



**2** Centres de  
Reconditionnement  
de Composants

**1** Centre  
de Formation  
Régional

  
**+ 1 600**  
Modèles suivis

Un parc actif de  
**23 000**  
Équipements



**LET'S DO THE WORK.™**

© 2022 Caterpillar. Tous droits réservés. CAT, CATERPILLAR, LET'S DO THE WORK, leurs logos respectifs, la couleur «Caterpillar Yellow» et l'habillage commercial «Power Edge» ainsi que l'identité visuelle de l'entreprise et des produits qui figurent dans le présent document, sont des marques déposées de Caterpillar qui ne peuvent pas être utilisées sans autorisation.

Burkina  
Equipements

CAT

WWW.JADELMAS.COM

Concepteur - www.jadelmas.com